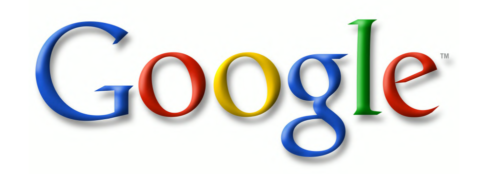
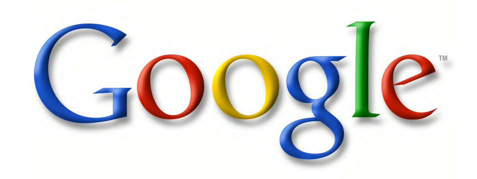






DFI
LAVALLEE

HISTOIRE

DES

FACTIONS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE

DES

FACTIONS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE

DE

L'ORIGINE, DES PROGRÈS, ET DE LA DÉCADENCE

DES

DIVERSES FACTIONS

Qui ont agité la France depuis le 14 *Juillet*, 1789,

JUSQU'A

L'ABDICATION DE NAPOLEON.

TOM. II.

PAR JOSEPH LAVALLÉE,

Ancien Capitaine d'Infanterie, ancien Chef de Division à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur: Secrétaire perpétuel de la Societé Philotechnique de Paris, Membre des Académies de Dijon, Nancy, Celtique et Académique des Sciences de Paris; des Societés Royales des Sciences de Gottingue, Italienne de Livourne, &c. &c.

London:

PRINTED FOR JOHN MURRAY, 50, ALBEMARLE STREET,

1816.

Imprimé par G. Hayden, Brydges Street, Covent Garden.

HISTOIRE

DES

FACTIONS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Mihi Galba, Otho, Vitellius, nec beneficio nec injuriâ, cognitî.

TACIT. Hist. L. I.

LIVRE III.

QUE de douces illusions se sont évanouïes depuis les premiers jours de la révolution ! Alors, combien de rèves enchanteurs, flattérent l'imagination des véritables amis de la patrie ! Le mot de liberté ne présentait que l'idée de cette situation riante où sa bïenfaisante puis-

sance avait placé les Grecs, sous le règne de Périclès. On la supposait accompagnée des charmes de l'éloquence, de l'amour des arts, du culte de la beauté, du respect pour les loix, du dévouement pour ses semblables. On la voulait étrangere à la rigidité de Lacédémone, et au tumulte populaire des tribuns du *Forum*; et si quelquefois on redoutait que cette divinité chérie ne put affermir son empire en France, sans passer par l'épreuve des combats, les lauriers de Marathon étaient promis d'avance à nos héros régénérés. L'abolition de tous les abus, la révision de toutes les loix vieillies, les droits naturels rendus à tous les hommes, les autorités replacées dans le cercle qui leur convient, tous les pouvoirs justement balancés, tous les ordres de l'Etat soumis à une dicipline conservatrice, le peuple honoré dans son travail, le clergé rendu au respect national par la pureté de ses mœurs, la noblesse cherchant la vénération publique bien plus par l'éclat de ses services que par l'éclat de ses ancêtres; voilà le tableau que les deux tiers de la France se faisaient des jours que ce grand mouvement devait amener à sa

suite. Que restait-il de ces brillans mensonges ? Des mots, et des crimes. Les plus gens de bien avaient perdu jusqu'au droit de converser entr'eux de ces fables, fugitif amusement de leurs conversations antiques ; et pour prononcer en paix les mots d'égalité, de fraternité, de liberté, il falait produire un diplôme d'attentats. Que dis-je ? ces noms, qui n'offrent au souvenir que les principes sacrés que la nature fournit aux humains pour servir de bases fondamentales à toutes les societés, ont été tellement souillés, qu'à l'instant même ou j'écris, qu'à cet époque où depuis long-temps on a séparé ces mots des monstres qui les prostituérent, qu'aujourd'hui, dis-je, on tremble de s'en servir ; et qu'une sorte de pudeur semble vous défendre d'user de ces expressions, que tant de larmes et de sang out effacées de la langue française.

Tel était cependant le sort des hommes vraiment libres, parce que la philosophie, et non pas les passions, les avait affranchis, lorsque la Convention Nationale ouvrit ses séances, et vint étonner le monde par la hardiesse de ses conceptions, par la férocité de ses

maximes, par l'étonnante grandeur de ses entreprises, par l'inconcevable bassesse de ses inimitiés, par la constante atrocité de ses vengeances, et par la double soif, et du sang des français, et du sang de ses membres.

Lorsque les siécles auront fui, et que la postérité trouvera dans l'histoire la peinture fidèle du peuple Français pendant le règne de la Convention Nationale, elle croira qu'elle fut tracée par quelque imagination déréglée, et s'indignera peut-être de l'outrage fait à ses ancêtres, par des écrivains qu'elle supposera dévoués au mensonge. Comment croire en effet qu'une nation constamment admirée sur la terre par la douceur de ses mœurs; par la délicatesse de son goût; par la recherche de ses usages; par sa légereté toujours aimable dans sa pétulence, et toujours active sans être ennemie de l'ordre et des devoirs; constamment jalouse d'être par ses sentimens généreux, par la noblesse de ses dévouements, par son exquise sensibilité, le modèle de tous les peuples; comment, dis-je, croire qu'une telle nation soit tout-à-coup sortie de ce caractére qu'elle tenait tout à la fois de la nature prodigue pour elle,

et de la civilisation perfectionnée par elle? il est trop vrai cependant; un seul jour éclaira ce phènomêne inconcevable. La rage des discordes civiles; l'indifférence et pour le crime et pour les vertus; la patience au sein des privations, et l'emportement au milieu des contradictions les plus puériles; l'acharnement le plus inconcevable à se détruire, uni à l'invincible volonté de vaincre tous les rois; tel devint tout-à-coup le français que tous les sentimens de l'honneur, bien plus encore que la gloire de ses armes, avaient mis au premier rang des peuples de la terre. Le jour est arrivé, où sur la surface de son vaste empire il ne sera pas un point que le crime ne souille, et que, par un contraste que l'on n'expliquera jamais l'héroïsme ne signale. Républiquains et Vendéens, également français, également enfans d'une même patrie, s'ataquent, se heurtent, se déchirent sans pitié; un double fanatisme, les met en présence; les victoires et les défaites se succèdent sans relâche; chaque jour est une campagne, chaque campagne une vengeance, chaque vengeance une réprésaille. Les uns meurent pour l'autel et pour le trône,

les autres pour la toge parricide de leurs Brutus imaginaires. Ailleurs, Montagnards, et Girondins tentent le sort des batailles. Ici c'est la république qui combat le république. L'une et l'autre faction, admiratrices de l'antique Rome, n'auront pas la patience de se soumettre à ses longues destinées. Elles touchent encore au palais de Tarquin, et déja Marius et Silla se disputent l'empire du monde. Toutes les cités populeuses, tous les asiles de l'opulence et du commerce, renoncent à l'instant à leurs spéculations brillantes. Janus trouve par tout des temples, et par tont les portes en sont ouvertes. Nantes oppose un mur d'airain à la royauté menaçante, et bientôt Nantes s'écroule, anéantie sous l'ingratitude républicaine. Bordeaux, Marseille, superbes de leur fédéralisme, expient par le sang de leurs enfans le crime d'avoir conçu la république, ainsi que Wasinghton l'avait entendue n'a-guère aux limites de l'océan. Toulon, plus impatiente sons le jong, s'inquiette peu d'être deshéritée par la patrie, pourvû qu'elle brise son èsclavage ; et se livrant à l'Angleterre, abandonne l'honneur d'être con-

tée parmi les cités françaises. Lyon, ville désormais immortelle, brave à la fois la foudre et l'opinion; et vaincue par le nombre, expire enfin avec gloire sous les coups d'un infame Sporus. Paris, colosse immobile au milieu de tant de cités agissantes et rivales, ressemble au taureau de Phalaris; et en apparence insensible à la gloire comme à la honte, ne marque plus dans le monde que par les cris sourds des inombrables victimes qu'elle dévore dans ses vastes entrailles. Laissant avec indifférence sortir de son sein le signal des proscriptions républicaines et des réactions royalistes, elle unit tout à la fois l'abjection la plus basse, à la sublimité la plus étonnante. Il est trop vrai: ce contraste si extraordinaire, le peuple de Paris en offrit l'exemple pendant deux ans. On le vit avec une patience inconcevable supporter, pour ainsi dire sans plainte, pendant quinze mois une disette, qui n'était qu'apparente; passer des jours et des nuits entiéres à la porte des boulangers pour recevoir une once de pain qui n'était pas mangeable, sans donner le moindre signe d'impatience et de revolte; tandis que souvent il

s'ameutait tout-à-coup pour l'intérêt du premier brigand, dont l'ambition avait besoin de sa présence pour apuyer ses projets criminels. On vit ce peuple regarder avec insouciance la profanation de tous les objets de son culte; cotoyer dans les rues les dépouilles de ses temples sans y faire la plus légère attention, et dans le même instant prodiguer avec le plus admirable désintéressement tout ce qui lui restait de ressources, dès qu'on les lui demandait au nom de la patrie. On le vit s'indigner, non pas de la perte de Marat, mais de l'assasinat commis sur sa personne; détester ce moyen employé par Charlotte Cordey, et cependant donner des éloges à son courage en regretant que la nature de son crime ne lui permît pas de l'arracher au supplice; et cependant malgré ce sentiment intime de justice et d'humanité, laisser pendant plus d'un an des milliers de victimes marcher à l'échâfaut, sans songer une seule fois qu'elles étaient inocentes. Quiconque eût prétendu faire à cette époque une étude réfléchie de la France, eût prononcé qu'elle était habitée par deux peuples bien distincts; l'un timide, tou-

jours tremblant sous la main du premier audacieux qui voulait l'asservir, véritable serf des passions de tout homme puissant, et celuici était le peuple de l'intérieur ; l'autre, plein d'honneur, de loyauté, de véritable patriotisme, des plus noble sentimens d'une indépendance généreuse, d'une liberté réfléchie, et d'une obeissance libérale ; et celui là était le penple des armées. Telle fût a peu près la phisionomie de la nation française pendant foute la session de la Convention Nationale.

Nous avons vu pendant l'Assemblée législative des orages nombreux, mais toujours inutiles à la gloire de la représentation nationale ; nous allons les retrouver plus violens encore au sein de la Convention ; mais ceux ci rejailliront sur toute l'Europe ; et si leurs résultats devinrent souvent funestes à la tranquilité générale de la France, si tous furent marqués par la chute, l'exil, ou la mort d'une foule de députés, s'ils frappérent indifféremment les tètes les plus marquantes des deux partis, ils imprimérent neanmoins une énergie à tous les mouvemens du çorps politique que

l'on ne devait guére attendre d'un peuple déja fatigué; et donnérent un caractére de grandeur à toutes les déterminations de cette Assemblée si redoutable par sa composition. Cette fois, les deux factions s'y trouvérent totalement en présence. La faction Jacobine, ou pour mieux me faire entendre la faction de la commune, avait déterminé la composition de la députation de Paris; et là se trouvaient tous les chefs de l'insurrection du dix Août et des massacres de Septembre. La societé des Jacobins avait par sa correspondance, exercé quelque influence sur les nominations des départements, et procuré ainsi quelques renforts aux supôts de l'anarchie et du terrorisme; mais la Gironde, qui dans les provinces jouissait d'une popularité quelle n'avait pas su conserver dans Paris, avait été plus heureuse, et s'était renforcée de tout ce que les départemens possédaient encore d'hommes éloquens et énergiques. Il semblerait que les anarchistes s'alamérent de cette masse qui se présentait pour les combattre; et que ne croyant pas les Jacobins des auxiliaires assez forts pour les soutenir dans cette attaque,

cherchérent à se créer une armée de réserve, en fondant cette societé, dite des cordeliers, où vinrent s'agglomérer tout ce que Paris renfermait d'hommes parfaitement atroces. C'est de là que nous verrons sortir les Chaumet, les Vincent, les Hebert, les Dumas, les Fouquier-Tinville et tant d'autres, qui bientôt successeurs de la commune actuelle viendront enchérir encore sur ses principes désorganisateurs. Parmi les recrues que la Gironde avait faites, il faut distinguer surtout Barbaroux, jeune homme, provençal audacieux et bouillant, dont l'éloquence sauvage s'accordait assez bien avec son caractére emporté. Aujourd'huî déserteur du parti de la commune, et d'abord commandant des Marseillais, Danton, Robespierre, et Marat, avaient été les hommes dont il avait suivi les opinions en arrivant dans la capitale; mais malgré l'apreté de son caractére, il était né avec un sentiment du juste et de l'injuste qui lui faisait facilement appercevoir le parti le plus convenable à la raison. Barbaroux avait la passion de la liberté; et comme toutes les réputations diminuent ou s'altérent, à mesure que les distances aug-

mentent, Danton, Robespierre, Marat et beaucoup d'autres hommes de cette espèce, étant considérés aux extrémités du royaume comme les patriotes les plus purs que la révolution eut produits, il était donc assés simple qu'ils fusent les premiers dans l'estime de Barbaroux quand il se rendit à Paris ; mais quand-il les eût vus de près, et qu'il eût démêlé leurs intentions secrettes, si contraires à sa volonté, il les abandonna sans peine, et se jetta dans le parti où il crut reconnoître la franchise et la droiture républicaines, plus convenables à son génie incapable de dissimulation.

Quand la Convention s'ouvrit, la situation des choses était bien changée. Le trône n'existait plus ; l'autorité du roi, et ses fautes prétendues ne pouvaient plus servir de prétexte aux menées des factieux, ni colorer d'une apparence de justice aux yeux du peuple la hardiesse de leurs attentats. Il fallait maintenant que les ambitions se montrassent à découvert, et l'on peut dire que lorsque la Convention Nationnale décréta dans sa première séance l'abolition de la royauté, et la fondation de la

république, ce grand changement ne fut autre chose qu'une déclaration de guerre entre les deux partis. Ils abatirent une autorité, reconnue légitime de puis onze cent ans, non pas pour la déposer entre les mains du peuple et le consulter sur celle qu'il croirait lui convenir lc mieux, ce qui n'aurait été que rendre hommage aux véritables principes, mais simplement pour se substituer à sa place, l'exploiter à leur profit, s'en partager les dépouilles; s'inquétant fort peu de ce que la nation deviendrait après eux. Il est des matérialistes en politique, comme en religion; vivre, et jouir; voilà leur but; après leur mort, le néant.

Cependant cette Convention, qui d'un seul mot changea la forme de l'un des plus grands empires de l'Europe, et brisa dans une minute ce que tant de siècles avaient respecté, consacra une grande partie de cette séance mémorable à des puérilités. On mit en discussion quels honneurs seraient rendus au président, quel titre on lui donnerait, de quelle forme serait son fauteuil; et vingt autres choses de cette *importance*. La république fut décrétée, et le soir la ville fut illuminée.

Qu'elle illumination ! Celà ressemblait assez à ces torches nombreuses qui dans la nuit éclairent les funérailles des morts. Peu de jours ne se passérent sans que les deux partis ne se heurtassent. La Gironde se croyait forte ; elle commença l'attaque. Elle accusa le parti terroriste, de ne s'être empressé d'adopter la république, que pour mieux établir sa tyrannie. Elle accusa ouvertement Danton et Robespierre, de prétendre à la dictature ou tout au moins au triumvirat. Surpris par cette levée de bouclier inatendue, ils se défendirent mal ; mais Marat monta à la tribune et déclara que la proposition d'un dictateur avait été faite par lui comme la seule mesure capable de sauver la France, qui ne serait libre que lorsque l'on aurait fait tomber encore six cent milles têtes. Il n'est point d'exemple qu'un homme ait jamais éprouvé plus de mépris, d'afronts, d'outrages, qu'en éprouva dans cette séance cet infâme jongleur ; il n'est point d'exemple qu'un homme ait jamais supporté les mepris, les afronts, les outrages, avec une impassibilité pareille. On peut juger du dangereux ascendant que ce

monstre avait pris sur la populace révolutionnaire, par la démence des aplaudissemens dont les tribunes acceuillirent sa sanguinaire proposition. Le lendemain elles furent moins audacieuses, lorsque Robespierre fut directement attaqué; et lors que le décrét d'accusation fut porté contre lui, elles restérent frappées d'épouvante. Elles n'osérent user de cette insolente liberté, avec la quelle elles se permettaient souvent de huer les opinions des orateurs. Robespierre, déconcerté lui même, ne sachant que répondre, demanda huit jours pour se justifier. Si la Convention plus prévoyante eut mis à profit la circonstance, je ne dis pas que la chose publique eût été sauvée, mais à combien d'inocens eût elle sauvé la vie. La Gironde perdit tout, par un sentiment d'équité qui l'honore sans doute, mais qui n'était guère applicable à un pareil homme. Elle jugea qu'on ne pouvait condamner personne sans l'entendre, et en principe elle avait raison; mais Robespierre n'était-il pas déja convaincu; et un criminel se justifie-t-il quand ses forfaits ont été publics? Robespierre connoissait mieux que la Gironde le bénéfice du temps. En

révolution, huit jours sont des années ; les intérêts changent, l'entousiasme se réfroidit, et le coupable échappe.

Pendant ce temps les armées françaises commencaient leurs années de gloire. Nice et Montalban sont prises par le Général Anselme. Custines s'empare de Spire, de Worms, et de Mayence. Le siège de Lille est levé. Kellerman rentre dans Verdun, et dans Longwy. Les Prussiens enfin ont évacué le territore français.

Ce serait une erreur de croire que le conseil exécutif eût quelque part à ces succès. Il s'occupait bien plus de l'intérêt des factieux que de celui des armées ; et le ministre de la guerre à cette époque eût été, peut-être, très embarassé de dire si la France avait des armées. Ce ministre était Pache. Peu d'-hommes ont plus marqué par la nullité de leurs moyens, par la profondeur de leur hypocrisie, par la bassesse de leur ingratitude et par la saleté dégoutante de leur extérieur. Ce misérable tartufe avait séduit Roland : et son naturel pervers avait échappé à l'œil perçant de Madame Roland. C'était par leur soins qu'il

avait été promu. Ils avaient cru en le choisissant appeller au ministére un homme simple dans ses mœurs, ami du bien, étranger aux cabales, attaché à ses devoirs ; et ne se donnérent qu'un ennemi implacable. Son premier soin, son soin unique, fut de perdre celui dont il tenait son élevation ; et Roland n'eut pas de persécuteur plus acharné. Cette méprise dans Madame Roland est assez extraordinaire ; elle avait une défiance patriotique que souvent elle poussait à l'excès ; et facilement accessible aux préventions, je l'ai vue taxer de maratisme des hommes, plus ennemis de Marat que peut-être elle ne l'était elle même.

Les dangers de la guerre en s'éloignant, laissérent à la Convention un champ plus libre pour s'élever contre ceux qui l'avaient attirée en France. Elle rendit son fameux décrét, qui bannissait pour jamais les émigrés du territoire de la république, et prononçait peine de mort contre ceux qui transgresseraient cette loi. La suppression de la croix de Saint Louis fut une des conséqueuces de ce décrét ; et s'avançant pas à pas vers ce sistême d'égalité qu'elle prétendait établir, elle remplaça

le mot *monsieur* par le mot citoyen ; et grace à l'indignation que l'on portait aux hommes qui s'en décorérent les premiers, ce titre de citoyen, le plus noble que l'on puisse convoiter, devint un objet d'horreur pour les français, et est encore aujourd'hui une expression que le ridicule poursuit. Ce décrét contre les émigrés eut une destinée bizarre. Depuis l'origine de la révolution on avait vu souvent des loix arrachées par la faction dominante. Après l'époque où elles étaient rendues elles devenaient souvent une pomme de discorde que les factions contraires jettaient habilement au milieu des assemblées, toutes les fois quelles voulaient tourmenter ou avilir la faction dominante. Il en fut tout différemment du décrét contre les émigrés. Celui-ci eut la proprieté particuliére de rapprocher tous les esprits, toutes les fois que des mains habiles l'employaient à cet usage. Ainsi par exemple, quand les chocs presque journalliers entre la Gironde et la *Montagne* (a) dégénéraient en une violence vraiment alarmante, et menaçaient de rendre la salle des séances l'arène d'un combat à mort, la portion mixte de la

Convention élevait alors une voix, timide en apparence ; et conjurant ces gladiateurs d'abjurer leurs haînes personnelles les suppliait de s'occuper de la chose publique et de donner à la loi des émigrés les développemens et le complément qui lui manquaient encore. Alors le calme se rétablissait, pour quelques instans du moins ; tous les esprits se réunissaient dans une même opinion, et un nouveau trait de pinceau ajoutait une ombre de plus à cette sombre esquisse du malheur de tant de familles. Ce fut à cette déplorable tactique que l'on dut, entr'autre, la confiscation générale des biens de tous les hommes absens ; le décrêt qui mettait hors de la loi tous les émigrés que l'on trouverait sur le territoire français, quinze jours après le publication du décrêt ; et nombre d'autres mesures non moins révolutionnaires. Ainsi l'on pourrait dire que si ces principes barbares, adoptés par la Convention, furent mis en pratique, ce fut bien plus par la faute du parti que l'on appellait les modérés, que par un mouvement spontané des deux grandes factions qui se disputaient l'empire ; tant il est vrai que la faiblesse est toujours

plus cruelle que la tyrannie. Quoiqu'il en soit on ne peut s'empêcher d'être étonné de la conduite impolitique de la Convention. Jamais aucune assemblée n'eut autant besoin, pour affermir sa puissance, de l'éloignement des ennemis exterieurs; et pour commettre sans crainte le grand attentat qu'elle méditait déja, et que les Jacobins commençaient à lui prescrire, de se placer dans une position indépendante; et cependant son imprévoyance, l'empêcha de réfléchir à cette nécessité; et sacrifiant tout à son esprit de républicanisme, singeant l'antique Rome dans ses vices bien plus que dans ses vertus, mettant la dignité dans les vaines formules et non dans la véritable grandeur, elle prit l'ingratitude pour l'un des apparages de la puissance démocratique, et se plut à rabaisser, contredire, et tourmenter les généraux qui la faisaient vaincre. Elle destitua le Général Montesquiou qui venait de lui conquérir la Savoye; elle fit arrêter le Général Custines, dont la conduite habile venait de lui soumettre tout le palatinat jusqu'à Francfort; elle affecta de traiter comme un simple soldat le vainqueur

de Jemmappes, ce Dumourier dont le courage et la victoire lui assuraient la conquête de la Belgique. Cet exemple malheureux qu'elle donnait d'une égalité mal entendue, avait le double danger et de décourager le militaire, qui veut avec raison que la gloire acquise par son sang soit honorée et respectée, et de enhardir des misérables, tels que Marat par exemple, à renchérir sur ces dédains ridicules, en y ajoutant l'outrage et l'insolence. Ce n'est point une fable ; pendant le rapide séjour que Dumourier fit à Paris, après la bataille de Jemmappes, un soir il soupa chez le comédien Talma, avec une vingtaine d'amis. Croirait-on que Marat, s'étant présenté à la porte avec quelques uns de ses suppôts, et l'ayant forcée, osa pénétrer jusques dans la salle à manger où cette société était réunie ; et là, sans aucun égard ni pour le maître de la maison, ni pour les femmes qui se trouvaient à ce souper, interpella avec une arrogance vraiment inouïe le Général Dumourier de lui rendre compte des motifs qui lui avaient fait livrer bataille ; s'avisa de le gourmander rudement, pour avoir, disait-il, exposé la vie des soldats pour satis-

faire son orgueil, et fut jusqu'à le menacer de la vengeance du peuple. Le Général Dumourier conserva dans cette circonstance toute sa dignité ; et ne daigna pas descendre à entrer dans la moindre explication avec un tel homme. Marat sortit furieux. Il exprima son mécontentement par les paroles les plus obscènes ; mais il ne dut qu'à sa qualité de député, les ménagemens dont on usa avec lui. Sans celà il eût été jetté par les fenêtres, et il le méritait. La conquête de la Belgique avait suivi la bataille de Jemmappes. La Convention Nationale, persistant dans son impolitique conduite, au lieu de tenir compte à Dumourier d'un aussi important service, feignit de ne pas s'en appercevoir. Dumourier s'indigna à la fin d'une indifférence aussi déplacée. Il lui opposa cette fierté naturelle à tous les généraux, qui sont convaincus que l'Etat leur doit de la reconnoissance, et s'-exprima en vainqueur, c'est à dire en homme qui a la conscience et de son utilité, et de cette puissance que l'on tient des succès. De son côté, la Convention, fidèle à son sistême, mit plus d'apparat à sa morgue républicaine,

et copiant avec mal adresse le sénat de Rome fit entendre au général qu'il était encore trop heureux d'avoir vainçu, et qu'il n'avait nul droit, ni sur sa conquête, ni même sur son armée ; et l'aveuglement de la Convention était poussé au point quelle semblait autoriser par son silence les efforts multipliés que faisaient les Jacobins pour semer par leurs agens l'insubordination et l'indiscipline parmi les soldats, et se laissait abuser au point de considérer comme des patriotes persécutés ces misérables désorganisateurs toutes les fois que la sévérité des chefs de l'armée les bannissait des camps pour garantir le militaire de leur criminelle influence. Ce n'était pas encore assez ; sa funeste imprudence se fit encore mieux sentir à l'égard des pays conquis ; son intérêt était de se les attacher par un régime doux et juste tout ensemble ; de protégér les propriétés autant que les personnes ; d'éviter surtout de les heurter dans leurs opinions religieuses. C'est par l'instruction que la philosophie combat les préjugés ; mais employer pour les détruire la violence ou le mépris, c'est ajouter à leur force, c'est redoubler leur in-

tensité. Elle envoya des commissaires pour organiser cette conquête. Ces commissaires furent Danton, La Croix, et Camus. Camus, le plus honnête, le plus probe, et le plus religieux des hommes; mais que pouvait-il contre l'avide cupidité de ses deux collégues destinés sans doute à voler comme à mourir ensemble. A leur suite accourut une foule de veautours dont la vorace indigence vint se repaître des richesses des Belges. En peu de jours tout disparut; argent, grains, boissons, produits des manufactures. De la spoliation des maisons, on passa à la spoliation des temples. Nos arts se sont enrichis sans doute de cette moisson, faite dans des contrées que depuis deux cent ans les arts embelissaient de tout ce que le pinceau avait pû produire de plus précieux. Mais la sévérité de l'histoire veut que l'on dise que la source de ce bienfait fut injuste et odieuse. L'histoire est faite pour dire les conquêtes, mais ne doit jamais pallier les excès des conquérans.*(b)* Doit-on badiner avec les poisons? Doit-on féliciter la nature de les avoir fait naître parce que l'industrie de l'homme est parvenue à en extraire des re-

medes? Ces véxations aliénérent ce peuple qui par un noble sentiment d'indépendance avait souri à l'aproche des français; et lorsque bientôt la fortune volage raménera les Autrichiens dans ces campagnes, d'ou la valeur française les avait chassés, le souvenir de nos déprédations leur rendra un peuple qu'il ne tenait qu'à nous de leur arracher sans retour.

Tandis que ces fautes se commettaient au déhors, une découverte en apparence importante occuppait dans Paris la curiosité publique, et intriguait vivement une foule de députés marquans. C'était la découverte de cette armoire defer, dont l'existance fut, dit-on, révelée au ministre Roland par un serrurier de Versailles. Le serrurier, la grande capacité de cette armoire, et les nombreux cartons que le ministre Roland y trouva, si l'on s'en rapporte au récit de quelques historiens, sont autant d'erreurs populaires. L'armoire, ou pour mieux dire la *cachette* avait à peine trois pieds de haut, sur deux pieds de large et un pied et demi de profondeur. Elle ne pouvait avoir été que l'ouvrage d'un maçon où d'un tailleur de pierre, puis quelle était

pratiquée dans l'epaisseur de la muraille du palais, du côté des jardins ; et si l'on veut que le roi en eût eu connoissance, ce qu'il a constamment nié, (et certes l'on peut s'en rapporter à lui tout aussi bien qu'à ses ennemis, si intéressés à le compromettre), il n'aurait pas eu besoin à coup sur de s'exposer à l'indiscrétion d'un serrurier, puisque s'amusant lui même de la serrurerie, il lui eût été facile de forger la grossiére porte de tole qui fermait cette armoire, et que l'aprentif le moins expérimenté rougirait d'apporter à l'homme qui la lui aurait commandée. Au reste je prie le lecteur de me permettre de lui dire que je parle ici en témoin occulaire. Quand au serrurier il n'eût jamais d'autre existance que celle que lui donna la Convention en daignant l'écouter, lorsque incité par les Jacobins, qui lui avaient fait sa leçon, il vint à la barre inculper Louis XVI, et lui imputer un crime, dont la supposition palpable eût du attirer un prompt chatiment sur la tête de cet imposteur. Traçons rapidement les détails de cette anecdotte qui s'est passée sous mes yeux.

Pendant les premiéres semaines qui succédérent au dix Août, le palais des Thuileries livré pendant vingt quatre heures à la démence populaire et non pas à son brigandage, était resté ouvert; la commune et ses adhérens n'avaient pas négligé de le visiter; et moins scrupuleux que le peuple avaient jugé convenable de s'approprier tout ce qu'ils y avaient trouvé à leur cónvenance. Rien ne leur était échapé, que les objets absolument cachés, ou les choses dont le poids et le volume ne permettaient pas qu'on pût les dérober aux regards sous les manteaux ou les rédingotes. La Convention se détermina enfin à mettre un terme à ce pillage clandestin; et nomma une commission de trois de ses membres pour surveiller le chateau. Le ministre Roland, pour seconder les intentions des législateurs, forma de son côté une commission, composée de quelques citoyens, qu'il chargea de réunir l'immense mobilier des Thuileries, et d'en dresser l'inventaire. Cette commission devait procèder sous l'inspection immédiate des commissaires de la Convention, et correspondre officiellement avec le ministre. Le hasard

attacha à cette commission, en qualitè de commis subalterne, ou si l'on veut de garçon de bureau, un nommé d'Angleterre. Cet homme extrêmement alerte, actif, et intelligent, eut en peu de jours une connoissance parfaite des localités et des appartemens les plus retirés. Je ne sais trop par quelle raison, il obtint en peu de jours la confiance de Roland. Cela venait peut-être du système que ce ministre s'était fait, que pour connaître la vérité dans les administrations, c'était toujours parmi les emploiés inférieurs qu'il fallait la chercher; système qui souvent lui à fait des ennemis par le mécontentement qu'il faisait éprouver aux chefs, mortifiés de voir leurs rapports révoqués en doute sur les assertions d'un simple commis. Quoi qu'il en soit, le ministre Roland inquiét peut-être de quelques papiers qu'il craignait que les députés commissaires ne vinsent à trouver, avait confidentiellement recommandé à ce d'Angleterre de lui faire connaître tous les endroits du chateau où des papiers pourraient se trouver déposés. Celui-ci, pour lui faire sa cour, ne négligea rien pour le satisfaire, et dans la crainte que quelqu'un

ne le devançât dans sa recherche et ne lui en ravît le prix, se garda bien surtout d'en parler à la commission. Dès lors il ne quitta plus, pour ainsi dire, le chateau des Thuileries. Il y était dès cinq heures du matin; et minuit l'y retrouvait souvent encore. Les commissaires s'étonnaient de cet empressement. Les uns l'attribuaient à son zèle, les autres à des motifs moins honorables pour lui; enfin à force de fatigues, il parvint à satisfaire Roland. Jusque là, le secrét n'avait pas transpiré. Un matin, vers les dix heures, la commission étant assemblée, on vint la prévenir que le Ministre Roland, voulant emporter des papiers hors du chateau, venait d'être arrêté sous le péristyle par la sentinelle. Cette sentinelle, ainsi que toutes celles qui étaient disposées autour du chateau, recevait sa consigne de la commission. Deux commissaires se levèrent à l'instant, et furent à la porte pour donner à la sentinelle l'ordre de laisser sortir le ministre. Les papiers qu'il emportait avec lui étaient contenus dans une simple serviette, et bien moins volumineux que l'on n'a prétendu le faire croire. Il est certain qu'il n'en était

point sorti d'autres avant ; et qu'il n'en sortit point d'autres après. Comme d'Angleterre se trouvait avec lui il ne put nier que ce ne fût lui qui eût enseigné cette armoire au ministre. Il conduisit alors la commission à la place où elle était pratiquée. Le procédé dont on avait usé pour la dérober aux yeux avait été assez ingénieux. Elle était située entre deux fenêtres, dans un passage qui conduisait de la chambre du roi à ce qu'il appellait son laboratoire; et ou se trouvaient la forge et les outils qui servaient à son amusement. A cette époque les murs du palais étaient encore couverts des anciens lambris que l'on y avait placés du temps de Catherine de Médicis. Les années et l'humidité avaient presque effacé les arabesques dont la peinture les avait décorés, et presque partout les parties de ces lambris étaient disjointes. On avait profité de cette circonstance. On avait enlevé l'un de ces paneaux ; l'armoire avait été creusée ; les papiers y avaient été déposés ; la porte de tole avait été placée et fermée ; et en rétablissant le paneau, on avait eu soin de le conserver dans son état de vétusté. En

effet, il eût été difficile de deviner qu'une armoire fut cachée sous ce lambris. S'il est vrai qu'une commission de la Convention Nationale employa plusieurs jours à l'éxamen de ces papiers, il faut supposer, ou que le ministre Roland y en ajouta beaucoup, ou que la commission affecta de prolonger le temps pour faire croire à leur importance. S'il s'en trouvait quelques uns susceptibles de compromettre Roland et ses amis, peut on douter qu'il n'eût eu soin de les sous traire; mais si l'armoire ne contenait pas d'autres pièces, que celles dont on chercha à faire tant de bruit, et dont on essaya de torturer les expressions pour les faire servir à la condamnation du roi, il n'est pas présumable que ce monarque si sage eût pris tant de précautions pour les conserver; et certes, prévenu depuis si longtemps des dangers qu'il courait, sans doute il les eut brulées si elles eussent été de nature à le compromettre. Au reste s'il faut dire ici mon opinion tonte entiére, cette armoire n'avait rien de moderne; en l'éxaminant avec attention, tout anonçait au contraire qu'elle était faite de puis nombre d'années; par

tout où la pierre avait été taillée, une teinte noire, effet naturel du temps, avait renplacé la blancheur qu'elle aurait du avoir; la porte de tole n'était pas exempte de rouille; et l'ouverture en était difficile par le peu d'élasticité des ressorts de la serrure. Je pense donc qu'elle avait servi à un tout autre usage; que son origine remontait à celle du chateau même, et que Catherine de Médicis, adonnée à l'astrologie judiciaire, l'avait fait faire pour cacher mystérieusement les talismans que les prétendus magiciens lui vendaient au poids de l'or, pour amuser sa crédulité.

Quoiqu'il en soit, que cette armoire fut moderne ou ancienne; que les papiers emportés par Roland y eussent été déposés, ou qu'il les eut saisis ailleurs; la vérité est que toute cette affaire fut une intrigue ourdie par la Gironde, et dont Roland ne sut peut-être pas tirer parti. La Gironde alors s'éxagérait sa puissance, et ne s'occupait que de multiplier les preuves dont elle prétendait user pour confondre ses ennemis. La plus cruelle accusation sans doute qu'elle eût pu lancer contre Robespierre et Danton eût été de les convaincre de royalisme,

et d'avoir des témoignages écrits de l'offre de leurs services à Louis XVI. Elle pouvait se flatter d'en découvrir quelques uns aux Thuileries. Personne n'ignorait que Robespierre avait sollicité la place de gouverneur du Dauphin. L'on savait aussi que, plus d'une fois, Danton avait reçu de fortes sommes du roi, en promettant de les employer pour son service. Cette recherche de papiers n'eut pas d'autre but que l'espoir de trouver quelques fragmens de leur correspondance avec la cour, et la permission accordée par exemple à l'abbé Soulavie d'examiner, sons pretexte de recueillir, des matériaux pour l'histoire, tous les autres papiers que la commission avait rassemblés, n'eut pas d'autre motif que cette enquête mistérieuse.. Il parait que toutes ces recherches furent infructueuses et il est présumable que si la légére esclandre que fit l'arrestation du ministre Roland à la porte des Thuileries n'eût pas dévoilé ce mistére, il est présumable dis je, que l'on n'eut pas fait mention de ces papiers, et que l'anecdote de l'armoire de fer n'eût jamais existé. Mais dans un temps ou tout était soupçons, garder le silence

sur un sujet semblable, c'eût été courir à sa perte. Roland fut donc obligé d'en donner connoissance à la convention et n'eut pas le temps nécessaire pour colorer sa révélation de la manière la plus favorable à son parti. Il eut du moins le bon esprit de n'inculper personne directement. Pour affecter l'impartialité, si il cita quelques membres du parti jacobin, il cita de même quelques membres de la Gironde, entrautres Vergniaux. Les noms de Barerre et de Merlin de Douay furent également prononcés: mais en général les faits quil allégua parurent de si peu d' importance qu'il fut facile à tous de se justifier. Telle fut l'issue de cette grande affaire, dont l'unique résultat fut d'envenimer encore les haines entre les deux partis; les chefs jacobins n'ignorant pas les motifs qui avaient fait agir les Girondins; et les Girondins ne se consolant pas d' avoir perdu cette occasion de dépopulariser leurs adversaires. La situation du roi n'en devint que plus malheureuse. Chaque parti chercha dès lors à se vanger sur lui des revers de leurs ambitions trompées. Chaque jour une foule d'adresses, sollicitées dans les dé

partemens par les agens du terrorisme, obstruait pour ainsi dire la correspondance de la convention. La Montagne tonnoit contre la lenteur que l'on mettait à juger ce monarque infortuné. La Gironde affectait le même empressement; mais par un motif différent elle cherchait à accélérer ce jugement, dans l'espérance de sauver Louis XVI. et dèja le mot *appel* au peuple, avait été jeté en avant. En effet, sans discuter ici cette question, savoir si un roi peut être mis en jugement par ses sujets, en admettant pour un moment l'affirmative, il est certain que ce ne pouvait être qu'à la nation en corps à prononcer sur cet objet et à indiquer à quel juge elle prétendait confier une mission d'un aussi grand intérêt. Depuis long-temps la convention retentissait de dénonciations contre le roi. Loin quelle se donnât la peine d'en examiner la véracité ou la fausseté, elles étaient accueilles avec transport; et plus elles étaient virulentes, plus elles obtenaient sa sanction. En se déclarant les juges d'un homme, que déja ils avaient condamné publiquement plus de cent fois, c'était violer tous les prin-

cipes, tourner en dérision la justice même, et accepter sans honte le titre d'assasins pour donner un libre essor à des vengeances et à des inimitiés. La Convention décréta qu'elle jugerait Louis XVI. C'etait encore un viol manifeste de tous les principes, et un renversement de toutes les idées reçues. Des hommes ont il le droit de s'instituer les juges d'un autre homme? Un tribunal quelconque ne peut tenir son autorité de lui même. Il faut qu'elle lui soit conférée par une puissance supérieure. Dans les monarchies, il la tient du souverain: dans les républiques, il la reçoit du peuple: et cela doit être ainsi. La puissance qui ordonne de juger, ne peut jamais être la puissance qui juge; car, qu'elle serait alors la garantie de l'innocence, si il n'existait pas une puissance supérieure au tribunal, auprès de la quelle elle pût se réfugier, si elle était injustement condamnée? Il faut bien sans doute dans l'état social, un tribunal qui juge en dernier resort; mais il faut bien aussi que l'on trouve une puissance en dehors de lui, qui puisse faire grace au condamné si l'humanité l'éxige ou si la nature de sa faute le per-

met; ou bien qui puisse ordonner la révision de son procès, si l'innocence est reconnue victime, ou de la fausse application de la loi, ou de la partialité des juges. La Convention nationale s'arrogea donc un droit qu'elle n'avait pas, et qu'elle ne pouvait avoir. Elle se l'arrogea sçiemment, et c'est en cela qu'elle fut vraiment coupable, puisque cette question fut longuement débattue, et que nombre d'orateurs, et Lanjuinais entr'autres, lui démontrérent tout le vice d'une semblable usurpation.

Pendant ces débats, le malheureux monarque était abreuvé d'amertumes. L'on ne concevra jamais avec quel excès d'insolence et d'inhumanité la commune de Paris traitait cette famille déplorable. Le dernier dégré de bassesse où l'homme puisse descendre, c'est le mépris pour le malheureux. L'on frémirait de retracer les outrages dont on l'accablait chaque jour, et le rafinement de scélératesse que mettait cette commune dans les mauvais traitemens qu'elle lui faisait essuyer. Elle savait par exemple que sa plus grande douleur serait de se voir séparé de sa famille, et d'être privé des consolations qu'il ne pouvait plus

trouver que dans le sein de son épouse, de sa sœur et de ses deux enfans. Eh bien! pendant plus de quinze jours, la commune chaque matin lui fit annoncer que cette séparation fatale aurait lieu dans la journée. Ainsi par une barbarie qui ne se conçoit vraiement pas elle faisait descendre goute à goute la douleur dans son ame et tour à tour enfoncait ou retirait le poignard dont elle se plaisait à le déchirer. Que des hommes grossiers ne soient pas touchés des égards que l'on doit à la dignité royale; que l'opinion empêche de mettre quelque prix à la noblesse du sang et fasse disparaître cette grande magie dont la majesté des rois est révétue par les idées que l'on y attache, et que la main des siécles lui imprime; celà se conçoit; le peuple n'est communément ébloui que par l'éclat extérieur: si cet éclat disparait, il retire son estime; mais voir sans pitié souffrir un innocent; se faire un jeu d'accroitre ses souffrances; s'amuser du spectacle de ses larmes, et flétrir par les outrages un cœur déja flétri par les douleurs; c'est gouter le plaisir des assasins, c'est troquer la qualité d'homme contre la qualité de boureau. Les hommes,

à imagination romanesque, qui voudraient que les rois dans toutes les positions de la vie conservassent toujours une sorte de représentation théatrale, ont paru regretter que le roi pendant son séjour au temple n'eût pas toujours conservé cette espèce de dignité, dont à leur avis les souverains ne devraient jamais s'écarter. La reine, à cet egard, leur parait bien supérieure à Louis XVI. Cette noble fierté, disent-ils, qui semble être le partage de la maison d'Autriche, ne l'abandonna jamais. Hélas! de quoi vont s'occuper ces censeurs? il s'agit bien ici de dignité royale? quand jentends raisonner de la sorte, il me semble assiter à ces spectacles de l'ancienne Rome, ou le peuple exigeait que le gladiateur mourant conservât encore toute l'élégance de ses formes et la dignité de ses gestes. Moi je dis, malheur à celui qui réduit à l'état où se trouvait Louis XVI, se souviendrait encore du rôle de roi. Quand on est père, quand on est tendre époux, ami fidèle et sensible, quand on est innocent enfin, et que l'on touche de si près aux portes du tombeau, le cœur a bien d'autres affections à éprouver que celles qui tiennent au souvenir

d'une grandeur anéantie; c'est en se livrant à ces affections diverses que l'on est vraiment grand à mes yeux. On me pardonnera de préférer la sensibilité à la vaine morgue; et quand la fortune inconstante rejete les rois dans la classe ordinaire et que l'infortune les replace à notre niveau, je leur sais bon gré d'oublier qu'ils furent rois pour ne plus se souvenir que du rôle d'homme. Charles premier dédaigna, dit l'histoire, de répondre à ses juges; et Louis XVI. eut la condescendance de répondre aux siens. Je ne sais le quel des deux monarques eut tort ou raison; mais je trouve dans la conduite de Louis XVI. un sentiment de bonhommie, un attachement à sa propre réputation, un hommage rendu à la vérité, qui me touchent et qui m'attachent; si j'admire celle de Charles premier, elle laisse mon cœur froid; mais la simplicité de Louis XVI. fait couler mes larmes; et dans ce moment je me dis encore j'aime bien mieux qu'il soit homme que roi. La convention nationale refusa long-temps de lui permettre d'avoir des défenseurs. C'était dire, qu'en a-t-il besoin puis qu'il faut qu'il périsse? Il est des

indignités dont on rougit, lors même qu'on ne rougit plus de rien. Ce ne fut pas pour l'intérêt de Louis XVI. qu'enfin elle consentit qu'il en eût ; ce fut pour son intérêt à elle même. Tous les hommes aspirent à une rèputation intacte, et la convention croyait aussi devoir des ménagémens à la sienne. Elle rendit donc pour un moment hommage à l'équité pour échapper aux reproches d'avoir pour un moment dérogé aux droits de l'homme. Louis XVI. choisit Target pour défenseur. Target refusa ! ! Tronchet lui fut substitué. Malsherbes, le vertueux Malsherbes sollicita l'honneur de lui être adjoint. La Convention, les tribunes mêmes, restérent muettes d'étonnement. On admira Malsherbes, et sa demande lui fut accordée. Tronchet et Malsherbes se rendirent donc au temple et commencérent de concert avec Louis XVI. à travailler à sa défense. Il fallait répondre à cinquante sept chefs d'accusation. Le tems pressait. La multitude de piéces qu'il fallait examiner, la scrupuleuse attention qu'il fallait apporter à la composition de leur plaidoyer éxigeaient des heures beaucoup plus longues que celles qui

leur étaient accordées. Ils sentirent qu'il leur serait impossible de suffire à ce travail. Ils desirérent un adjoint de plus; Malsherbes se chargea de le choisir; et ce choix honorable tomba sur Desèze. La convention n'osa s'y refuser.

Le sort que l'on destinait à Louis XVI occupait l'Europe. Toutes les cours s'agitaient. Mais toutes, si l'on en excepte l'Angleterre et l'Espagne, se bornérent à de vaines menaces, plus capables d'accélérer sa mort, que de la diférer. Elles s'occupaient dès lors à former une nouvelle coalition; mais une coalition pouvait bien vanger Louis XVI, mais non pas le sauver. L'Espagne fit une démarche plus directe. Que pouvait l'Espagne toujours lente, toujours paresseuse, contre une masse d'hommes dont l'activité naturelle était encore redoublée par la violence des passions diverses dont elle était agitée. En outre, l'Espagne jusque là n'avait pas été heureuse dans la guerre quelle avait entreprise contre la France: et l'intercession des vaineus a communément peu de poids auprès des vainqueurs. Mais honneur à l'Angleterre! L'Angleterre,

que jadis le feu des factions avait placée dans une circonstance semblable, était la seule nation à qui l'expérience accordât le droit d'éclairer la France. En mettant sous ses yeux sa propre histoire, elle lui rendait le service de lui faire connaitre les suites que pourrait avoir la grande tragédie qu'elle préparait, et faisait pour ainsi dire naître, avant le temps, la posterité en faveur de la France, en offrant à ses regards le tableau déja vieilli des malheurs amenés par la mort de Charles I. Jamais peut être séance du parlement n'honora d'avantage la nation anglaise, que celle où ce grand corps représentatif s'occupa des dangers de Louis. Jamais Fox, jamais Sheridan, jamais Grey, ne furent plus éloquents, ne mirent plus en lumiére cette loyauté qui ne compose pas avec la justice. Tout ce que le sentiment de l'humanité peut trouver de ressources dans des ames profondément sensibles; tout ce que la gloire d'une grande nation peut rencontrer d'intérêt dans une nation rivale et généreuse; tout ce que l'amour de la vérité prête de force à la droiture des intentions, pour empêcher des hommes d'imputer à crime

l'instabilité des grandeurs dans un de leurs semblables; tout, dis je, fut employé par ces hommes célébres pour provoquer une démarche utile en faveur de Louis. Que le nom de ces grands orateurs soit à jamais béni par nous; par nous, véritables enfans de cette liberté, objet éternel de notre culte; de cette liberté si longtemps prophanée, si cruellement souillée dans notre patrie. Nous devrons à jamais à ces grand orateurs la gloire de pouvoir dire: tandis qu'en France la tyrannie au nom de la liberté conduisait Louis XVI. à l'échafaud, Louis XVI. trouvait dans un coin du monde ses plus chauds défenseurs parmi des hommes vraiment libres; et si la France n'eût été peuplée que d'hommes et comme eux, et comme nous, Louis XVI. vivrait encore. La Convention feignit de ne pas s'apercevoir de ce grand trait de caractère; et n'étant républicaine que de nom, et mettant constamment les mots à la place des choses, traita d'*astuce punique* ce mouvement que Rome, qu'elle affectait de nommer son modèle, eût jadis honoré dans Carthage même.

La défense de Louis XVI. achevée, il re-

parut à la barre, accompagné de ses défenseurs. Desèze fut celui qui porta la parole; son discours fut tout à la fois clair, précis, lumineux, et éloquent. Il ruina de fond en comble toutes les inculpations; il en démontra la fausseté, l'impossibilité et par conséquent l' imposture; et jamais l'innocence d'un accusé ne fut plus parfaitement établie, plus évidemment prouvée. Pendant tout ce temps, Louis fut calme; et répondit tranquillement à quelques questions qui lui furent encore adressées. Après cette séance, bien longue pour lui, il fut reconduit au temple. A cette éqoque, il était séparé de sa famille. Son épouse, sa sœur, ses enfans ignoraient également ce qui se passait au dehors. La commune l'avait ainsi voulu. C'était un moyen de rendre les derniers adieux de Louis XVI. plus déchirans, et elle se fût bien gardée de le dédaigner. Rentré au temple, il se trouva donc seul! Seul! dans un moment semblable.

La convention aprés avoir entendu les défenseurs, faisant tout ensemble les fonctions de jury et de juge, s'occupa de la manière dont les questions seraient posées. La prémiere

fut: *Louis est-il coupable?* La majorité fut pour l'affirmative. Quels juges! Son innocence venait de leur être prouvée. Toutes fois il fut des députés qu'il ne faut pas confondre avec les hommes acharnés à la perte de Louis. Ceux là montrérent du courage dans cette crise si dangereuse. Je dis dangereuse, parce que les jacobins pendant tout le temps qu'elle dura, disposérent chaque jour autour de la convention des assasins qui menacaient de mort, soit à leur entrée, soit à leur sortie, les députés qui se prononçaient en faveur de l'accusé. Ce fut aissi, par exemple, que lorsque l'on en vint à cette question; *Louis a-t-il conspiré?* ils s'écriérent; avant d'établir cette question, il faut répondre à celle ici; *a-t-on conspiré contre Louis?* Les deux grandes factions rivales, restérent sans réponse; mais pour se débarrasser promptement de la honte de ce silence et détourner l'attention de la confusion qu'il leur faisait éprouver, elles se hatérent de se prendre corps à corps, et la Gironde commença l'attaque en remettant sur le tapis la proposition de l'appel au peuple. C'en fut assez pour enflammer la colére de

la Montagne. Elle prétendit que c'était un moyen inventé pour soustraire Louis à la vengeance du peuple, dans l'espérance qu'il pourrait resaisir le pouvoir; et récompenser grandement les députés perfides qui lui auraient ainsi facilité le retour à la tyrannie. La Gironde repartit par un démenti formel. Elle déclara que c'était elle au contraire qui avait fait connoître *tous les forfaits d'un roi parjure.* Mais vous, ajouta-t-elle, qui vous montrez si ardens à punir le roi, pourquoi vous montrez vous si lents à punir les massacres du deux Septembre. La Montagne affectant un air d'impartialité répondait, nous les punirons aussitôt que la tyrannie aura été frappée. La Gironde repliquait, vous employés tous les moyens de terreur, pour nous forcer à la condamnation d'un homme dont personne ne prend la défense; et dès que l'on s'éléve contre les crimes d'un monstre tel que Marat, vous vous armez en sa faveur; et voussouffrez bien que ce brigand siége parmi nous. Vous avez fait prendre avec un précipitation indigne de cette assemblée un décrét qui bannit à jamais la famille des Bourbons, et

nous voyons cependant encore Philippe d'Orléans tranquilement assis dans cette salle, et braver sous votre égide le décrét qui l'atteint tout comme un autre. La Montagne répondait, toutes ces récriminations ne sont que des subterfuges; punissez Louis; et le jour viendra de punir Marat et d'Orléans. C'était ainsi que chacune des deux factions exprimait tour à tour l'ardente soif du sang dont elles étaient dévorées; à cela près que celle de la Gironde avait du moins quelque apparence de justice dans ses reproches. Les partis étaient alors tellement en garde l'un contre l'autre, que rien ne se décida plus sans que l'on n'eût recours à l'appel nominal. C'etait une tactique inventée par les jacobins pour désigner à leur sicaires les députés dont ils voulaient la perte. Avant que l'on y procédât, pour savoir si l'appel au peuple aurait lieu, un dernier orateur se fit encore entendre. Il établit avec une tranquilité, un sang froid, une impassibilité que l'on ne concevrait guére dans un homme, dont l'ame est cependant sensible, si l'on n'était fondé à imputer ces qualités apparentes à la profonde frayeur dont il était

atteint lui même ; il établit, disje, tout le danger, que ferait courir à la chose publique, toute la difficulté que ferait eprouver une convocation générale du peuple, dans une circonstance semblable ; il calcula le temps que cette mesure employerait, et quelle latitude elle donnerait à toutes les puissances armées contre la république, pour essayer de délivrer Louis XVI. Il laissa de côté tout ce qui lui était reproché, pour ne le considérer que comme une victime malheureuse, dont la raison d'Etat demandait le sacrifice : ce sacrifice est pénible sans doute, mais ce n'est qu'ainsi que l'on peut éteindre entierement l'espoir des ennemis de la France. Discours plein d'artifice, malheureux assemblage de sophismes, dont le funeste résultat fut d'entrainer les hommes timides, de les étourdir sur l'iniquité du jugement, et de les rendre sourds à la voix de leur conscience qui les retenait encore sur le bord de l'abime. Il faut le dire cependant ; de beaux mouvemens de l'ame, de beaux éclairs de sensibilité, perçaient de loin en loin à travers les ténébres de ce cahos. " Lanjuinais, par exemple, s'écria." Comment

" voulez vous que je juge Louis? Puis-je " oublier que c'est dans cette enceinte qu'il " est venu demander un azile? Je respecterai " toujours en lui le droit des suppliants." Un autre député, dont malheureusement le nom m'est échappé, s'exprima ainsi : Avez vous le droit de punir deux fois? Si Louis est innocent, ce serait deux fois vous rendre criminels. S'il est coupable, l'état ou vous l'avez réduit n'est il pas un supplice suffisant? Vains efforts. On passa enfin à l'appel nominal pour savoir si le peuple serait consulté. La question fut ainsi présentée; *le jugement de Louis sera-t-il soumis à la sanction du peuple?* Cet appel nominal ne fut qu'un combat prolongé. Les reproches, les personnalités, les injures, les menaces, ne cessérent pas un instant; et si quelque étonnement dut frapper les hommes capables de quelque réflexion, présens à ces séances, ce dut être sans doute que le sang ne souillât pas les mains de ces hommes que l'excès de la rage entrainait au delà de toutes mesures. Enfin après douze mortelles heures, cet appel se termina ; deux cent quatre vingt voix se déclarérent pour la

sanction du peuple et quatre cent vingt quatre, la rejetérent.

Ce fut le seize de Janvier que la condamnation de Louis fut prononcée. Cette fois l'appel nominal dura tout le jour et toute la nuit. Le nombre des votans était de sept cent vingt un. Les Jacobins redoublérent de précautions, pour empêcher que leur proye ne leur échappât. Tous les assasins du deux Septembre furent convoqués officiellement, et placés en permanence aux portes de la salle de la Convention. Les députés, pour entrer, étaient obligés de passer entre deux hayes de ces brigands, armés de sabres, de poignards, de pistolets. Les Jacobins avaient fait imprimer pendant la nuit la liste des députés qui avaient défendu l'appel au peuple, et l'avaient distribuée à leurs auxiliaires; et lorsque ces députés passaient, ils leur disaient: Sa mort ou la tienne. Au reste quelque fût le parti au quel ils appartinsent, les traits de leur figure décelaient le trouble de leur ame. Harassés de fatigue, flétris par les veilles, déja tourmentés par les remords, flagellés par la terreur dont ils étaient poursuivis, on eût dit

autant de spectres s'agitant sous la main des euménides. Cette séance mémorable fut un jour d'agonie et de supplice pour le plus grand nombre. Ils attendaient avec impatience et terreur tout à la fois, le moment où ils seraient appellés à la tribune. Ils brulaient d'être délivrés du tourment d'une semblable attente, et envisageaient avec un égal effroi le quart d'heure fatal ou ils seraient forcés de prononcer leur opinion. Ils étaient comme ces malheureux, qu'un accident réduit à supporter une opération douloureuse, dont le succès incertain peut accèlérer ou leur mort, ou leur guérison; et qui voudraient tout à la fois la differer et la presser. Ce supplice se prolongea pour quelques uns plus de vingt quatre heures. Presque tous motivérent leur opinion dans des discours plus ou moins étendus, circonstance qui rendit cette séance d'une longueur extraordinaire. On s'attendait en général qu'aucun membre de la Gironde ne se prononcerait contre Louis; et ce ne fut pas sans étonnement que l'on vit Vergniaux se détacher de son parti, et voter la mort. Un moment remarquable fut celui ou Philippe d'Orléans

fut appelé à la tribune. Il y monta avec sérénité. Dès qu'on l'avait entendu nommer, le silence le plus profond s'était établi dans l'Assemblée. Les tribunes se turent. Le crime même devint attentif. D'Orléans sans palir, sans se troubler, sans balancer, se prononça pour la mort. L'horreur fut universelle; il eut la honte de l'inspirer à tous les partis. Il fut hué, même par les massacreurs de Septembre. C'est le seul homme qui ait pu se vanter d'un semblable *triomphe*.

L'un des discours le plus remarquable par sa perversité, fut celui que prononça Robespierre. Il est évident qu'il l'avait médité de longue main, et composé à tête reposée. Il l'avait appris, et le répéta de mémoire pour faire croire qu'il l'improvisait. Dès les premieres phrases, il écarta avec une perfidie remarquable le véritable point de la question. Evitant avec soin de développer les motifs qui le portaient à condamner Louis XVI. et considérant cet événement, comme s'il eût été consommé depuis long-temps, il fit le tableau le plus brillant de la prospérité future de la république, et du degré de gloire où

parvient un empire régi par la puissance démocratique. Plusieurs députés ne firent précéder leur vote que par quelques mots insignifians, véritables lieux communs, et fastidieuses répétions des noms, des épithètes de tyran, de despote, de Capet, à la mode dans ce temps. Quelques autres se contentèrent de prononcer simplement le mot: Mort; affectant de le proférer d'une voix forte, pour faire présumer qu'ils étaient exempts de toute crainte. L'on eût pu distinguer les plus lâches, par le mordant de l'organe.

J'ai dit que le nombre des votans était de sept cent vingt un. Par conséquent la majorité absolue était de trois cent soixante et un. Trois cents soixante six députés votèrent pour la mort, sans aucune condition. Deux cent vingt six votèrent pour la détention, et le bannissement à la paix; et cent vingt neuf, en se prononçant pour la mort, votèrent pour un sursis, avec différentes conditions. Vergniaux, qui présidait, déclara au nom de la Convention Nationale que la peine qu'elle prononçait contre Louis Capet, était la peine de Mort. Ainsi une majorité de cinq voix décida

du sort de Louis XVI. A cette époque les loix criminelles en France exigeaient pour la condamnation du plus grand des criminels, les deux tiers des voix ; et l'on se contenta de la moitié, plus cinq, pour condamner un innocent.

Après le jugement, les défenseurs de Louis se présentérent à la barre. Ils déclarérent que le roi en apellait au peuple français. Malsherbes voulut prendre la parole, mais les sanglots étoufférent la voix de ce respectable vieillard ; sa douleur n'était plus celle d'un sujet; elle était plus auguste; c'était celle d'un ami. J'avais, dit-il, à vous présenter quelques observations sur la manière dont les voix doivent être comptées ; mais mon trouble . . . . mes larmes . . . . que vous dirai-je? Je ne le puis dans ce moment. Eh quoi ? Me refuserez-vous vingt quatre heures pour rassembler mes forces, mes idées ? A l'instant un sursis est demandé ; la Gironde le réclame, elle est vivement appuyée ; un rayon d'espérance luit encore ; hélas c'est la derniere flamme de la lampe ; elle renait un moment, elle brille, elle expire.

Robespierre parle. Pourquoi? Pour réclamer l'*humanité!* Que faites-vous? S'écria-t-il, voulez-vous prolonger l'agonie d'un malheureux? Sa mort suffit aux vrais républicains, et c'est vous qui voulez ajouter à son supplice en retardant l'heure où il doit satisfaire à la vengeance publique. Mais votre perfidie est sensible; vous esperez par là le sauver; vous voulez l'arracher à la Convention qui vient de le condamner, et au peuple qui l'attend. Je veux bien pardonner aux défenseurs de Louis leurs observations, à Malsherbes ses larmes; mais qui vous pardonnera jamais votre astucieuse hypochrisie?

Robespierre pardonnant à Malsherbes!

Malgré les efforts de ce . . . . . le nom de Cromwel s'est présenté sous ma plume: je l'efface; je deshonorerais Cromwel. Malgré les efforts de Robespierre, l'appel nominal pour le sursis eut lieu. C'était une belle occasion pour ceux que la crainte des assasins avait fait voter contre leur conscience: ils ne surent pas en profitter; le sursis fut rejeté à la majorité de trois cents quatre vingt voix, contre trois cents dix.

Pendant les deux jours de délai que cette derniere tentative apporta entre la condamnation prononcée et son exécution, Louis fut abandonné à lui même. Il vit ses défenseurs pendant quelques instans, et Malsherbes quelqnes heures. Ce digne vieillard s'éxagérait à lui même ses espérances sur le sursis. Louis ne les partageait pas; il connoissait mieux les hommes qui le poursuivaient. Malsherbes et lui se séparérent. En se quittant ils se promirent de se revoir; ils ne se revirent plus, sur la terre du moins.

Louis resta seul pendant deux jours. Il fut sans impatience, mais il fut triste. Quand par hasard il entendait quelque bruit sur les escaliers, ses yeux se tournaient vers la porte. Il répéta plusieurs fois, *Malsherbes ne revient point*.

Enfin les portes s'ouvrent avec fracas. C'était son arrêt qu'on lui apportait. Qu'elle funeste mission pour le ministre de la justice. Son cœur était brisé. Toute la France le plaignit; c'était la plus grande marque d'estime qu'on put lui donner. Aujourd'hui elle est entiere encore. Pendant la lecture, Louis conserva sa

tranquillité. Quand il entendit qu'on l'accusait d'avoir *conspiré contre le peuple*, il repoussa avec modération cette imposture. Au mot *mort* ses yeux se tournèrent vers le ciel ; ce fut le regard de la confiance, la sérénité reparut sur son front. Son teint se ramine, il n'appartient déja plus à terre.

On lui permit de voir sa famille. Quel moment! J'ai dit ailleurs qu'elle ignorait tout. Elle lut son malheur sur le front de celui qu'elle adorait. Quel rafinement de cruauté ; jeter un père que l'on va conduire à la mort au milieu des plus chers objets de sa tendresse, charger ses larmes de les instruire de leur séparation éternelle ; et se faire un jeu de ménager à dcs enfans, à une épouse, à une sœur une surprise semblable! La commune de Paris mit au nombre de ses délassemens cette scéne cruelle ; elle voulut en être témoin. Pendant ces funestes adieux, plusieurs de ses membres vinrent jouir de ce spectacle ; ils se relayérent derriére une porte vitrée. Typpo Saïb avait un tigre parfaitement imité. Ce tigre tenait, renversée sous ses pieds, une figure d'homme expirant. Il paraissait en-

enfoncer ses griffes et ses dents sanglantes dans la gorge et le cœur du malheureux. Cette machine, animée par une méchanique intérieure, rendait avec une épouvantable vérité, non seulement les mouvemens particuliers aux deux figures, mais encore les rugissemens du féroce animal, et les cris douloureux de sa victime. La vue de cet automate était au nombre des plus amusantes récréations de Typpo Saïb. Les membres de la Commune de Paris étaient plus recherchés dans leurs plaisirs, un automate ne leur eût pas suffi. Pour s'ourire aux tourments, il leur en fallait la réalité.

Louis XVI. entra. Il serra ses enfans contre son cœur; il appella sur eux les bénédictions du ciel; il voulut leur parler, il ne put que les embrasser. La Reine évanouie; Madame Elisabeth le front contre terre, implorant la justice du ciel; les enfans pressant de leurs têtes innocentes les mains tremblantes de l'auteur de leurs jours; les impassibles géoliers promenant leurs regards glacés sur ce groupe désolé, voila le tableau. Adieu, adieu pour jamais! Louis s'arrache de leurs bras, il s'échappe. Maintenant que lui importait la mort?

Il en avait épuisé toutes les angoisses. Il trouva en rentrant Mr. Edgeworth ; c'était un éclésiastique Irlandais qu'il avait demandé. Sa vue le consola. Iniquité des hommes, souvenir des grandeurs, amertume des chagrins, tout s'effaça, tout disparut. L'éternité était commencée pour lui. La nuit vint, il se coucha. Mr. Edgeworth et le fidelle Cléry veillérent auprès de lui. Il dormit d'un sommeil profond et paisible. Le bruit des tambours le réveilla ; ils apellaient le peuple au spectacle de ses derniers moments. Il s'habilla tranquillement ; il entendit la messe et communia ; il entretint ensuite Cléry pendant quelques minutes, le remercia de son attachement, lui prescrivit la conduite qu'il devait tenir pour échapper aux dangers où l'exposait sa fidélité, lui remit un cachet pour le Dauphin, un anneau pour la Reine : il m'eut été doux, lui dit-il, de les leur donner moi même ; mais je veux leur éviter une séparation pénible et pour eux . . . . et pour moi ! Adieu Cléry, que ma mémoire vous soit chère ; priez pour moi.

Quelques momens après les portes s'ouvrirent. Santerre parut. Le roi s'adressant

à Jacques Roux, le pria de remettre à la Reine une lettre qu'il lui prèsenta; il se reprit; à mon épouse, dit-il. Je viens, lui répondit cet homme, pour vous conduire à l'échafaud, et non pour autre chose. Ce Jacques Roux était un prétre. Le roi se retournant sans lui répondre dit à Santerre *partons*.

Il monta dans une voiture verte; c'était celle du maire de Paris. Il prit la droite, Mr. Edgeworth était assis à ses cotés, trois autres personnes étaient dans la voiture, un membre de la commune, et deux officiers de gendarmerie armés de sabres et de pistolets; ils avaient ordre de lui bruler la cervelle, au moindre mouvement populaire; il est douteux qu'ils eussent obéi. La voiture était précédée par quatre pieces de canon; quatre autres pieces la suivaient; quarante pieces d'artillerie étaient disposées dans la place de la concorde; elles étaient chargées à mitraille. La voiture gagna les boulevards par la rue du temple, et les suivit jusqu' à la rue de la concorde, par où elle entra sur la place qui porta long-temps ce même nom. Dans cet espace de plus d'une lieue, une double haye de gardes

nationales bordait les rues par où la voiture passa. Un morne silence régnait partout; de loin en loin quelques brigands salariés proféraient quelques imprécations. Personne aux fenètres. Par ordre de la commune il avait été defendu sous peine de mort d'y paraitre. Pendant tout le chemin le roi ne détourna pas les yenx d'un livre qu'il tenait à la main, et ne cessa de prier. Mr. Edgeworth de temps en temps lui adressait quelques paroles. Santerre à cheval marchoit à la portière. La voiture s'arreta à peu de distance de l'échafaud; il était onze heures; le membre de la commune descendit le premier, un des gendarmes après; Mr. Edgeworth descendit et présenta la main à Louis XVI. que suivit le second gendarme. Le roi portait un habit violet; il était en deuil de l'empereur Léopold. Il s'avança d'un pas ferme aux pieds de l'échafaud. Quand on égorge l'innocence ou calomnie sans scrupule la grandeur d'ame; des hommes ont prétendu qu'en allant au suplice il croyait que le peuple le délivrerait; et que voyant qu'aucun mouvement ne s'etait prononcé, sa fermeté l'avait abandonné en arrivant sur la place. C'est un mensonge;

il n'eut l'air, ni de braver la mort, ni de la craindre. Il allait mettre le pied sur la première marche, quand Mr. Edgeworth lui adressa ces paroles remarquables, Fils de St. Louis, montez au ciel. Il arrivait au haut de l'échafaud; le bruit d'une voiture fait détourner la tête à la foule; qui traverse la place dans un moment semblable? Philippe Egalité dans son cabriolet. Il gagne le pont de la concorde. Un murmure sourd marqua son passage. Louis XVI. dut le voir, il avait la face tournée vers les champs élisées. Il voulut parler: Français, dit-il, je meurs innocent; ces mots furent les seuls entendus; sa voix n'était point altérée. Au signal de Santerre cent cinquante tambours firent un roulement. Louis XVI. s'agenouille, il est frappé, il n'est plus.

Ainsi périt ce roi, le plus digne des hommes, le plus faible des monarques. Charles I. eut des qualités plus brillantes, Louis XVI. des qualités plus solides; mais les fautes de Stuart furent des fautes royales, et celles de Louis des fautes bourgeoises. Successeur de Louis XIV. il eut fait le bonheur de la France; successeur de Louis XV. il la perdit. Il voulut le bien

constamment, et ne le fit jamais. Son plus grand ennemi fut son caractère indécis; sa raison était droite, son jugement sain, et jamais il n'eut la force de prendre conseil de lui-même; il choisissait bien ses amis, et mal ses ministres. Etranger à la guerre, renfermé dans Versailles, rien n'éxerça son audace; nul roi n'eut plus besoin d'être gouverné, et nul ne craignit davantage de l'être; de là cette fluctuation constante dans le choix des hommes qu'il appelait à ses conseils, et cette inconstance dans les systêmes d'administration que chaque ministre nouveau apportait avec lui, et que son successeur tenait à gloire de renverser pour faire triompher le sien. Le penchant aux voluptés, cette grande tache de Louis XV. avait empêché le trône de s'écrouler. Fleury, Belleisle, Choiseuil, dominateurs par caractère, substituérent une volonté ferme à l'indolence du monarque; ils soutinrent l'état moins par patriotisme que par amour de la renommée; ils n'aspiraient qu'au titre de grands ministres. Maupeou plus pervers, plus machiaveliste surtout, avait oublié la liberté publique pour accroitre l'autorité royale;

et le premier soin de Louis XVI. fut de briser l'ouvrage de ce chancelier; grande faute comme roi. Il était à l'abri du reproche; ce n'était pas sous son régne que le coup avait été porté; il se remit en tutelle; il se donna des maitres, sans se donner des défenseurs. Sa déplorable confiance dans les prêtres accéléra sa perte. Estimable par la sévérité de ses mœurs, il la montra trop à découvert; il ne se souvint pas qu'il régnait sur une cour dépravée, et donna dans le ridicule d'un contraste trop frappant; ce qui sied bien à un Montausier sied mal à un monarque. Quand l'exemple part du trône, il faut qu'il persuade, et non pas qu'il commande. Cette malheureuse confiance dans les prêtres fut un grand malheur; religieux par sentiment il ne sut pas séparer la religion des préjugés de religion; et dans son opinion la qualité d'homme d'état fut toujours subordonnée à celle de dévot. Il eut préféré pour ministre le père la Chaise au Cardinal de Richelieu. Il eut encore le tort de n'être pas assez roi dans sa famille; il eut pour elle la faiblesse d'un père, et n'eut jamais sur elle l'autorité d'un maitre. Avec les sujets il

fut plus familier que populaire. Il oublia trop que la nation française est de toutes les nations celle qu'il faut tenir le plus à une grande distance du trône. Irréfléchie dans ses égards, un respect soutenu la géne; elle traite bientôt en égal le maitre qui l'éléve jusqu'a lui. Je l'ai déja dit ailleurs, avec elle il ne faut ni despotisme ni familiarité. Louis XVI. fut le plus honnête homme de son royaume; c'est le plus bel éloge qu'un roi puisse recevoir; il le reçut de ses contemporains, et la posterité le confirmera. Que lui manqua-t-il donc! La bravoure d'Henri IV. et la fermeté de Louis IX. Comme lui ils connurent l'infortune; mais Henri IV. commença par elle, Louis IX. fut la chercher, elle n'atteignit Louis XVI. qu'à la fin de son régne; ce qui est bien différent pour former le courage. Sa condamnation fut un grand attentat; la difformité en est restée nue; la raison d'état est un voile dont il sera éternellement privé. Si la politique le revendiquait, on lui prouverait sans peine que le danger de laisser vivre Louis XVI. était moins grand que celui de le faire mourir. Sa mort fut le crime de quelques hommes, et non pas de la nation

française. La faiblesse fut celui du peuple. Pour le rallier, il n'eut fallu qu'un homme; il ne s'en montra pas. Dans ces grandes catastrophes, toutes les idées se dénaturent. Il y a encore en France des hommes persuadés qu'on doit imputer celle-ci à l'Angleterre. Ils voyent mal. Il n'était pas de la politique de l'Angleterre de pousser la France à la république. Les Etats Républicains ont toujours plus d'énergie. La France foible, sous un roi foible, est plus dans le bien de la Grande Bretagne. C'est en Angleterre que j'écris ce livre. Je dis ici ce que je pense. Je n'offenserai pas mes amis. Il faut toujours distinguer l'Angleterre des Anglais.

Paris fut silentieux toute la journée. Personne ne parut dans les rues. Les marchés mêmes furent déserts. Au Palais Royal, parmi les maisons publiques le plus fréquentées, chez les restaurateurs les plus suivis, il en fut plusieurs, où, pendant vingt quatre heures, il ne se présenta pas une seule personne.

Louis XVI. fut inhumé dans le cimetiére de la Madelaine. Avant de le déposer dans la tombe, elle fut remplie de chaux vive. Sin-

gulière précaution, prise par ses assasins; en détruisant sa dépouille mortelle, se flataient-ils d'anéantir le souvenir de leur crime?

La veille de sa mort, la commune de Paris avait fait ordonner au boureau, de faire les aprêts nécessaires pour son exécution. Samson, c'était son nom, Samson et ses fils refusèrent d'obéir. Ils prétextèrent une maladie. On dépecha un courier à celui d Etampes. Il vint.

Le soir du jour où périt Louis XVI. les spectacles furent fermés; non par ordre, mais par sentiment de pudeur publique. Quelques directeurs essayèrent de braver l'opinion. Il ne furent pas secondés; trop d'acteurs s'excusèrent de jouer, sur des indispositions prétendues; il fallut bien afficher *relache*.

Le même soir les Jacobins s'assemblèrent. Ils ne furent pas exempts de la stupeur générale. Il y eut peu de discours. Les membres se parlaient, mais on eut dit qu'ils craignissent de se regarder. Il semblait que Danton eut prévû cette espèce de découragement. Cet homme savait bien calculer la puissance de la terreur et de la magie des

longues habitudes. Il est plus facile de briser un trône, que de renverser l'autorité morale qu'exerce le nom de roi sur un peuple monarchique par caractére, et soumis à ce régime de puis onze cents ans. En irritant les passions, on parvient à faire maudire un monarque; mais de cette malédiction à l'oubli des droits dont jouit le titre de roi, il y à loin encore. Danton détacha ce même soir les plus féroces membres de la société des Cordeliers, et les envoya aux Jacobins. Ce furent Hebert, Vincent, Ronsin, et quelques autres de cette trempe. Ces hommes afféctérent la joye; mais leur sourire même était une convulsion. Ils montérent tour à tour à la tribune, pour rendre compte des derniers instants du *tyran*. On feignit l'enthousiasme, on feignit les applaudissemens; mais on applaudissait comme si l'on eut craint de n'être pas vu applaudir. Les femmes même, ces furies des tribunes, furent mornes. Elles gagnérent mal leur salaire. La salle n'était qu'à moitié pleine. Les rigorites s'élevérent contre ce relachement, surtout dans un jour aussi solemnel; et demandérent que la liste fût faite des membres

dont l'absence anonçait la tiédeur. Cette liste fut ordonnée, mais n'eut jamais lieu. Le nombre des délinquants était trop considérable; la publier, et les rayer, eût été également impolitique. Un évenement déplorable jeta la terreur parmi les juges de Louis XVI. Ce fut l'assasinat de Michel le Pelletier. Il était d'une famille illustre dans la robe. Le parlement de Paris avait eu plusieurs Présidens à mortier de ce nom. Michel le Pelletier de Saint Fargeau, était membre de la Convention. Il avait voté la mort. Le Dimanche vingt Janvier, veille du jour ou Louis XVI. périt, le Pelletier descendit à cinq heures dans les salles souterraines du restaurateur Février au Palais Royal. Il y dina. Il y avait peu de monde dans les salles. Le comptoir du maître était éloigné, et les garçons étaient occupés ailleurs. Le Pelletier se levait pour sortir; un inconnu l'aborde; n'es-tu pas le Pelletier lui dit-il?—oui,—n'as tu pas voté la mort du roi?—oui, avec peine, mais d'après ma conscience—Eh bien! voici ta récompense. L'inconnu tire à l'instant un sabre qu'il portait nud sous son manteau, et le plonge

dans le cœur de le Pelletier, et disparait à l'instant. Il se nommait Paris. C'était un ancien garde du corps. Il avait cherché longtemps Philippe d'Orléans. Ils n'avait pu le joindre. Michel le Pelletier fut le premier député qui s'offrit à sa vue, et il paya pour le prince du sang. Après ce coup, la raison de cet infortuné s'aliéna. Le même soir il sortit de Paris, marcha sans but déterminé, gagna le département de la Seine inférieure, et ne s'arrêta qu'à Forges. En arrivant il se coucha; son trouble, ses yeux égarés, ses discours sans suite, éveillérent l'attention. Quand on entra dans sa chambre pour l'arrêter, il se brûla la cervelle. Malheureuse victime de l'exaltation, son ressentiment était juste; sa vengeance fut odieuse; rien n'excuse un assassinat. Michel le Pelletier ne survécut que quelques heures au coup dont il avait été frappé. Le lendemain, la Convention lui décerna les honneurs du Panthéon, à l'instant même où Louis XVI. marchait à la mort. Ce fut le vingt quatre Janvier que la cérémonie funèbre eut lieu. La veille on avait élevé un superbe catafalque sur la place Vendôme; là, ou l'on voyait

jadis la statue équestre de Louis XIV. et où l'on voit aujourd'hui la superbe colonne d'Austerlitz. Le corps de le Pelletier y resta pendant vingt quatre heures, exposé sur un lit de parade, et entouré d'une garde nombreuse. Le lendemain, la Convention en corps et toutes les autorités de Paris vinrent le chercher, et suivirent à pied, malgré la longueur du chemin, le char attelé de six chevaux, qui transporta ses dépouilles au Panthéon. Les observateurs crurent, pendant cette cérémonie, remarquer quelque intelligence entre les Jacobins et les Girondins. S'il est vrai que ce raprochement ait existé, on ne le dut sans doute qu'à la crainte des même dangers. Mais les intérêts étaient trop différens, pour que cette trève pût-être longue. L'un et l'autre parti aspiraient à l'empire. Cette lutte ne pouvait se terminer que par la chute de l'une des deux factions. La Gironde se repaissait de toutes les chimères républicaines, mais avec tous les sentimens de vertu que ce genre de régime peut comporter. Elle était Spartiate dans ses idées, et Américaine dans ses projets d'organisation. Son amour pour la liberté

n'était pas exempt d'éxagération ; mais du moins il était pur ; et, si l'on en excepte Vergniaux, nul de ses membres n'avait voté la mort. Dans le parti de la Montagne, au contraire, le sentiment de la liberté n'était qu'hypocrisie. Il usait de ce mot pour enchainer le peuple. Il n'avait fait une divinité de la liberté que pour étendre et consolider l'esclavage ; et ce fut dans le même principe qu'il transforma la raison en déité, pour mieux affermir le règne de la démence. Tyranniser et spolier, telles étaient les deux bases de sa république. Il la voulait démagogique dans les formes, et olygarchique dans le fait. Cependant une division sourde commençait déja à se glisser entre les chefs Jacobins. Les serpens de la jalousie dévoraient Robespierre ; il détestait et redoutait Danton. Danton dont les idées étaient plus vastes, dont les plans avaient dans leur férocité plus de grandeur, méprisait trop Robespierre pour le craindre, et ne s'en défia pas assez pour l'abattre. Marat était l'objet des dédains de tous les deux ; et dans le fait il n'avait d'existance que par les affronts dent il était couvert. Robespierre,

plus perfide, le caressait pour l'étouffer. Danton plus franc, l'outrageait à découvert. Il mettait même dans l'expression de son mépris une énergie remarquable. Un jour, informé par la voix publique, qui n'arrivait plus intacte à l'oreille de Danton, déja trop grand pour n'être pas au dessus de la vérité, un jour, disje, informé de l'un de ces projets homicides si familiers à Marat, quelqu'un en fit prévenir Danton, en l'invitant à mettre enfin un terme aux attentats de ce monstre. Il lui fit répondre d'être tranquille, et ajouta; faut-il la patte d'un éléphant pour écraser un moucheron. On se rappele que Danton n'avait pas vû sans crainte, au 10 Août, la retraite de Louis XVI. à l'Assemblée Législative. Contrarié dans ses espérances, le torrent des évènemens l'avait entrainé au delà de ses vœux. Mais maintenant le Rubicon était passé ; et il ne lui restait plus de refuge que dans la puissance souveraine, n'importe le nom qu'on lui donnât. Robespierre, plus ambitieux encore, mais bien plus lache, aspirait à la dictature; et pour y parvenir fit imputer à son rival toutes les mesures odieuses dont il était seul auteur,

et dont il espérait retirer le fruit quand le temps lui aurait permis de dépeupler la France, et de traîner à l'échafaud les hommes qui le baraient. Nul ne posséda jamais à un plus haut degré que Robespierre l'art de semer la calomnie. Par exemple, peu de jours après les obséques de le Pelletier il ordonne secretement à Santerre de sortir du fauxbourg Saint Antoine avec ses cohortes révolutionnaires. A dix heures du soir, le palais royal est cerné. On arrête tous les citoyens que l'on trouve dans les spectacles, dans les cafés, sous les galeries, dans les jardins. Plus de trois mille personnes sont incarcérées sans sujet, et sans interrogatoire. Le lendemain Robespierre monte à la tribune des Jacobins; et là, salue Danton au nom de la patrie, appelle sur lui la gratitude de tous les dieux protecteurs; et le remercie d'avoir sauvé la liberté par cette mesure énergique. Ainsi sa perfide adresse fit retomber sur Danton tout l'odieux de ces arestations arbitraires, tandis que lui seul en profita, parce qu'elles mirent sous sa main les victimes, qu'il se proposait de s'immoler.

Pendant que toutes ces intrigues se fomen-

taient dans Paris la nouvelle de la mort de Louis XVI. parvenait dans les cours étrangéres. A Vienne, dans les regrêts qu'elle inspirá, on s'attacha beaucoup plus aux aparences qu'à la réalité. L'Empereur était à la redoute quand il reçut cette nouvelle. Il sortit à l'instant. Toute la cour l'imita; et la redoute fut fermée. Les bals, les plaisirs publics, les spectacles, furent défendus pour le reste du carnaval. Le lendemain tous les français qui se trouvaient à Vienne reçurent l'ordre d'en sortir; presque tous éludérent cet ordre, se dérobérent quelques jours aux regards, reparurent ensuite, et ne furent point inquiétés. En Espagne, l'orage fut plus violent. Le roi, dans le premier mouvement de sa fureur, ordonna la mort de tous les français domiciliés dans ses états. On eut de la peine à le faire revenir de cette résolution barbare; et la justice veut que l'on dise que la révocation de cet ordre ne fut due qu'aux sollicitations religieuses de l'éclésiastique qui dirigeait sa concience. Le bannissement fut le partage de tous les français; la totalité de leur biens fut sequestrée; et la plûpart de ces hommes fu-

rent chassés sans argent, et sans ressources pour exister eux, et lenrs nombreuses familles, pendant un voyage long et pénible. Ainsi la vengeance du Roi d'Espagne, aussi mal réfléchie que dirigée, tomba précisement sur ceux de tous les français qu'il pouvait le moins accuser de l'attentat qu'il prétendait venger. En Angleterre, la douleur eut un caractére plus noble et plus auguste. Le deuil fut général. Rarement monsieur Pitt se montra plus éloquent, que le jour on il annonça cette grande catastrophe au parlement; mais l'Angleterre ne s'abaissa point à aucun acte de réaction. L'ambassadeur de France, monsieur de Chauvelin, seul, reçut ordre de sortir des trois royaumes. Le cabinet britannique borna là ses démarches ostensibles ; mais son activité pour former les liens d'une coalition puissante devint infatigable. L'impératrice de Russie éclata en menaces ; ce fut apparemment un hommage que Catherine crut devoir à la dignité des rois ; mais l'on sait assez avec quelle adresse elle évita toujours de compromettre sa gloire dans cette grande commotion où l'Europe fut livrée.

Cette disposition des différentes cours de l'Europe tranquilisa pour ainsi dire, les chefs des deux grandes factions. Elle leur prouva que si il y avait parité dans l'improbation, il n'y avait pas même dégré dans l'intèntion de punir, et qu'il n'y avait point encore de plan général arrèté pour venger la mort de Louis XVI. Quand les hommes projetent pour établir leur tranquillité, ils se plaisent communément à embrasser en idée plusieurs années. Quelques mois sont beaucoup pour des factieux. Les premiers, en examinant les obstacles capables de contrarier leurs espérances, font entrer les événemens imprévus en ligne de compte; les seconds les regardent au contraire comme d'heureux auxiliaires. Pour des factieux puissans, un mois que l'avenir leur assure sans combats est une longue vie de bonheur. La Gironde et la Montagne se partageaient encore l'empire. Leur jugement sur ce qu'on avait à redouter des puissances étrangeres fut donc le même; mais il était un danger plus voisin qu'ils n'envisagérent pas sous le même point de vue. C'était la Vendée. La Montagne voulut combattre. La Gironde

neutraliser. L'une et l'autre ne réfléchirent pas que là était le fanatisme; et que les négotiations, ni la victoire ne peuvent rien sur le fanatisme. Si le romanesque amour pour une république, que les mœurs, la légèreté du caractère national, et la sombre gravité des circonstances que la révolution avait accumulées sur la France rendaient impossible, bien plus que les combinaisons politiques aplicables à tous les pays que l'on peut soumettre à toutes les espèces de regime pourvu que ce soit la sagesse qui se charge de l'application, si dis-je, ce romanesque amour n'eût pas aveuglé la Gironde, elle eut vu dans la Vendée un grand moyen de salut pour elle, et elle en eut usé pour écraser le jacobinisme. Je me suis souvent étonné, qu'avec ses idées de fédéralisme, ce moyen ne se soit pas présenté à son esprit. Elle était arrivée à cette hauteur d'où elle pouvait appercevoir tous les dangers dont elle était menacée; et pour y échapper avec honneur, cette ressource était peut-être la plus noble, et la plus puissante. Elle ne pouvait se dissimuler qu'un état ne peut exister sans chef. Monarchique, aristocratique, démo-

cratique, on a beau faire, ce n'est toujours qu'un seul qui gouverne. Dans les monarchies, c'est l'hérédité ou l'élection qui en décide. Dans les aristocraties, c'est l'adresse; dans les démocraties, c'est le génie. Peu importait donc à la Gironde? Toutes les chances étaient pour elle, en s'unissant à la Vendée. Il n'y avait point de grandeur à combattre l'ambition d'un Robespierre. Il y en aurait eu à chercher un maitre dans la grandeur même des événemens. Une faction comme la Gironde devait ou succomber avec gloire, ou tenir le premier rang parmi ceux que le sort eut alors destinés à rétablir l'ordre en France. Elle se laissa mutiler par des hommes qui ne la valaient pas, et ne songea pas qu'il est des instans en politique où la véritable grandeur d'ame est de se faire craindre.

Un de ses plus surs apuis eût encore été dans l'armée, si elle avait eu le bon esprit d'y contrebalancer par d'habiles agens l'influence que les Jacobins y exercaient, et qui s'acroissait chaque jour. Elle avait eu la faiblesse de laisser se former le tribunal révolutionnaire, institution odieuse, dont l'existence éxécrée

dès son origine pour tous les gens de bien, allait la priver bicntôt de l'un de ses plus puissans soutiens dans la personne du Général Dumourier peu disposé sans doute à venir livrer sa tête à ce tribunal de sang. Ce général venait de perdre la bataille de Nerwinde ; ou pour mieux dire la victoire que la droite et le centre de l'armée française venaient de remporter, lui avait été arrachée à la fin même de la bataille, par la terreur panique que les infâmes agens Jacobins semérent à l'aile gauche, en criant à l'instant même du succès parmi les bataillons nouveaux, le *sauve qui peut*, qui jettant le désordre parmi ces hommes inaguerris encore, enhardit l'ennemi à faire volte face, et força par ce mouvement inattendu les deux tiers de l'armée déja victorieuse à abandonner le champ de bataille. Jé n'éxaminerai point si Dumourier doit être taxé de trahison pour avoir entammé des négociations secrettes avec le Prince de Cobourg. Il aurait toujours pour excuse l'indignation que lui faisait éprouver le supplice de Louis XVI ; indignation qu'il partageait avec tous les véritables républicains. La prévention,

l'imbécillité, ou la mauvaise foi, peuvent seules avancer que, républicains et partisants de crimes, sont sinonimes. J'affirme ici que si le sort de Louis XVI. eut dépendu des hommes dont le cœur pur croyait appercevoir dans l'état de republique la plus grande felicité de la France, ce monarque vivrait encore: et il m'est démontré que s'ils eussent été consultés il n'eut peut être pas trouvé de plus chauds défenseurs parmi les royalistes; sans révoquer en doute la vertu de ceux ci, il est permis de dire qu'ils l'eussent défendu par opinion, et les républicains par sentiment.

Dumourier, soit qn'il eut reçu de la nature un caractére avantageux, soit que sa franchise naturelle le rendît incapable de dissimulation, Dumourier, dis je, commit quelques indiscrétions; il laissa trop percer son mécontentement contre la conduite de la convention; il afficha trop sa haine et son mépris pour le tribunal révolutionnaire; enfin il répéta trop souvent qu'il marcherait sur Paris. Il laissa surtout bien imprudemment éclater cette indiscrétion devant trois intriguans jacobins que le Brun, ministre des relations extérieuses, lui avait dé-

cochés pour le sonder sur ses projets et sur ses espérances. Ces trois hommes étaient Proli, Pereira, et Dubuisson; les deux premiers étaient étrangers à la France et du nombre de ces hommes qui, méprisés souvent dans leur propre patrie, se portent avec avidité dans les pays que les troubles tourmentent, affectent pour les peuples de ces pays un intérêt qu'ils ne ressentent pas, et n'ayant d'autre but que de se procurer de l'argent à tout prix, et trop vils pour avoir une opinion à eux, sont toujours prêts à se vendre à la premiere faction qui veut les employer, quelle que soit la livrée qu'elle porte. Le troisiéme était flamand, connu par une tragédie, intitulée *Nadir*, representée nombre d'années avant, avec quelque succès; mais malheureusement cet homme n'avait rien de la dignité des gens de lettres, et ses moeurs le mettaient à la merci de tous les moyens capables de subvenir à son existence toujours incertaine. Dumourier aurait du sentir que ce n'était pas devant de semblables hommes qu'il devait s'ouvrir. Le rapport qu'a leur retour à Paris ils firent des propos qu'il leur avait tenus acheva de le rendre suspect.

Depuis longtemps les jacobins le détestaient; mais par une contradiction singuliére, Danton et Lacroix chefs suprêmes de la faction jacobiue, l'avaient constamment défendu; et cela ne s'explique que par la complaisance que le général avait eue de fermer les yeux sur leurs dilapidations dans la belgique. Le dénouement aprochait. La rumeur contre Dumourier croissait chaque jour. On ne parlait que de son arrivée prochaine avec son armée dans les murs de Paris. La Convention partagea ces alarmes, et ce fut alors qu'elle lui envoya quatre commissaires, pour lui enjoindre de se rendre à la barre. Ces commissaires furent Camus, Quinete, Bancal, et la Marque. Le ministre de la guerre Beurnonville les accompagna. Les réponses de Dumourier à leur injonction furent ironiques. Dumourier avait de l'éloquence; il leur peignit avec chaleur l'état malheureux où Paris était réduit, et la bassesse de l'esclavage dans lequel la convention était tombée. Il s'éleva sur tout avec vigueur contre le tribunal révolutionnaire, et déclara que tant qu'il lui resterait un pouce de sabre il ne reconnoitrait jamais ce tribunal

odieux. On ne conçoit pas comment Camus, dont la judiciaire était bonne, prit la défense de ce tribunal. Il crut sans doute qu'il était de son devoir de faire respecter l'ouvrage de la convention. L'altercation devenant plus vive de momens en momens, Camus interpella enfin le général de répondre : sil voullait obéir au décret de la Convention? et sur son refus lui déclara qu'il le destituait de ses fonctions de général, et le mettait en arretation. C'est toujours une grande maladresse de compromettre son autorité. Dumourier sans daigner lui répondre fait entrer des huzards. Les quatre députés et le ministre dela guerre sont arrêtés, jetés dans une voiture, et conduits au quartier général autrichien. La longueur de leur détention et les mauvais traitemens qu'on leur a fait éprouver, sont connus de toute l'Europe, et nous ne nous appesantirons pas sur cette matiere.

Aprés un semblable éclat, Dumourier n'avait que deux partis à prendre, ou marcher sans délai sur Paris pour mettre àprofit la terreur que la nouvelle de son audace y aurait répandue, ou bien de fuir lui même. Le pre-

mier parti eut été plus héroïque, et je crois que pour sa gloire il eut dû le tenter, au risque de périr. Il n'était pas sans difficultés. La fidélité de son armée envers lui était douteuse; il n'avait pu s'assurer d'aucune place forte; Condé, Valenciennes, lui avaient refusé leurs portes; il parait que ces difficultés l'arrétèrent; mais ce qui surtout est étonnant, en ne considerant la chose que sons le point de vue politique, c'est l'inertie de monsieur le prince de Cobourg, et le peu d'avantage qu'il tira de cette circonstance, qui pouvait être décisive pour son parti. On a prétendu que Dumourier et lui n'avaient pu s'entendre sur le roi qu'ils prétendaient donner à la France; mais cette excuse ne justifie pas l'Autrichien. L'important pour lui était de vaincre; risque à choisir aprés. L'émigration fut donc le parti qu'embrassa Dumourier. Il passa la frontiere avec quelques amis; et par cette démarche mit ses jours hors de danger, les jacobins hors de crainte, et les républicains hors d'esperances.

De ce moment, toutes les haines, et tous les coups se dirigérent contre la Gironde. On prétend et il n'est guere possible d'en douter,

qu'un complot fut formé pour assasiner tous les députés de la Gironde dans le sein même de la convention. Ce projet avait été conçu par la commune de Paris, et tous les rôles avaient été distribués. On affirme cependant qu'il n'eut pas l'assentiment de tous les jacobins, et que Danton entr'autres s'y opposa vivement. Pour colorer un aussi grand crime, on médita une insurrection afin de pouvoir, suivant la perfide tactique de cette faction rejeter le massacre des Girondins sur le peuple, qui, aurait-on dit après l'évenement, se serait fait justice lui même de ses ennemis. Heureusement ce crime n'eut pas lieu; les députés de la Gironde furent prévenus et ne parurent pas à la séance du soir; et la pluie qui dura toute la nuit, empécha l'insurrection; nos factieux de Paris étaient des sybarites.

Le crime ne fut qu'ajourné, et cet ajournene fut pas long. Jamais la Gironde ne se montra plus grande. Les décrets les plus anarchiques et souvent les plus ridicules se succédaient. La Gironde oubliait ses propres dangers, pour ne s'occuper que des intérêts de la France, et de la conservation des prin-

cipes. Il résultait du moins de sa noble abnégation, quelle parvenait quelquefois à atténuer les affreuses conséquences que devaient entrainer après eux les décrets de sang que rendait chaque jour la convention. Ce fut ainsi par exemple que lorsque l'on décréta peine de mort contre les provocateurs à la royauté, elle fit rendre le même jour un décret de peine de mort contre les provocateurs aux meurtres; et certes si ce décret eut été mis à éxécution, toute la commune de Paris, la majeure partie des orateurs des jacobins, et tous les journalistes vendus à cette faction, à commencer par Marat eussent à l'instant été frappés par le glaive de la loi. Alors parurent aussi les décrets pour la confiscation des biens des condamnés; cause principale et peut être l'unique des exécutions qui pendant quinze mois ensanglantérent Paris; les décrets qui divisèrent la France en deux classes d'hommes, les sans Culottes et les *Suspects*; qui ordonnérent un emprunt forcé que les comités révolutionnaires des sections pouvaient imposer au gré de leur caprice; mirent Dumourier hors de la loi, et promirent cent

mille ecus, à quiconque le livrerait mort ou vif ; voulurent que les noms de toutes les personnes fussent affichés sur les portes des maisons qu'ils habitaient ; prescrivirent que toute les marchandises, principalement les comestibles, seraient soumises à un maximum ; mirent en arrestation tous les membres de la famille de Bourbon, et les firent transférer à Marseille ; traduisirent devant le tribunal révolutionnaire les généraux Miranda, Miazinski, Lanoue, et Stenghen ; destituérent les généraux Custines et Kellerman ; et cent autres décrets semblables que l'on ne peut lire aujourd'hui sans être épouvanté de l'esprit de démence qui les a dictés. On sent que la frayeur inspirée à la convention par les nouvelles alarmantes quelle recevait de tous les points de l'empire ajoutaient à la férocité de ses résolutions. La frayeur est aveugle, et ce desir d'échapper au danger rend souvent barbare. C'est ainsi que l'homme qui se noie, donne souvent la mort à son libérateur. La France était véritablement alors dans une crise terrible. Jamais la Vendée n'avait obtenu de succès plus importans ; la Bretagne et la basse Nor-

mandie étaient presque en entier soulevées; les insurrections contre-révolutionnaires se multipliaient dans le midi; presque toutes les armées étaient malheureuses; la belgique était perdue; l'expédition sur la Hollande manquéc; Mayence rendu aux Prussiens; tels étaient les revers dont chaque jour retentissait la tribune de la convention. Les hommes sages voyaient en frémissant l'orage s'aprocher; les factieux déguisaient leur épouvante sons le masque de l'audace; et les scélérats plus méprisables encore, cherchaient à distraire le peuple du sentiment de ses dangers, en lui conseillant le meurtre, et le pillage. Ce fut ainsi que la loi sur le maximum ayant éprouvé quelques obstacles, Marat dans sa feuille conseilla au peuple de Paris de se transporter chez les épiciers, de piller leurs boutiques, de les pendre à leur porte, et de se faire ainsi justice lui même, puis que la convention la lui refusait. Le croira-t-on? Le conseil de Marat fut suivi. Le lendemain presque tous les magazins d'épicerie furent pillés; mais le peuple satisfait sans doute du butin qu'il faisait, oublia la seconde invi-

tation de Marat et ne pendit personne. Nul dans Paris ne s'opposa à ce brigandage. Eh! qu'attendre d'une masse d'hommes assez dégradée, pour venir acheter à vil prix les marchandises que les brigands se partageaient. La moindre force cependant eut suffi pour comprimer ce désordre; et je ne puis m'empêcher de le prouver, en consignant ici une anecdote dont je fus témoin. Une de ces femmes malheureuses, qui fondent leur existence sur la corruption des mœurs, avait été quelque fois traitée avec humanité par un riche épicier de la rue du Chantre nommé *Verniaux*, et dans ses besoins en avait souvent obtenu quelque crédit. Cette femme, malgré sa vie déréglée susceptible de reconnoissance le jour du pillage accourt à la maison de l'épicier, que déja cinq ou six cents brigans se disposaient à forcer; et là s'armant d'un couteau de cuisine, se place sur le seuil de la porte, et menace de poignarder le premier homme ou la premiére femme assez témeraire pour avancer. Elle l'aurait fait. Quoi qu'il en soit elle en imposa à cette foule. Personne

n'osa s'exposer à la braver; les brigands se dispersérent, et la boutique fut sauvée.

Ces résultats affreux qu'eurent plus d'une foi les écrits de Marat éveillérent à la fin l'attention de la Convention Nationale. Elle décreta Marat d'accusation, mais par une de ces inconséquences dont cette Convention n'a donné qne trop d'exemples, elle l'envoya en jugement devant le tribunal révolutionnaire, c'est à dire qu'elle lui donna pour juges ses meilleurs amis et les hommes dont les opinions anarchiques étaient en tout conformes aux siennes. Marat fut acquité avec éclat. La portion de peuple salariée par les jacobins, le reporta en triomphe à la Convention Nationale; et le seul homme qui fut innocenté par le tribunal révolutionnaire, fut le seul criminel qui fut traduit devant lui. Cependant les dangers que la Gironde avait courus, avaient alarmé la convention en général pour elle même. Si l'on commençait à la décimer de la sorte, pouvait elle prévoir ou l'on s'arrêterait? elle crut s'appercevoir enfin que la commune de Paris aspirait à l'empire; quelle avait sans

doute quelqu'un en vue, à qui elle réservait le pouvoir souverain; que cette faction avait des complices jusque dans son propre sein, et que le succès d'un semblable projet dépendait de la destruction entière de la Convention Nationale. On s'apperçut de ce changement dans les idées, par les discours de quelques membres qui jusqu'alors opposés à la Gironde, parlérent de la mettre sous la protection de l'assemblée. Ce changement fut bien plus sensible encore, le jour ou quelques membres de la Gironde s'étant précipités à la tribune pour se plaindre du complot que l'on avait tramé contre leurs jours et donner des preuves matérielles de ce complot, ils se virent à l'instant environnés de la plus grande partie des membres de la convention, qui leur jurérent de périr plutôt eux mêmes que de souffrir que la moindre violence leur fut faite. Ce fut dans ce moment d'entousiasme, dans ce retour, malheureusement éphémere, vers la vertu, que fut créée cette commission des douze, si célébre à cette époque, et si digne de la confiance de la Convention par le caractére des hommes qui la composaient. Cette commis-

sion fut chargée de veiller à la sureté de la Convention Nationale; elle fut investie du pouvoir de lancer des mandats d'arrêt contre les perturbateurs. La Convention la forma sans désemparer; elle entra en fonctions de suite, et débuta par un coup d'autorité remarquable. Cette commission eût tout réparé; en peu de jours les hommes qui souflaient le crime depuis tant de mois dans Paris, eussent été mis hors d'état de nuire; les jacobins privés de leurs chefs se fussent dissous d'eux mêmes; les hommes du peuple qu'ils avaient à leur solde, privés de leur salaire fussent retournés à leurs travaux; la tranquilité se fut rétablie; l'esclavage de la Convention eut été brisé, et elle eut pu s'occuper librement du salut de l'Etat. Mais sa malheureuse faiblesse l'empêcha de soutenir son ouvrage, et bientôt elle abandonna les hommes énergiques qui se sacrifiaient pour la sauver. Il suffisait à Danton à Collot d'Herbois, à Billaud de Varenne, d'élever la voix pour faire trembler la majeure partie de ces députés. Le terrible triumvirat de Robespierre, de Couthon et de Saint Just était déja formé, et entrainait dans ses volontés

tous ceux dont la basesse attendait quelque place de ces hommes, qu'ils regardaient déja comme les souverains de la France. La perte de la Gironde était donc inévitable.

Le vigoureux début de la commission des douze ne fit que l'accelérer. La commission fit arrêter au milieu de la commune en séance, le trop fameux Hebert, son procureur sindic. Pour peindre Hebert d'un seul trait Hebert était plus méchant que Marat. Hebert s'etait fait connoître par un journal intitulé le *pére du Chêne*. Ses expressions toujours grossiéres et souvent obscénes avaient amusé le peuple et procuré un grand débit à cette feuille, indécente par les épithetes et dangereuse par les principes. Elle les avait repandus parmi le peuple; et l'on souffrait que chaque jour cette multitude d'hommes, que la vente des journaux répandait dans Paris, outrageât les mœurs publiques, forcât les femmes et les filles à baisser les yeux, et salit l'oreille vierge de l'enfance par la répétition affectée des mots employés dans cette feuille, et que l'on pardonne à peine au charetier en colére. C'était à cette impudeur qu'Hebert avait du l'en-

cens des jacobins, et la protection des cordeliers. Lorsque l'on entendait les crieurs de journaux vociférer dans les rues l'esprit de sa feuille du jour, et crier à tue tête, *il est bien faché, bien encolére aujourd'hui le pére du Chêne,* (on devine aisément les mots que je suprime dans cette phrase,) on pouvait être sur que quelque massacre, quelque assasinat, quelque forfait enfin étaient conseillés au peuple de Paris. Tel était cet Hebert, distributeur de contre marques dans un théatre de la capitale, *et que ses talens,* dont nous venons de donner un idée, avaient fait arriver à l'éminent emploi de procureur sindic de la municipalité de la premiére ville du monde. L'arestation d'un tel homme parut une calamité publique, et cette ville où n'aguere le peule en silence avait laissé monter le fils de cinquante rois sur l'échafaud se crut perdue en voyant dans les fers un brigand que les voleurs de la forêt de Bondi n'auraient peut être pas voulu recevoir dans leurs rangs. La commune jura de tirer une vengeance éclatante de cet outrage. Les jacobins et les cordeliers appelérent tous les poignards pour

terminer le comité des douze. Les *in-lgentes* dames de la societé fraternelle, plus :ondes en resources, et protectrices élégantes *l'urbanité* d'Hebert, proposérent de mettre feu au palais des Thuileries et d'engloutir ns les flammes les ennemis de cet homme 'eressant. Vingt propositions plus exagèrées core, se firent dans les sections révolution-ires de Paris, qui se déclarérent en perma-ncé jusqu'à ce que le héros du patriotisme t été délivré. Des pétitions arrivérent de ıs cotés à la Convention Nationale. La mmune vint en corps à la barre, et son orateur distingua par l'insolence de son discours. ι Convention tint ferme pendant quelques ırs. Sa fermeté commencait à répandre terreur dans l'ame de ses ennemis, et avec peu de persévérance et l'énergie de la mmission des douze, le triomphe était cer-ın; mais effrayée par les menaces journa-res de quelques membres de la *Montagne*, e fléchit enfin; Hebert fut rendu à la ›erté. Dès lors la faction jacobine vit qu'elle ıuvait tout oser, et l'insurrection du 31 Mai t arrêtée.

Cependant il s'éleva un obstacle auquel on ne s'attendait pas. Le peuple des faubourgs, et notament celui du faubourg saint Marceau, tant de fois dérangé de ses travaux pour des insurrections sans profit pour lui, demanda ce que lui rapporterait celle ci. Cette question fut embarrassante. Où trouver des fonds pour salarier cinquante mille hommes au moins peut être que l'on espèrait mettre en mouvement pour rien? Un extravagant, plus fou qu'Erostrate, tira le parti d'embarras. Cet homme se répandit dans le faubourg, et annonça dans toutes les sections que l'on assurait au peuple pour le jour de l'insurrection le pillage du Palais Royal. Cette promesse, faite par un homme sans aveu comme sans mission, et qui parlait à l'insçu des chefs de la faction, ne laissa par de séduire le peuple, et d'en imposer à sa crédulité. Ce vaste magazin, ou tant de bijous, tant d'orfèvrerie, tant de jouaillerie de toute espece, tant de vaisselle d'or ou d'argent, sont amoncelés; ce bazar ou tous les diamants, les rubis, les perles de l'Orient sont etalés avec profusion, ou les étoffes les plus somptueuses étonnent les regards par la finesse

de leurs tissus et la richesse de leurs broderies, était un appât bien digne de tenter le peuple pauvre, à qui la folie se permettait de le présenter. Quoiqu'il en soit, l'extravagance de cette promesse pensa être la cause du plus grand des malheurs. Plusieurs personnes ont pensé, et quelques historiens ont écrit, que la promesse du pillage du Palais Royal fut faite par la commune de Paris en corps au peuple du faubourg Saint Marceau ; elle était bien capable sans doute d'une semblable atrocité ; mais je rapporte le fait, tel qu'il parvint à ma connoissance dans le temps.

Le bruit de cette promesse se répandit dans Paris, et arriva bientôt aux habitans du Palais Royal. Il est rare que les opinions politiques prévalent sur l'intérêt personnel. Quand tous ces riches marchands furent instruits que l'on voulait piller leurs trésors, il ne songérent plus s'ils étaient républicains, royalistes, ou jacobins ; ils songérent à se défendre. La construction du Palais Royal permettait d'espérer quelque succès dans une semblable détermination ; il est possible d'en fermer toutes les issues, et de le mettre ainsi, pour quelques

heures du moins, à l'abri d'un coup de main. Le commandant de la section de la Butte des moulins, où se trouve le Palais Royal, était un homme de tête. Il se nommait Raffet. Il fit toutes ses dispositions pour soutenir et repousser l'attaque. Le 31 Mai à la pointe du jour le tocsin est sonné, et la générale est battue. Les insurgés se mettent en marche. Ils se divisent en deux colonnes. L'une, beaucoup plus considérable que l'autre, et c'est celle à qui le pillage est promis, débouche par la rue Saint honoré. L'autre beaucoup plus faible est mise en réserve, pour accompagner la commune à la Convention, quand la séance sera ouverte. Cependant la colonne de la rue Saint Honoré en approchant du Palais Royal trouve les bataillons de la Butte des moulins, précédés de leurs canons, et qui lui barent le passage. On s'attendait à piller et non pas à combattre; ce qui est bien différent. Entre les citoyens d'une même ville, qui ne sont pas nés pour la guerre, il est toujours un médiateur puissant, sur le quel on ne compte jamais assez; ce médiateur c'est la peur. Dans le cours de la révolution elle a garanti Paris de

bien des malheurs. Cette fois elle le sauva encore de la guerre civile. Du moment que ces hommes virent que ceux qu'ils prétendaient piller se disposaient à se défendre, ils ne virent plus en eux que *des fréres, des amis, d'excélens républicains.* La paix fut faite dans un instant: et ces mêmes hommes sortis de leurs maisons, animés par l'espoir du pillage, prirent sur le champ pour mot de raliement, *point de pillage, point de guerre civile.* Tel est le peuple. La colonne qui marchait sur la Convention, n'eut pas ce jour là un succês beaucoup plus brillant. On a peu d'idée de l'insolence de la pétition de la commune. Elle demandait ouvertement la proscription et la tête des députés de la Gironde. Quelques membres de la Convention déployérent dans ce moment critique et dans les deux jours suivans une fierté vraiment romaine, une énergie dont on ne retrouverait l'exemple que dans les beaux temps de l'antiquité. Ces hommes dont le nom mérite d'être conservé furent Lanjuinais, Vergniaux, Pontécoulant, Barbaroux, et quelques autres. Malheureusement il était trop tard pour la Convention de

secouer l'indigne joug sous le quel elle s'était laissée abattre, et elle ne sentit la vérité de cet esclavage, dont la Gironde avait si souvent essayé de la faire rougir, que lorsqu'il ne fut plus temps de le briser. Dans la crise ou elle se trouvait, elle fut obligée d'employer des subterfuges; et un orateur toujours habile dans les momens difficiles à présenter des moyens termes, la tira encore d'embarras cette fois. Evitant avec adresse de parler des députés de la Gironde, et feignant un apparent enthousiasme pour les insurgés, il proposa de décreter sur le champ la suppression de la commission des douze; qu'il serait accordé une gratification de quarante sous à tous les hommes des faubourgs qui avaient pris part à l'insurrection ; et qu'enfin la Convention déclarerait que toutes les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. La majeure partie de l'Assemblée apperçut ce faux fuyant. Envain la commune voulut faire entendre que ce n'était pas là tout ce quelle demandait; envain fut elle soutenue par quelques uns des membres les plus emportés de la Montagne; elle se vit abandonnée par le peuple qu'elle

avait soulevé, et qui satisfait des quarante sous qu'on lui accordait, de l'hommage que l'on rendait aux sections, et de la suppression du comité des douze, que dans son ignorance il confondait avec la Gironde, applaudissait au décret que l'on venait de rendre, et fraternisait avec les membres qui l'avaient sollicité.

Cette premiére journée fut donc malheureuse pour les chefs du parti. Un massacre manqué, un pillage avorté, c'était une bataille perdue. Le lendemain premier Juin, le tocsin sonna toute la journée, et la générale fut battue à plusieurs reprises. Cependant il y eut peu de mouvemens. La Convention, toujours plus faible dans son asservissement, rédigea une adresse aux départemens de la France, pour célébrer l'insurrection de la veille ; mais jamais la noble véhémence pour la défense des véritables principes ne fit un contraste plus marquant avec la déplorable timidité du reste des députés. Ce fut ce jour là que Lanjuinais étant à la tribune se vit terrassé et presque foulé aux pieds par le député le Gendre, et s'écria : arrachez moi la vie, me voila prêt, mais n'espérez pas que je

fléchisse jamais devant les brigans qui vous maitrisent. Les chefs de la faction employérent le premièr Juin à parcourir les sections les plus incendiaires. Il mêlérent les reproches aux caresses, les flateries aux menaces; et ne se retirérent qu'avec la certitude de voir le lendemain s'accomplir l'attentat que l'on avait manqué la veille. Désormais il est inévitable. La commùne de Paris donna ce même jour le commandement de la force armée à un nommé Henriot. Cet homme, jeune encore, ancien commis de bariere, avait fait *avec distinction* ses premiéres armes le deux Septembre. Les Romains ne se déhonorérent pas en suivant Spartacus; cet esclave, ce gladiateur, les conduisait à la gloire. Je crains bien, qu'à la honte des Parisiens, la postérité ne dise qu'ils suivirent sans ressistance un homme qui les conduisait au meurtre. Le deux Juin, cent mille hommes marchérent vers les dix heures du matin contre la Convention Nationale. Plus de quatre vingt dix mille, ignoraient ce que l'on prétendait faire; mais l'on avait formé quelques cohortes d'élite, quelques légions d'hommes bien stilés aux

assasinats. Ceux ci eurent la tête de l'armée. Henriot les guidait et les rangea dans la cour de Thuileries. Cependant depuis plusieurs jours il existait une division sourde entre les chefs Jacobins et la commune de Paris. Il s'agissait de l'empire; et des deux côtés l'on y prétendait. On a quelques raisons de croire, que le premier Juin des députés bien intentionnés, ne voyant plus d'autre moyen pour sauver la patrie que d'embrasser un parti extrême, furent proposer la dictature à Danton. Il balança quelque temps, et il est certain qu'il eut accepté, s'il eut pensé que les Girondins eussent pu prendre quelque confiance en lui. Il est certain aussi que ce fut là le seul obstacle qui l'arrêta. Il répéta plusienrs fois *ils n'ont point de confiance.* Dans l'état ou étaient les choses son refus fut un malheur. Malgré les avertissemens secrets, donnés aux membres de la Gironde, nombre d'entr'eux eurent l'héroique grandeur d'assister à la séance du deux Juin. La Convention était véritablement assiégée. Henriot n'y laissait pénétrer que des pétitionnaires. Pendant plus de deux heures un désordre épouventable régna dans l'assem-

blée, où les assasins s'étaient introduits. Un incident pensa tout changer; mais il était arrêté que l'innocence devait succomber. Son triomphe eut été un miracle, que la révolution dans aucunes de ses phases n'a jamais offert. La Croix, l'un des chefs suprêmes de la faction Jacobine, entre daus l'Assemblée. Ses habits sont déchirés; il est privé de son chapeau; il s'écrie qu'il vient d'être insulté par les hommes qui remplissent les cours; qu'il est évident que c'est à la Convention toute entière que la commune de Paris en veut. A ces mots, la Montagne se trouble. L'agitation se met dans tous ses membres; un dégré d'inquiétude de plus eût réuni tous les partis. Danton propose alors que la Convention sorte en corps; quelle se présente aux insurgés, et quelle s'assure de leurs dispositions. Le décret est rendu à l'instant. La Convention se léve, et se rend sur le perron du peristile du palais. C'est Hérault de Séchelles qui la préside. Hérault de Séchelles, dont la jeunesse marquée par tant de gloire, avait donné de si hautes espérances! Organe de la faction c'est lui qui lit de décret. " Retourne à ta place. Que les traitres

" nous soyent livrés. Canoniers à vos postes." Telle fut la réponse d'Henriot. Il fallut rentrer. Jusqu'alors Robespierre et ses deux adhérents n'avaient rien dit. Couthon prend la parole, et de ce ton doucereux, que l'urbanité française n'employe que dans les effusions du cœur: " vous le voyez mes chers confréres, dit-il, le peuple se fait entendre. Vous " êtes trop bons républicains pour lui désobéir. " Je demande que Lanjuinais, Vergniaux, Gen-" sonné, Le Hardi, Guadet, Pétion, Boileau, " Birotteau, Valazé, Gomaire, Bertrand, Gar-" dien, Kervélégan, Mollevaut, Bergoin, Bar-" baroux, Lidou, Buzot, La Source, Rabaut, " Brissot, Salles, Chambon, Gorsas, Grange-" neuve, Le Sage, Vigée, Louvet, et Henri La-" vière, soyent mis en arrestation chez eux." La majeure partie des députés s'éleva contre cette violence, refusa de prendre part à cette délibération, et protesta contre ce décret; mais la Montagne l'emporta, et comme elle avait admis sur ses bancs un assez grand nombre des brigands qui avaient pénétré dans l'Assemblée, lorsque l'on fit l'épreuve par *assis et levé* elle eut la majorité, et la décret passa.

Il fut aussitôt porté aux insurgés, et le siège de la Convention fut levé.

Les Jacobins étonnés pour ainsi dire de leur triomphe n'osérent pas en témoigner une joie trop sensible. Lá réflexion leur en fit sentir tous les dangers, et ils ne doutérent pas du mécontentement que les départemens éprouveraient d'une journée semblable. L'inviolabilité de la Convention une fois méconnue, la magie de ce titre de député était évanouie ; et l'autorité morale que la Convention Nationale exeçrait sur les esprits cessait d'exister. Après ce coup terrible, l'union des Girondins fut rompue. Quelques uns dédaignérent de fuir et se laissérent arrêter. D'autres se cachérent chez des amis. D'autres réussirent à s'échapper; et ceux ci se retirérent en Normandie dans le département du Calvados. Ils trouvérent à Caen le Général Wimpfen. Ils les accueillit avec distinction, et tout le département s'insurgea en leur faveur. Malheureusement Rouen resta neutre, et cela fit un grand poids de moins dans la balance. Un chef des Vendéens, Mr. le Marquis de Puisaie vint à leur secours avec trois mille hommes; ce

qui prouve, comme je l'ai dit ailleurs, que la Gironde aurait pu tirer un grand avantage de son union avec ce parti, et épargner de grands malheurs à la France. Puisaie mit un peu trop de légereté dans ses préparatifs et dans l'exécution de ses plans. Il se crut trop sur de vaincre, et c'est ainsi que l'on est toujours vaincu. Il ne voulut pas souffrir qu'aucun des députés proscrits marchât avec lui. Il eut tort. Leur présence eut appelé beaucoup de gens de bien sous ses drapeaux. Il marcha jusqu'à Vernon, et là il trouva un corps assez considérable, que la commune de Paris y avait envoyé. Il se retira donc sans avoir rien opéré.

Cependant, une scéne inattendue allait occuper Paris, frapper tous les esprits d'étonnement, délivrer l'humanité de l'un de ses plus grands fleaux, et jeter la terreur dans le cœur des factieux triomphans. Pourquoi falut-il que d'aussi grands bienfaits fussent dûs à une action que la vertu, la justice, et la philosophie ne peuvent aprouver. Charlotte Cordey à Rome eut eu des autels; elle eut une vertu qui n'était ni de nos climats ni de notre siè-

cle. Cette jeune et belle personne était de Caen ; elle était d'une famille aisée et honnête. Elle était adorée de son père, dont elle conduisait la maison avec beaucoup d'intelligence. Son éducation avait été soignée ; elle s'était attachée surtout à l'étude de l'histoire ; et elle avait puisé dans ce genre de connoissances un goût pour l'indépendance que les principes de la révolution française n'avaient fait qu'accroitre. La liberté et la république lui étaient chères ; mais elle les voyait en beau ; et trompée par la peinture souvent fallacieuse que les historiens nous font de ce que l'on appele les beaux temps de l'antiquité, elle ne pouvait supporter rien de ce qui contredisait l'opinion qu'elle s'était faite des vertus républicaines. Le nom de Marat, et le tableau de son audacieuse et criminelle ambition étaient parvenus jusqu'à elle, et ne présentaient à son imagination que l'image d'un tribun insolent, dont la perversité caressait le peuple pour l'asservir, et dont la mort sauverait la France et couvrirait de gloire la main généreuse qui la lui donnerait. Quand les députés proscrits se réfugiérent dans le Calvados, elle

ne vit en eux que le parti de Caton. La part que Marat avait prise à leur désastre acheva d'exalter son imagination. Maitresse d'elle même, elle déroba son secret à tous les yeux; sa gaieté habituelle ne se démentit pas un seul instant. Elle prétexta le désir de faire un voyage en Angleterre, pour avoir occasion de se rendre à Paris sans éveillor les soupçons. Sa sérénité ne l'abandonna pas pendant toute la route. Les agrémens de son esprit firent le charme de ceux qui voyagérent avec elle. Ella employa le premier jour de son arrivée à s'acquitter de quelques commissions dont on l'avait chargée. Le lendemain elle fut au Palais Royal, entra chez un coutelier, choisit dans un assez grand nombre de couteaux celui qu'elle crût le plus propre à son dessein, et l'emporta avec une apparente tranquilité. Elle se fit alors conduire chez Marat; et sa porte lui ayant été refusée, elle lui écrivit un billet pour l'inviter à lui donner un rendez-vous, afin de l'instruire, disait elle, des événemens malheureux qui désolaient la république, et tourmentaient la ville de Caen qu'elle avait quittée depuis peu de jours. Elle passa le

reste du jour dans un paix profonde, s'entretint long-temps et dina avec l'hotesse chez la quelle elle logeait, ne dit pas un mot sur les affaires politiques, le soir se coucha tranquilement et dormit paisiblement. Le lendemain elle retourna chez Marat, vers les neuf heures du matin. On veut encore lui refuser la porte ; mais Marat l'entend ; il ordonne qu'on la fasse entrer ; elle est admise. Il était dans son bain. L'entretien commence par la conduite que les députés proscrits tiennent dans le Calvados. Marat se souléve, prend ses tablettes pour écrire les détails qu'elle lui donne, et dans sa joie féroce s'écrie, ils recevront bientôt leur châtiment. Le tien est prêt, lui répond elle ; et dans l'instant, elle le poignarde ; il jette un cri ; il est mort.

Elle pouvait s'évader ; elle ne quitta pas la place. La chambre fut bientôt remplie de monde. Son sang froid arrêta les imprécations des amis de ce monstre. La garde arriva. On voulut l'enchainer. Je vous suivrai librement, dit elle, gardez vos fers pour le crime, l'innocence n'en a pas besoin; elle suivit la garde. Dans peu d'heures la mort

de Marat fut répandue dans tout Paris. La terreur qu'il inspirait était telle que l'on n'osait se confier qu'à l'oreille cette nouvelle. Un grand peuple n'osait parler ouvertement d'un événement que le courage d'une jeune fille avait suffi pour exécuter! La vue ni le séjour de la prison n'aportérent aucune alteration à son caractére. Calme devant le geolier, calme à son interrogatoire, calme devant ses juges, elle ne dissimula pas la plus légére circonstance de son action. On lui nomma un défenseur officieux: ce fut Chauveau la garde; il présenta la démarche de Charlotte Cordey comme le dévouement d'une ame fortement républicaine; pure dans l'intention; trompée peut-être sur l'objet. Cette défense lui plut, et Chauveau la garde fut honoré de ses remerciemens. J'ai tué, dit elle à l'audience, en s'adressant bien plus au public qu'aux juges, j'ai tué un homme pour en sauver cent mille; un scélérat pour sauver des innocens; une bête féroce pour donner le repos à mon pays. Elle laissa échapper un mouvement de joie, lorsqu'elle entendit sa condamnation. Sa lettre à son père est infiniment touchante

Celle qu'elle écrivit à Barbaroux est un chef d'œuvre d'éloquence. Pendant tout le temps quelle marcha au supplice, le sourire n'abandonna pas ses lévres. Elle regardait avec complaisance la foule innombrable du peuple. *Tu me dois ton salut,* disait-elle. On l'eut prise pour une de ces vierges de l'antiquité, que l'enthousiasme religieux faisait voler au devant des palmes du martyre. Elle monta sans orgueil et sans crainte sur l'échafaud. Quand la tête fut séparée du corps, le bourreau la montra à la multitude selon l'usage; et cet homme osa lui appliquer des soufflets. Les imprécations du peuple furent la récompense de ce crime, que les Jacobins mêmes les plus déterminés désaprouvérent hautement.

Les chefs de la faction, toute puissante alors, intérieurement aussi satisfaits que les gens de bien et les républicains purs, préparérent cependant à Marat des obséques magnifiques. Un décret de la Convention lui décerna les honneurs du Panthéon. Les préparatifs de cette cérémonie demandérent plusieurs jours. Son corps fut placé nud sur une estrade élevée, tapissée avec élégance de dra-

peries aux trois couleurs, et pratiquée sur un énorme char de triomphe, trainé par huit chevaux. Toute la force armée de Paris bordait les rues par où l'on promena le cortége. Des députations furent commandées dans toutes les sections pour accompagner le char. Les espions des Jacobins examinaient la contenance des spectateurs et des suivans. Ils épiaient le deuil des figures. Il fallait suivre dans un feint recueillement ce cadavre infect, dont la putréfaction répandait dans les airs les miasmes de la peste, comme pendant sa vie il répandait la sémence des forfaits. Ainsi s'avancérent vers le dernier asile des héros, les dépouilles de Marat. Jusqu'alors Voltaire, Rouseau, et Mirabeau avaient seuls franchi le seuil du Pantheon. Il reçut sa premiére et derniére fletrissure de la cendre de ce brigand. Ce fut là le dernier crime de Marat.

La proscription des députés Girondins que nous avons nommés plus haut ne suffit pas à la haine de la Montagne. Elle désirait encore l'étendre sur les députés modérés qui n'appartenaient point à ce parti, mais qui souvent

avaient voté dans son sens. Il fallait un prétexte pour les bannir de l'Assemblée; il s'en présenta un. Le Tribunal révolutionnaire, dont la jouissance était de supposer des coupables, et le délassement d'égorger des innocens, dans l'enquête ridicule qu'il fit, pour trouver des complices à Charlotte Cordey, fit arrêter du Peret. On trouva dans les papiers de ce député une protestation contre la journée du 2 Juin, signée de soixante et treize membres de la Convention. C'était précisement ceux dont la présence génait encore la faction Jacobine. Ces soixante et treize députés furent mis sur le champ en arrestation. La vengeance sans doute était satisfaite; mais la vengeance est toujours impolitique. La Montagne ne refléchit pas qu'en décimant ainsi la Convention Nationale, c'est à dire une assemblée d'hommes que le caractére de leur mission rendait inviolables, et de fait, et de droit, elle donnait l'exemple le plus funeste; qu'elle même un jour pouvait en être victime; et quelle enseignait à d'autres factions à se servir contre elle des mêmes armes quelle avait employées contre ses adversaires.

Les malheureux députés Girondins, estimés de tout ce qui restait en France d'hommes bien pensans, ne furent cependant point vengés. Il n'y eut point d'accord dans les mésures qu'il aurait fallu prendre. Où manque l'accord, manque la force. Les infortunés se dispersérent au hasard. Peu réussirent à se cacher ; en révolution, l'amitié n'a que deux nuances ; elle est ou héroique ou timide ; et dans tous les temps l'héroisme est rare, et la timidité commune. Quelques uns s'expatriérent ; d'autres furent arrêtés et traduits devant le tribunal dévorateur ; d'autres enfin se donnérent la mort, et leurs corps furent trouvés dans les champs, sur les chemins, dans les fossés, dans les bois. De ce nombre furent ce Condorcet si célébre, ce Roland si honnête homme, ce Barbaroux si énergique. Toutes les grandes ville s'étaient déclarées pour eux ; mais la Convention Jacobine ne leur laissa pas le temps de s'entendre ; elle avait prévû l'orage ; ses agens nombreux se répandirent partout. Ils semérent avec profusion et les assignats et les calomnies ; avec de l'or et des mensonges, l'on est certain d'en imposer au peuple,

Rouen se tut; Nantes pleine de bonne volonté était assiégée par les Vendéens; Bordeaux n'eut pas la gloire de rien tenter pour des députés qui l'avaient tant honorée. Marseille, si fédéraliste depuis long-temps, se vit tout-a-coup comprimée par une colonie d'anarchistes, étrangére à ses murs; Toulon plus imprudente se livra aux Anglais; l'effervescence du mécontentement de Lyon enfin fut l'augure des malheurs qui bientôt allaient fondre sur sa tête. Tel fut le premier triomphe remporté par la terreur.

Voilà donc une faction parvenue à la domination suprême, et jouissant sans rivale de la plénitude du pouvoir. Elle fut la premiére, elle fut la derniére que tant de fortune couronna. Mais cet état de *gloire* durera-t-il long-temps? Ce formidable colosse s'ébranlera bientôt; ses membres vont se disjoindre; des baniéres différentes vont afficher des partis opposés; la Montagne et la Commune vont se porter des regards menaçans; elle ne s'entendront plus que pour égorger; des factions subalternes et honteuses naîtront de cette lutte nouvelle; Robespierre tout entier à sa sombre

politique usera de toutes pour arriver à la tyrannie; mais enfin l'echafaud fatigué d'engloutir l'innocence recouvrera ses droits; et la Montagne, et la Commune, et les Triumvirs y trouveront le juste terme de leurs travaux.

Les dominateurs, pour persuader au peuple qu'ils s'occupaient de son bonheur et de son intérèt, annoncérent que bientôt une constitution nouvelle et républicaine serait présentée à son acceptation. L'on ne s'est jamais joué de la crédulité publique avec plus d'impudeur. Ils parlaient de cette constitution, et d'avance étaient décidés à n'en jamais faire usage. Le 23 Juin 1793, ce projet de constitution fut présenté à la Convention. Elle l'approuva. Le 9 Août suivant le député Gossuin annonça à la Convention que sur quarante quatre mille municipalités, la très grande majorité avait accepté cette constitution. On la déposa alors avec un grand respect dans un coffre que l'on décora du nom d'arche sacrée. Ce fut son cercueil; elle n'en sortit plus. Dans l'intervale s'était formé un gouvernement plus convenable aux maîtres du jour; c'était le gouvernement appelé *révolutionnaire*. Déja

cependant depuis plusieurs mois le sang innocent coulait sur l'échafaud; le Général Custines avait ouvert cette liste de proscrits illustres. Son crime était la reddition de Mayence; de cette ville qu'il avait prise en un jour et défendue pendant quatre mois. Il demanda d'être entendu par des militaires, et fut jugé par d'imbéciles artisans. Que dis-je? jugé; ils eurent ordre de le condamner. En le voyant marcher au supplice, de quoi s'étonna la multitude? Ce ne fut pas de l'ingratitude avec laquelle on payait les services d'un général, dont les jours et les talens s'étaient consacrés à la défense de la patrie et de la liberté; mais bien de ce qu'un confesseur l'accompagnait à ses derniers momens! La reine le suivit de près. Cette princesse infortunée fut arrachée du Temple, et plongée dans les cachots de la conciergerie, spécialement reservés dans tous les temps aux grands criminels. Pendant deux mois qu'elle y séjourna, on l'abreuva d'amertume, et de mauvais traitemens. Deux gendarmes restérent constamment nuit et jour dans sa chambre et espionnérent ses moindres gestes, pendant la durée du procès

Ce fut l'époque de sa vie ou elle déploya un plus grand caractére ; sa noble tranquillité ne se démentit pas un instant ; et une seule larme ne déshonora pas ses yeux. On s'était persuadé que sa fierté ne descendrait pas à répondre aux interrogatoires. Elle y répondit, et se crut en celà obligée d'imiter l'exemple de son époux. Elle le fit sans passion, sans emportement, et sans jamais s'écarter de cette noble majesté qu'elle savait si bien prendre, quand il le fallait. L'anecdote que je vais consigner ici m'a été rapportée par des hommes dignes de foi ; je suis loin cependant de la garantir ; j'avoue même qu'elle offre certaines circonstances qui me rendent son authenticité suspecte. On à prétendu que les chefs de la faction crurent tronver dans la situation ou cette princesse infortunée était réduite, un moyen de terminer sur le champ la guerre avec l'Autriche. En conséquence, ils députérent, dit-on, deux hommes intelligens de leur parti, dont la mission était de se rendre auprès de l'Empereur d'Allemagne, et de lui annoncer que Marie Antoinette serait à l'instant même remise en liberté et rendue à sa famille,

si sa majesté impériale retirait ses troupes du territoire français, et entrait en négociation pour la paix. On prétend que ces députés arrivérent vers le soir au quatier général de l'Empereur, que sans perdre de temps ils se firent annoncer à ce monarque, qu'il daigna les recevoir, parut écouter leur proposition avec intérêt; mais qu'il leur répondit qu'il avait besoin de consulter son conseil à cet égard, et que le lendemain il leur ferait connoître sa détermination. On ajoute que le lendemain l'Empereur leur fit dire que leur proposition était inadmissible, et qu'ils pouvaient se retirer. J'ai rapporté cette anecdotte, parce que dans le temps, soit qu'elle fut inventée à dessein, soit que dans le fait elle eût quelque réalité, elle fit impression sur différens esprits. J'ai de la peine à penser, cependant, que l'Empereur d'Autriche eût admis ainsi en sa présence, sans aucune formalité préliminaire, deux hommes députés par un gouvernement, qu'assurément il ne reconnaissait pas, et qui ne pouvaient lui présenter par conséquent aucunes lettres de créance; qu'il soit entré en pour-parler avec eux; qu'il les ait remis au

lendemain pour avoir sa réponse, et qu'il ait eu besoin de prendre l'avis de son conseil sur un objet qui l'interessait si directement. Je doute aussi que la faction eût tenté cette démarche avec quelque espoir de succès; car en supposant que l'Empereur l'eût accueillie, quelle garantie avait elle à lui donner quelle tiendrait sa parole? Pouvait elle croire que les Autrichiens se retirassent avant que la Reine eût été mise en liberté; et si la liberté de la Reine précédait la retraite des Autrichiens, quelle garantie avaient ils eux mêmes qu'une puissance, qui les regardait comme des rebelles, se crût politiquement tenue à remplir fidèlement les engagemens quelle aurait prise avec eux? Je crois que la machiavelique tactique de la faction aura semé ce bruit, pour déverser, autant que possible, l'indignation du supplice d'Antoinette, sur son parent le plus proche.

Le procès continua, et dura plus long-temps qu'on n'aurait du l'attendre de l'impatience criminelle des hommes qui le poursuivaient. On pourrait croire que leur perversité se fit un plaisir de prolonger les débats pour exposer

plus souvent cette Princesse infortunée aux regards du public. Peut-être ne l'eussent ils pas osé s'ils n'eussent été certains que malheureusement en général elle était peu aimée. Si c'était là leur motif, c'est une bassesse de plus. Quoiqu'il en soit si elle n'inspira pas d'amour, elle inspira beaucoup de respect. Sa noble tranquilité, sa contenance majestueuse, la modération de ses réponses en imposérent même à ses plus ardents ennemis. Le plus infâme de ses délateurs ne fut pas exempt de trouble, lorsqu'il fit contre elle la plus absurde et la plus dégoûtante des dépositions. On le vit palir, on l'entendit balbutier, ses levres tremblérent, lorsqu'il lui fallut parcourir cette serie d'obscénités, qu'il vint proférer devant le tribunal. Il l'avait rédigée avec un autre brigand, nommé Simon, cordonnier de profession, à qui la commune avait confié la surveillance du fils de Louis XVI. Ces deux misérables, à force de mauvais traitemens, avaient arraché à ce malheureux enfant, déja exténué par les souffrances physiques, par les ennuis de la solitude, et par le sentiment des pertes qu'il avait faites, une déclaration dont

il sentit lui même toutes les conséquences; puisque dès lors il se condamna pour se punir de sa foiblesse, à un silence qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, et qu'aucune puissance ne put lui faire rompre. Je ne salirai point cet ouvrage, en rapportant la nature du crime que ces monstres imputaient à la Reine. On peut jùger combien cette calomnie était révoltante, puisqu'elle excita le murmure d'un public qui n'était en grande partie composé, que d'agents secondaires des Jacobins, et de ces femmes dévergondées, dont la faction salariait la paresse et la corruption, pour empêcher que l'exaltation ne se refroidît parmi les hommes de leur trempe, pendant les instans de loisir que leur laissait l'intervale nécessaire entre les différens mouvemens populaires. La Reine ne s'abaissa pas à répondre. Elle se leva seulement avec fierté, et se tournant vers le public, j'interpelle, dit-elle, toutes les mères qui sont ici présentes de dire si ce que l'on vient d'entendre est possible.

On essaya souvent, en la faisant parler, de compromettre plusieurs grands que l'on voulait perdre. On les fit paraitre devant elle; on

chercha par des questions captieuses à les faire tomber dans le piége, et à tirer d'elle même quelques mots dont on pût profiter. Mais ce fut en vain; sa présence d'esprit ne l'abandonna jamais; il semblait qu'elle eût déviné l'intention des factieux et qu'elle se fît un plaisir de la déjouer.

Enfin elle fut condamnée. Elle fut traitée avec moins d'égards que son époux. Elle fut conduite au supplice, dans une de ces voitures employées pour les criminels ordinaires. La foule ne l'insulta pas, mais rien ne fut entrepis pour la sauver. Nul effroi ne se fit remarquer sur sa figure. Elle mit une sorte d'empressement à accelérer l'instant de son supplice: en montant précipitament les dégrés de l'échafaud, elle marcha par mégarde sur le pied d'un homme qui la suivait; pardon, monsieur, lui dit elle, je ne l'ai pas fait exprès. Ce fut ses dernieres paroles. Ainsi périt la fille de tant de Césars. Le sang des deux plus anciennes maisons de l'Europe, le sang de Lorraine et le sang d'Hapsbourg, confondus dans ses veines, rougit cet échafaud, où pendant quinze mois le crime égorgea l'innocence. La

mort de Marie Antoinette fit moins de sensation que celle de Louis XVI. On se perfectionnait! Le supplice d'une tête couronnée n'était déja plus qu'un événement ordinaire.

Le mort de Mde. Elisabeth, sœur de Louis XVI, et le procès des députés de la Gironde suivirent de près celui de la Reine. Le comité de salut public et le comité de sureté générale avaient été institués. C'était de là que l'on adressait au tribunal révolutionnaire les ordres de juger telles ou telles personnes; et dans le stile du temps, juger voulait dire condamner. Ces comités se contentaient d'envoyer à la Convention un de leurs membres pour expliqner les motifs de leur séverité. C'était une simple formalité. Il y a peu d'exemples que les comités ayent été contredits par la Conveution Nationale. Je n'en citerai qu'un parce qu'il est singulier, et parce qu'il vient à l'apui de ce que j'ai dit souvent de la fourbe politique de Robespierre. Ce fut lorsque le député Amar vint, au nom du comité de sureté générale demander l'arrestation des soixante et treize députés qui avaient signé la protestation contre le 2 Juin, trouvée chez le député du

Peret. Le peu de membres purs qui restait dans l'Assemblée frémissait du sort reservé à leurs confréres, et plusieurs allaient essayer de prendre leur défense, et braver le peril auquel ils s'exposeraient eux mêmes. Mais quel fut leur étonnement, quelle fut la surprise de la Montagne elle même, lorsque Robespierre montant à la tribune embrassa la cause de ces soixante et treize députés avec une apparente chaleur, fit longuement leur apologie, et déclara que leur arrestation était un acte funeste à la chose publique. Ses raisons ne prévalurent pas. Ces députés furent arrêtés ; mais il crut ainsi se faire des partisans, qu'il pourrait au besoin opposer aux antagonistes de sa puissance qu'il voyait s'élever au sein de la Montagne même. Il est certain cependant qu'en prenant leur défense il n'espérait pas les sauver de la sévérité du comité de sureté générale, ni de l'emportement habituel de la Montagne; mais jetant déja les bazes de cette autorité suprême à la quelle il prétendait arriver par la suite, il était bien aise de donner au public quelques esperances du retour à la modération, si ses avis étaient toujours écoutés dans la Convention Nationale; et de lui faire

entendre que tontes les mesures sanguinaires étaient contraires à son opinion; et ce ne fut pas la seule fois qu'il usa de cette tournure perfide; mais ces sortes de personnages, réputés si habiles parmi le vulgaire, se décelent toujours malgré les précautions qu'il prennent pour ne pas être pénétrés; ils ressemblent, si je puis employer cette comparaison, à ces imbéciles Autruches qui se croyent à couvert en cachant leurs têtes derriére le tronc d'un arbre, et laissent déborder leur énorme corps sans songer qu'elles l'abandonnent ainsi aux coups que le chasseur voudra leur porter. Ainsi Robespierre, en affectant de loin en loin une feinte modération, croyait en imposer, tandis qu'il oubliait qu'en envoyant à l'échafaud tous ceux qui cherchaient à ramener les esprits à la clémence, tel que Camille Desmoulins par exemple, il donnait la juste mesure de ses opinions homicides.

L'arrestation des soixante et treize députés ne fit pas dans Paris toute la sensation quelle aurait faite dans un autre temps. L'on n'était occupé que du procès des vingt deux membres de la Gironde qui dans ce moment étaient

devant le tribunal. Leur assasinat était commandé, ainsi à quoi servirait de parler de leur défense. L'éloquence de Vergniaux fit palir les juges. Mais dans un autre temps les derniers regards de Coligny firent aussi palir ses assasins et ne les désarmérent pas. Quand on prononça leur condamnation, ils firent retentir les voutes du cri de *Vive la République.* Ce fut pendant ce concert unanime de tant d'hommes généreux que Valazé se donna la mort. On les conduisit au supplice, et le cadavre de Valazé les y accompagna. C'est un rafinement de férocité que Marius n'a pas connu.

Ce fut là le dernier jour de la République Française. Un deuil éternel s'étendit sur tous les véritables républicains. Il nous fallut renoncer à la plus douce des chiméres; à cette chimére qui compte les vertus pour quelque chose dans les fondations d'un gouvernement, Il nous fallut reconnaître, mais un peu trop tard, que l'on peut bien avoir sans cesse à la bouche l'éloge de Rome antique, sans avoir le courage de l'imiter. Nous n'avons possédé de cette célébre république que l'insolence de ses

ribuns. J'ai vû pendant quelques mois dix nille brigands, peut-être, traîner dans la boue les noms chers au capitole, et je n'ai pas vû dans toute la France un véritable Cincinatus. La Gironde seule fut romaine. La rivale dont la puissance l'écrasa n'a fait que parodier l'histoire. Triste dénouement d'un beau rève! Il est dur de n'avoir à offrir à la postérité que la copie de Caton; et sans la Gironde, nous n'aurions rien à lui laisser.

De ce moment, l'écluse du torrent révolutionnaire fut levée. Elle ne se rabattra plus. La mort s'étendit sur la vertu et la poursuivit sans relache. Vergniaux dédaigna le poison, pour accompagner son ami Ducos à l'échafaud. Rabaut Saint Etienne, le plus honnête des hommes et le plus éloquent des écrivains est trahi par la perfidie. Un monstre prend le masque de l'amitié pour découvrir sa retraite. On croit à ses sermens. Il accourt, embrasse Rabaut, sort, revient avec des gardes. Rabaut est arrêté. Rabaut périt. On rencontre Gorsas. On le dit hors de la loi. On le saisit. On le conduit au tribunal. On ne lui demande que son nom. C'est assez;

on l'envoye à la mort; et la même heure vit l'arrestation et le supplice. Le crime de Girey Dupré fut son amitié pour Brissot. Le tribunal lui demande s'il l'estimait; oui dit-il, parce qu'il a vécu comme Aristide, et qu'il est mort comme Sydnei. Il suffit. On le livre au bourreau. Mde. Roland les égala tous en courage. On la retint quelques mois en prison. Ce fut là qu'elle écrivit ses mémoires. Ouvrage recommandable par la vérité, admirable par le stile. Le jour fatal de cette femme illustre arriva. Ses graces l'accompagnérent à l'échafaud. Quand elle y monta pour y trouver la mort on eut dit qu'elle montait chez un amie. Le vertueux Bailly vit arriver aussi sa derniére heure. On se fit un jeu de prolonger son supplice. On démolit sous ses yeux l'échafaud qui l'attendait; on le reconstrusit sous ses yeux. Le temps était mauvais; il neigeait. Un jacobin s'approche; tu as peur Bailly, tu trembles. Non mon ami, j'ai froid. Mot sublime.

Si quelque chose pouvait réconcilier Philippe Egalité avec l'honneur, ce serait de trouver son nom sur cette longue liste d'illustres

égorgés. Le mépris qu'on lui portait depuis long-temps le rendait étranger à l'intérêt de tout le monde. Peu de jours auparavant Robespierre, dans un discours aux Jacobins, avait dit, il faut que Philippe d'Orléans meure. Cet arrêt avait été écouté avec indifférence. Un maître qui dit à un laquais, écrasez cette arraignée, fait plus de sensation sur la societé qui l'écoute. Philippe d'Orléans, lors du décret pour l'expulsion hors du territoire français des membres de la famille de Bourbon, avait été conduit à Marseille, ou il était retenu prisonnier. On le traduisit à Paris. Il fut condamné. On s'attendait à la mort d'un lâche. L'on se trompa. Il ne demanda qu'une grace; ce fut que son supplice ne fût pas différé jusqu'au lendemain; il l'obtint. On affécta en le conduissant de l'arréter pendant long-temps devant le Palais Royal. Cette inutile barbarie l'affecta peu. Il jeta plusieurs fois les yeux avec indifférence sur ce superbe séjour de ses ayeux. Il s'avança vers la mort avec tranquilité, et la reçut sans palir. La nature forme rarement des individus de cette espèce. Il reçut d'elle les dons extéri-

eurs; ce fut un malheur; ils hatérent la corruption de sa jeunesse. Sa naissance le plaça dans le rang le plus élevé; ce fut un malheur; il ne put-être déslors ambitieux sans être criminel. Sa richesse fut immense; ce fut un malheur; elle n'appela autour de lui que des ames viles et mercénaires qui perfectionnérent en lui cette bassesse de sentiments que le défaut d'éducation avait laissé s'enraciner. Il n'eut ni le courage d'un conspirateur, ni l'audace d'un factieux, ni la bravoure élevée d'un prince du sang, ni la raison d'un citoyen. Ce fut simplement un de ces phénoménes de révolution qui pendant un jour sont tout, et pendant leur vie ne sont rien.

Depuis la destruction des Girondins jusqu'au neuf Thermidor, la mort ne se reposa plus. Bientôt la perte journaliere de quelques hommes parut trop peu de chose à la Montagne. Il lui fallut frapper d'un seul coup des villes entiéres; et gigantesque dans ses fureurs, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Toulon, méritérent par leurs superbes remparts l'honneur de la préférence de sa rage destructive.

L'ingratitude lui coutait peu. Pour elle la reconnoissance eut été un fléau. Rien de ce qui pouvait diminuer les torrens de sang ne pouvait trouver grace à ses yeux. Ainsi furent oubliés dans un seul jour les services que Nantes avait rendus à la cause républicaine. Carrier y fut envoyé. Ce fut l'ange de la mort. Tout périt; et les hommes que les soupçons entourérent, et les hommes que les délations poursuivirent, et les hommes dont les forces et les resources s'étaient épuissées en luttant pendant six mois contre les Vendéens. Ici plus d'échafaud; ici plus de massacre; ces moyens sont trop lents. Des vaisseaux sont achetés, d'énormes barques sont construites; des trapes sont pratiquées dans leurs calles. On embarque pêle mêle hommes, femmes, enfans, vieillards, négocians, prêtres, magistrats. On appareille; les flots de la Loire enportent les navires; les trapes s'ouvrent; tout se noye; tout périt; tout: les navires mêmes, et souvent les bourreaux mal adroits.

La voix publique désigna ces sortes de commissaires conventionels, par la qualification de proconsuls. On la choisit parce que Ciceron

l'avait flétrie. On était Romain jusques dans la haine. L'étonnante fécondité de leur génie pour varier les supplices était un phénoméne. Tous n'ont pas aspiré à cette haute renommée. Il en fut beaucoup que leur modération condamna à l'obscurité. Mais les célébres, les véritables ambitieux de la *gloire du temps!* Quels admirables Protées dans l'exercice du crime. Tous ont assasiné, égorgé, massacré. Mais ils craignirent sans doute la monotonie des moyens. Ils voulurent que dans l'histoire générale des forfaits, un caractère original les mît en évidence, et chacun se plut à perfectionner la scélératesse pour éviter d'être confondu avec un rival. Ainsi Carrier et Joseph Lebon dans le grand art de dépeupler ne se ressemblérent pas. Ainsi Collot d'Herbois, Javogue, et tant d'autres. Mais un spectacle qu'il n'appartient qu'à la Révolution Française d'avoir donné au monde, c'est la réunion fréquente dans les mêmes individus, de la sublimité du stoicisme à la profondeur de la perversité. Ces hommes! Ils revenaient couverts du sang des générations. Leur front était calme, leur œil paisible. Ils parlaient

de leurs travaux comme Scipion parlait de ses victoires. Carrier accusé par la Convention se defendit comme Thraséa et mourut comme Socrate. Ces exemples se sont renouvelés cent fois. Dans ce siècle inoui, la mort n'effrayait ni l'innocence ni le crime.

Lyon fut traitée avec plus de barbarie. C'est qu'elle se montra plus héroique. Elle fut grande avant le siége. Elle fut sublime pendant le siége. Elle fut moins noble après le 9 Thermidor. Les réactions ne vengent pas; elles deshonorent. Elles servent les haines particulières. Elles sont sans profit pour l'état. Une réaction n'est que la livrée d'une faction nouvelle, où tout le monde est chef. Chacun se choisit une victime, et l'on compte autant de morts qu'il y a de réacteurs. C'est la faction des laches, parce qu'échappés au péril, ils frappent sans danger.

Les Jacobins s'indignérent de la tranquilité de Lyon. Silentieuse au dix Août!!! Cette mélancolie politique peignait ses sentimens. Un détachement d'anarchistes est expedié. Challier le précède. Il sera, dit-il le *Marat* de Lyon. Il le fut. Un club de six cents bri-

gands est formé. Le plan de massacre est arreté. Challier fait jurer le secret aux conjurés sur un poignard. Ce secret est violé. Le maire est intruit de la conjuration. C'est la vie des négocians qui surtout est menacée. Ce magistrat ferme et conrageux fait battre la générale. Les conjurés trouvent toute la ville armée, et la conjuration échoue. On fit grace à Challier et à ses complices. On craignait les Jacobins, la Convention. On eut tort. Ponr n'avoir pas su braver des dangers éloignés, bientôt l'on sera réduit à braver les dangers présents.

On fit un crime à Lyon de ne pas s'être laissée égorger. Les députés le Gendre et Bazire partent porteurs de la vengeance; tout puissans pour punir, sans pouvoir pour pardonner, telle était leur mission. On esperait beaucoup de le Gendre. Long-temps boucher, on comptait pour quelque chose sa familiarité avec le sang. Cet homme n'était point orateur. Il parlait sans aprêt. Des mots sublimes noyès dans une trivialité habituelle; telle était son éloquence. Cet homme dont s'honoraient les plus farouches Jacobins était

destiné à les anéantir un jour. Il avait de la grandeur d'ame. Sa famille l'adorait; personne ne le connut; tout le monde le craignit. On comptait alors sur sa férocité; il s'agissait de Lyon, on le choisit. Il fut le seul homme qui porta à Lyon un cœur sensible. Il eut la malheureuse faiblesse de ne pas en écouter les conseils. Etait-il aveuglé par les fureurs exagérées de ses chefs de Paris; ou tremblait-il pour lui-même? Je crois qu'il tremblait.

L'arrivée de ces deux commissaires fut un triomphe pour Challier. Les Lyonnais n'ont osé le punir. Il devient leur magistrat. Challier procureur sindic de la commune, secondé par des municipaux émules de ceux de Paris, se dédommage du premier massacre qu'il a manqué. Lyon est en armes. La commune est assiegée; trois traités de pacification sont entamés. Trois fois le perfide Challier fait voler la mort dans les rangs des Lyonnais, qui s'en fiaient à ses paroles de paix. Enfin la commune est forcée, les commissaires de la Convention, Challier, ses municipaux sont faits prisonniers. La représentation nationale fut respectée. Mais Challier et ses complices furent

jugés. Ils expièrent leurs crimes sur l'échafaud. C'en fut assez: la perte de Lyon fut résolue. La reconnoissance l'emporta un moment sur la fureur révolutionaire; les commissaires de la Convention, sensibles à la magnanimité de leurs vainqueurs, informérent leur souveraine que le mouvement de Lyon n'avait rien de royaliste; qu'il n'avait été dirigé que contre une municipalité coupable. Cet hommage à la verité fut rendu par le Gendre. Quatre jours aprés son collegue et lui se laissent effrayer ou tromper; ce premier rapport est démenti, et Lyon est digne des plus grands châtimens.

Dubois de Crancé est chargé du siége. Kellerman est tiré de l'armée des Alpes. Ses soldats ont ordre de le suivre. On laisse respirer les ennemis de la France, pour verser le sang français. Ce siège fut terrible. Opprimés, oppresseurs, des deux cotés courage égal, dévouement égal, opiniatreté égale. D'un coté fanatisme d'héroisme, de l'autre héroisme de fanatisme. Dans les assiegéans aveuglément, dans les assiegés exaltation, et partout gloire. Enfin les veilles, les fatigues, l'in-

cendie inextinguible sans cesse alimenté par les bombes, l'épuisement des vivres, la mort moissonant sans relache les défenseurs de l'antique cité, la fain exténuant les vieillards, les femmes et les enfans, toutes les calamités réunies enfin, aménent le jour du désespoir. L'émigration du petit nombre de braves qui subsistent encore est la derniére resource. Ainsi jadis Carcassone échappa toute entière, à la féroce armée des barbares inquisiteurs. Precy se met à la tête de la colonne Lyonnaise, la porte de Vaise est ouverte; on sort. La retraite paisible d'abord, est bientôt troublée. Le nombre accable enfin ce faible reste de tant de héros. Les uns périssent en combattant; la fuite sauve les autres. Lyon est vaincue, elle à tout perdu hors la gloire, et son nom même est effacé.

Maintenant il ne s'agit plus de victoire, il s'agit de vengeance. Collot d'Herbois, Couthon et Maignet arrivent. La proscription commence par les édifices. Le paralytique Couthon, couché dans un palanquin à l'instar des sultans de l'Asie, porté par des Jacobins subalternes qui lui tenaient lieu de Cipayes, armé

d'un maillet d'argent, s'arretait aux portes des édifices. *Maison rebelle* disait-il, *je te frappe au nom de la loi*, et la maison était démolie. La nouvelle de la soumission de Lyon fut entendue par la Convention avec des transports de joie difficile à peindre. Cette joie excessive et tumultueuse donna la mesure de l'inquiétude profonde, que la résistance de cette grande ville à la tyrannie avait occasionnée aux souverains du jour. Les propositions les plus extravagantes, marquérent l'explosion de cet enthousiasme désordonné. Le raporteur du comité de salut public termina ce débordement de gigantesques absurdités, en intimant à l'assemblée la volonté suprême des despotes révolutionnaires. *Sur les ruines de cette ville infame*, dit-il, *il sera érigé un monument qui portera pour inscription, Lyon fit la guerre à la liberté*, LYON N'EST PLUS. Les trois commissaires renchérirent sur ce décret. Le nom de Lyon disparut. On n'appela plus cette ville que COMMUNE AFFRANCHIE. Affranchie de quoi? Ce n'était pas de l'esclavage puisqu'elle subissait le joug. Royalistes et Républicains, tout était

esclave alors. Ce n'était pas de l'infortune; puisque les calamités du siége, n'avaient été que le prélude des maux qu'on lui réservait. Tout ce que la bombe avait èpargné s'écroula devant le triumvirat conventionel. Les magnifiques façades de Bellecour, les superbes hotels des quais du Rhône et de la Saone, la bibliotheque, l'hotel Dieu, cet admirable temple de la compatissante charité, monument victorieux de vingt siécles, sacré même dans son enfance pour Caligula, tout périt, tout. On ne garda de murailles que ce qu'il en fallait pour former des prisons; elles furent remplies; une division de l'armée révolutionnaire vint bivoaquer sur ces ruines; Paris céda *généreusement* l'élite de ses Septembriseurs, et la vengeance de Collot d'Herbois se prépara. On a prétendu que, comédien long-temps, le parterre de Lyon osa le siffler jadis. Il conserva dix ans dans le cœur le resentiment de cet outrage. Le jour de la vengeance parut, et le sang de tout un peuple dut expier ce *grand attentat*. S'il était possible de prononcer ce que serait un homme, s'il jouissait de la puissance, par la manière dont il remplit tel on

tel rôle au théatre, on aurait pu prédire le sort que Collot d'Herbois réservait à Lyon par l'expression terrible qu'il donnait au rôle de Brigard dans le Jenneval de Mercier. J'étais à Bordeaux, quand ce rôle lui fit dans cette ville une réputation colossale. Jamais l'esprit humain ne traça au théatre un caractére plus exécrable. Quand d'Herbois le jouait, la salle ne pouvait contenir la foule qui se pressait pour le voir. Son costume, son geste, son organe, ajoutaient une vérité terrible à l'horreur de ce caractére qu'il rendait avec une atroce perfection. Il y faisait une sensation d'autant plus forte que, et je crois l'avoir déja dit ailleurs, que, dis-je, les mœurs des Sybarites ne furent pas marquées par plus de mollesse, que celle dans la quelle ce comédien était plongé à cette époque ; en sorte que l'on attribuait ainsi ce grand contraste entre ce rôle et sa vie privée, au grand talent du comédien, tandis que dans ces instants, il ne faisait peut-être que donner un libre cours au caractère qu'il avait lui même reçu de la nature. La manière dont il jouait ce rôle m'était restée profondement gravée dans la mémoire ; et j'avoue

que quand je le retrouvai à Paris, je ne dis pas à l'époque où il faisait jouer ses ouvrages au théatre de Monsieur, époque où ses formes extérieures n'étaient pas encore dénaturées, mais lorsqu'il fut parvenu à la Convention, et bientôt après au comité du salut public, ce ne fut pas sans un véritable effroi que je retrouvai en lui, non pas le d'Herbois esclave nonchalant des plaisirs bordelais, mais l'épouvantable d'Herbois applanissant à Jenneval la route des forfaits. C'était le même costume, la même férocité d'organes, le même regard sinistre et meurtrier, la même attitude sanglante et catilinaire, le même front jauni par les alarmes du jour et les rêves de la nuit, la même audace tour à tour flagellée par les serpens du crime et la crainte du supplice. Cette crainte déchirait par lambeaux le cœur de ce *spaventable* révolutionnaire. Il allait partir pour Lyon. Un nommé Trouville, honnête et pur républicain, l'arrête à l'instant qu'il allait monter en voiture. Dès lors les grands chefs de la faction terroriste lisaient dans l'ame de Robespierre. D'avance ils se voyaient ses victimes. Il fallait ou le faire trembler en le

surpassant en forfaits, ou se résoudre à se laisser bientôt dévorer par lui. Où je vais? tu le sais; à Lyon.—Je n'aime pas cette mission. Crois-moi. Refuse, et reste.—Tu ne connais pas le tigre. Si je reste, il m'égorge. Je vais sauver ma vie. Adieu; et il s'élance dans la voiture. Ce mot est certain. C'est ainsi que les terreurs de quelques proconsuls ont été souvent le mobile de leurs sanglantes fureurs. Le temps était venu où Robespierre ne trouvait plus de Seïdes; autour de lui du moins. Ses lieutenants, trop lâches encore pour oser le frapper, mettaient entre eux et lui un rempart de cadavres pour l'empêcher de les atteindre.

L'apothéose de Challier fut le prologue de la tragédie. Collot d'Herbois prononça l'oraison funèbre. Qui ne plenra pas fut suspect, et dévoué à la mort. La commission temporaire avait été instituée. Elle n'examina, ni ne jugea; elle condamna. Avez-vous vu dans les cités ces tomberaux chargés de transporter des décombres hors des murs, et bientôt revenant à vide sur leurs pas se croiser avec ceux qui leur succédent, reprendre une charge nouvelle, et parcourir ainsi vingt fois dans le jour

le chemin assigné au déblaiement qu'ils opèrent? Ainsi pendant plus d'un mois furent foulées par les charrettes fatales les rues qui conduisaient des prisons à l'échafaud. Charretiers, boureaux, juges, tous enfin se lassèrent; tous, excepté Collot d'Herbois. Nous succombons, lui dirent-ils un jour, nous périssons de fatigue. Collot trouva des exécuteurs plus robustes. Les victimes sont rassemblées; on les groupe par centaines; le bronze les foudroye, la mitraille les écrase, et l'explosion proclame au loin et leur supplice et leur innocence. Ainsi périt Lyon, l'orgueil de la France, l'orgueil des arts, l'orgueil du commerce. Elle resta silentieuse dans la tombe, jusqu'au jour de la résurrection. Ce jour fut pour elle celui de la réaction. Les poignards ne firent que changer de main. Les pérsécutés devinrent à leur tour persécuteurs. On eût dit que la France avait conjuré de se dévorer, et qu'elle ne trouverait le repos que sur les os de ses derniers enfans. La postérité en croira-t-elle à nos récits? J'en doute, et cependant c'est la vérité que nous traçons.

De Lyon on marcha à Toulon. Dugommier, général estimé par ses talents, et aimé du soldat, commanda le siége. Ce siége tiendra une grande place dans l'histoire, non pas précisement par les événemens dont il fut marqué, non pas par la bravoure des assiégeans, non pas par la courageuse défense des assiègés, mais parcequ'il sert de date à la fortune du premier capitaine du monde. Ce fut là que Bonaparte fit ses premiéres armes. Toulon, occupé depuis plusieurs mois par les Anglais, fut repris; mais la marine fut entièrement perdue. Tous les vaisseaux français furent emmenés. Le sort de Lyon effrayait les habitans que des sentimens royalistes avaient attachés aux conquérans de leur ville. Mais Barràs et Fréron étaient ici les commissaires de la Convention, et ils marchaient sous d'autres enseignes que les proconsuls de Lyon. Ils céderent à quelques actes de sévérité, pour se mettre eux mêmes à l'abri des ressentimens du comité de salut public. Barras n'était pas sanguinaire. Quand à Fréron le tcmps des sanglantes fureurs n'était pas encore arrivé pour lui. C'était à la réaction, commotion

non moins horrible que le terrorisme à développer son caractère.

Nous voici arrivés à l'époque où il n'existe plus en France, ni royalisme, ni républicanisme, ni liberté, ni esclavage. On pourait dire même que l'anarchie à disparu. L'excés de tous les excès à effacé toutes les opinions; un sentiment seul survit à tous les sentimens; c'est le désir de la mort. On aspire à la tombe, comme à la fin d'un jour de fatigue on aspire le lit où l'on trouvera le sommeil. Les enfans cherchent la mort dans les combats pour échapper à la nouvelle prochaine du supplice de leurs péres; et cet abandon fut l'origine de plus d'une victoire. Les péres benissent l'échafaud qui les met à l'abri de gémir du trépas présumé de leurs enfans. Gouvernement, politique, mouvemens populaires, ignardises, grossiéretés, pillages, crimes révolutionnaires, on devient insensible, indifférent à tout. Quelques bruits de victoire interrompent de temps en temps cette apathie générale; on voit le sourire renaitre un quart d'heure sur les figures. Le sentiment de la gloire est le dernier qui s'éteint dans la nation française.

Mais parmi ces cris de victoire poussés par les dominateurs, combien en fut-il qui ne provoquérent que les larmes? Lyon, Toulon, la Vendée, n'était-ce pas des français qui s'égorgeaient, on que l'on égorgeait? Quelles victoires! Une inscription inouie vint insulter à la monotonie générale, et malgré son ridicule ne fut pas même capable de réveiller le sarcasme parmi le peuple le plus caustique de l'Europe. La catalepsie du corps social était prononcée. Sur le frontispice de tous les monumens, de tous les édifices publics, de tous les palais, de tous les hotels, on écrivit en lettres d'un pied de proportion; UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, OU LA MORT. Cependant au milieu de cette léthargie générale, des actes dignes de l'antiquité illustrent ces temps de désolation. La Convention décrete douze armées, et ces armées sont formées; des armes sont forgées par enchantement, et douze cens mille hommes en moins de six semaines menacent la terre de leur débordement. La Convention décrete les victoires, la reprise des villes

l'expiation des défaites. Elle est obéie. Les défaites sont effacées, les villes reconquises, les victoires remportées. Contraste inconcevable ! qui ne s'est jamais vu, qui ne se reverra plus ; toute la grandeur, toute la fermeté, toute la sublimité du Sénat de Rome, toute la bassesse, toute l'immoralité, toute la barbarie du conseil de Néron, voila la Convention. Billaud de Varennes, Collot d'Herbois, Couthon, St. Just, envoyant la mort ; et Carnot envoyant la guerre ; tel est le comité de salut public. Les premiers ne dorment plus. On apprend le soir les forfaits du jour ; on apprend le matin les forfaits de la nuit. Carnot tout entier aux apprêts des batailles ne se doute pas à quels hommes il est associé. Il ne m'a pas connu, je ne le connais pas, je puis donc le louer. C'est Saxe, c'est Vauban, c'est Puisegur, assis sans s'en douter à côté de Tibere, de Domitien, de Commode ; il ne s'apercevait pas que l'or qu'on lui prodiguait pour organiser la victoire, était humide du sang qui degoutait des mains dont il le recevait dans ce comité de salut public. Tout est terrible et cependant, tout est grand. Génie du mal,

génie du bien, tout y est empreint d'un caractère colossal.

Cependant cette faction en possession de la survivance de toutes les factions, qui de sa massue Herculéene écrasa le trône, la république et la liberté, cette faction dont le noyau semblait indissoluble, cette faction éprouve une fermentation intestine. La dislocation s'annonce comme prochaine; et semblable à ces fleuves dont les immenses flots, après avoir promené la terreur et le ravage à travers les empires, se divisent en branches formidables en approchant de leur embouchure, cette faction, disje, va bientôt se désunir sous trois chefs bien distincts. Ne pouvant s'écraser, ils vont se dévorer; et l'ambition triplement déçue va venger par de triples échafauds les longs outrages faits à l'humanité. Les tyrans sont les plus grands ennemis des tyrans. Ils ne veulent la liberté pour personne, mais ils la veulent pour eux. La commune de Paris jouissait avec orgueil de sa domination. Après avoir commandé à la Convention de se décimer elle même, elle faisait succéder le mépris à l'humiliation, se

riait des regrets donnés à la mémoire de la Gironde; et Chaumet et Hebert insolemment assis sur le cadavre de la république, prêchant à la populace que la liberté était l'immoralité, pour mieux gouverner les hommes les débarassaient de la divinité, et pour les dégouter de toutes les vertus de la liberté les encourageaient à tous les vices de la licence. L'athéisme s'était emparé des Basiliques. Le nom de *Temple de la Raison* était inscrit sur l'architrave de toutes les églises. Cette commune devenait chaque jour insuportable à Danton. Il l'avait ménagée tant qu'elle avait pris sur son compte la réputation des crimes qu'il lui avait souflés pour se débarasser de ses ennemis; mais quand plus audaciause àmesure qu'elle devenait plus impunie, sa conduite annonça qu'elle croyait n'avoir agi que pour elle même, elle lui devint odieuse. Sa jalousie ne put souffrir que cette puissance, dont les préparatifs avaient couté tant de soins et de veilles à sa politique, passat en d'autres mains que les siennes, et il ne songea plus qu'a briser des instrumens dont l'utilité cessait pour lui. Daus ce grand drame politique

Danton ne voulait que le premier rôle... Mais parmi les roles secondaires, dont il se figurait sans doute que la distribution lui apartenait, il considéra comme un simple confident l'homme, qu'il ne devait regarder que comme un rival; et trop confiant dans sa supériorité se crut assez invulnérable pour traiter en vassal celui qu'il ne devait traiter qu'en ennemi. Il reconnut trop tard que dans la politique des factieux du premier ordre, il est des instants où il faut perdre l'homme qui vous coudoye pour qu'il ne vous perde pas. Un des malheurs de Danton fut de trop négliger l'étude du cœur humain. Il jugeait les hommes plus d'après ses désirs que d'après la nature... Il soumettait leurs interêts aux siens, tandis que pour les dominer il faut toujours asservir, ou du moins feindre d'asservir ses interêts aux leurs. Il en est de cela comme de l'esprit; si vous voulez qu'ils vous en croient beaucoup, feignez de leur en supposer plus qu' à vous. Le génie que l'on vous prête dépend presque toujours de celui que vous accordés aux autres. Robespiere en avait moins que Danton, mais il avait de plus que lui cette souplesse de perfidie

qui ne lui permettait de tourner le dos à ses complices ou à ses rivaux, que quand il avait la certitude que leurs perte était certaine. Comme à Danton la commune lui était odieuse. Il craignait en elle un obstacle à son élevation, mais plus rusé que Danton, il se garda bien de séparer sa cause de celle des municipaux, et nous le verrons jusqu'à son dernier instant faire dépendre sa grandeur projetée de l'appui de ceux mêmes, dont le suplice eut marqué le premier acte de son autorité. Robespierre craignait Danton, Danton ne craignait pas Robespierre, voila ce qui le perdit. La terreur commencait à peser à Danton. Robespierre s'en apperçut, et pour l'enlacer davantage dans le piége, il laissa tomber sur ses discours quelques mots de clémence. Cette apparente conformité de sentimens trompa Danton, et il livra sans détour sa pensée à Robespierre. Parut alors Camille des Moulins, jeune encore et dont l'ame brulante embrassa avec emportement l'espoir d'anéantir le régime de la terreur. Son journal *le vieux Cordélier,* qui eut à peine quelques mois d'existance, répandit la consolation dans toute la France. Le mal-

heureux paya bien cher l'erreur de son humanité. Robespierre avait souffert la publication de ce journal. C'etait y avoir applaudi. L'intelligence de Danton et de Robespierre accrut les ennemis du premier, et ces ennemis étaient redoutables. C'etait Collot d'Herbois, Billaud de Varennes, Couthon, St. Just. Collot d'Herbois parce que la sanglante horde du 2 Septembre, et des massacreurs de Lyon, le portait à la dictature; Billaud de Varennes, non par ambition personelle, mais par un penchant inné pour l'opposition; St. Just et Couthon parce qu'en se voyant séparés de Robespierre, ils perdaient l'espoir de ce triumvirat, sur le quel reposaient leurs fortunes futures. Mais la haine de ceux ci n'était que simulée; elle était convenue avec leur chef; elle n'en était que plus dangereuse, parce que n'étant pas sentie, ils avaient plus de liberté d'esprit pour en calculer, mesurer, et diriger les coups. Je prouverai ailleurs que jamais il ne furent plus étroitement unis avec Robespierre qu'a cette époque. Camille, éléve et protegé de Danton, tonna surtout contre Hebert et Chaumet. Un mémoire plus vigoureux encore contre

les crimes dont la commune s'était rendue coupable, fut publié par un autre conventionel Phelippaux. Le pnblic lisait avec transport ces écrits, et la confiance s'accroissait dn silence que gardait la Montagne. Les Jacobins incertains de l'opinon de leurs chefs restaient également muets. Trois députés, Bazire, le capucin Chabot, et Fabre d'Eglantine furent arretés. On leur reprochait des vols et des dilapidations. Ils périrent, et l'on crut entrevoir l'aurore du jour de la justice. Robespierre pour mieux tromper Danton, jete avec lui les bases d'un comilé *de clémence* et en même temps convient avec le comité de salut public de frapper à la fois le parti de Danton et celui de la commune. On commença par la commune, et pour achever de l'entourer de l'horreur publique, on lui laissa le loisir de se livrer à ses odieuses saturnales de la spoliation des temples. Il n'y avait plus alors de religion en France, mais il existait trois classes de prètres. Les réfractaires, c'est à dire ceux que leur conscience timorée, leur asservissement à la cour de Rome, et leur orgueil sacerdotal humilié de la perte des richesses, de l'anéantis-

sement des pompes religieuses si cheres à leur amour propre, et de l'introduction de la tolérance, qui plaçait à leur niveau les ministres des autres cultes, avaient déterminé à refuser le serment d'obeissance aux loix. Ceux ci avoient seuls conservé la confiance des dévots. Ils se glissaient en cachette dans les maisons des prétendus fideles, de ces hommes bien moins religieux que mécontents, peu jalonx de sanctifier leurs maisons par la célébration clandestine des mystères, mais satisfaits de donner l'essor à leur haine contre la révolution, en caressant des personnes en révolte contre les loix de leur patrie, et bien aises d'ajouter à leurs cercles obscurs des êtres toujours prêts à calomnier la France, et à renchérir sur l'inimitié qu'ils lui avaient jurée. Les seconds étaient les prètres assermentés. Ces prètres étaient ceux dont la raison plus éclairée n'avait pas cru que le respect pour la patrie fut incompatible avec la profession du sacerdoce, et que leur attachement à l'évangile rendant plus fermes dans l'accomplissement des devoirs du citoyen, empechait d'oublier le principe du législateur, *rendez à César ce qui appartient a*

César. Ceux ci etaient les prètres des hommes sans prévention, les prétres du peuple, dont l'esprit est inhabile aux futiles distinctions théologiques, et dont le cœur prie de bonne foi l'eternel sans s'inquiéter de l'opinion politique du prètre qu'il voit présider au sacrifice. Les troisiemes étaient la honte de l'autel; misérables jongleurs que l'espoir de la licence encourageait à l'effronterie du mensonge. La corruption leur fit secouer le jong de l'hypocrisie et leur dicta le blasphême et l'imposture contre le ministére sacré qu'ils avaient jusqu'alors exercé. Ils se complaisaient dans leur infamie, par ce qu'elle les rendait l'objet des applaudissemens de la plus vile populace. Ces apostats furent les coriphées des modernes bachanales méditées par la commune. Jamais dans l'antiquité les prétres de Cybele ne trainérent après eux plus de honte et de dissolution. Les trésors des églises furent enfoncés et violés. Tout à coup on entasse sur de sales tombereaux, et les riches banieres de ces confréries, innocentes réunions, dont s'amusait la simplicité des bourgeois opulens, et les chapes magnifiques qu'aux jours solemnels le

clergé dans sa pompe étalait aux regards de la multitude éblouie, et les superbes dais, et les chasubles, et les dalmatiques resplendissantes d'or, et de pourpre, et de soye. Il serait difficile à l'esprit humain de se faire une idée du spectacle dégoûtant qu'offrirent les rues de Paris pendant plusieurs jours. Sur ces infames tomberaux, encore empreints de la boue dont on les remplit chaque jour, sur le dos des chevaux épais et pesants accoutumés à les charier de porte en porte, de véritables malfaiteurs, des brigands enlevés aux prisons ou la chaine des bagnes devait venir les chercher, à peine couverts des haillons de la misére, sans bas, sans souliers, abasourdis sous le poids de l'ivresse, roulaient leurs corps infects sur ces tissus, chef d'œuvres des arts et du commerce, jetés pêle méle, amoncelés sans ordre et sans choix. sur ces chars choisis par l'insolente profanation. Là dans les vases superbes, dont la riche et brillante matiére disparaissait pour ainsi dire sous le feu des rubis, ces misérables savouraient sans pudeur le vin que la commune impie leur faissait distribuer. Les coupes d'or, cizelées pour les

tabernacles, passaient de main en main jusqu'aux conducteurs des chevaux; et sans cesse vidées, et sans cesse remplies, descendaient ainsi d'échelons en échelons jusqu'aux pédestres compagnons de cette horde sacrilège qui dans son bachique délire jetait souvent dans la fange des ruisseaux ces calices, ces ciboires, ces vases d'or et d'argent dont l'opulence des monarques, la piété des fidèles, et le faste du sacerdoce avaient depuis tant de siècles surchargé les autels du dieu de l'univers. Ce que la langue peut assembler de triviales obscénités, ce que l'ivresse peut réunir d'impudiques expressions, ce que les chansons peuvent offrir de lubriques images, tout enfin s'unissait pour ajouter l'impudeur aux cris, aux vociférations de la brutale hilarité de cette odieuse canaille. La pudeur fuyait épouvantée; l'honnêteté évitait le passage de ces forcenés. La solitude règnait dans presque toutes les rues; et ces cortèges infernaux arrivaient enfin à la Convention Nationale; et jetaient aux pieds des représentans du plus grand peuple du monde, ces dépouilles que dans leurs blasphèmes ils s'applaudis-

saient d'avoir conquises sur le Dieu qu'ils insultaient.

Cette démence s'étendit bientôt de la ville aux campagnes. Le peuple agriculteur séduit par de criminels missionaires, déserta pour un moment la charrue, et crut honorer la patrie en apportant les modiques richesses de ses temples champêtres. Chaque aurore voyait entrer dans Paris ces processions villageoises. Le dais modeste que l'on appercevait au milieu d'elles, annonçait assez leur objet. Le reste des ornemens rustiques était trainé sur des charrettes ; mais du moins ici les mœurs des hameaux étaient encore respectées, et l'outrage n'accompagnait pas le vol que l'on faisait aux églises.

La perverse joie de Robespierre goûta sourdement le plaisir de voir la commune combler la mesure ; et lorsqu'il s'aperçut qu'à force d'excês elle avait perdu tout refuge dans l'opinion publique, il mit habilement à profit l'espèce d'éffroi que la Convention éprouva, en voyant cette démoralisation générale. Quelque soit l'impiété de l'homme, l'histoire n'offre point d'exemple où l'athéisme réduit en prin-

cipes soit devenu la baze d'aucun gouvernement. La Convention apperçut dans les scénes dont elle était témoin, la dissolution prochaine du corps social. Le comité de salut public parut alors, et au moment où l'on s'y attendait le moins présenta dans un rapport volumineux la longue série des crimes de cette commune, si long-temps ursurpatrice du titre de républicaine, d'unique appui de la patrie, de seule amante de la liberté, et termina par l'accuser de n'avoir eu en vue que la contre révolution, en ésayant de fatiguer le peuple par l'éxagération de tous les attentats.

Qui le croirait? Ces hommes si audacieux, si impudents, en apparence si certains de leur force, qui tant de fois avaient vu la Convention Nationale trembler sous leur autorité, et dont la fatale ambition semblait ne devoir s'arrêter que lorsqu'ils auraient asservi toute la France, ces hommes, disje, s'abandonnérent à de mortelles frayeurs, lorsqu'ils furent informés des résultats de cette séance. Le mot *contre-révolution* fut pendant plusieurs années une espèce de talisman, dont le gouvernement révolutionnaire usa pour frapper

indifféremment tous ses ennemis. Cette sorte d'excommunication politique, avait pour ainsi dire les mêmes effets que l'excommunication religieuse. Un homme, taré de contre révolution, était à l'instant abandonné de la généralité de ses connoissances. Si par hasard ses domestiques se disaient patriotes, ils le fuyaient comme un pestiféré. Nul conventionnel, nul jacobin, nul membre de comité révolutionnaire, nulle assemblée populaire, n'eussent osé prendre sa défense. Que disje ? Ils eussent frémi d'être aperçus dans sa compagnie. Il ne lui restait plus d'autre choix que la fuite, où la mort. Les municipaux atteints à l'improviste par cette accusation, perdirent à l'instant même la tête. Le crime est toujours lâche ; et leur lacheté fut extrême. Avec eux tombait ce club des cordeliers, dont la devise avait eté long-temps, *les sans culotes par excéllence, plus patriotes que les patriotes ;* et dont l'exagération était parvenue à faire considérer les Jacobins, presque comme des modérés. Pendant le peu de jours qu'ils restérent encore en liberté, l'ivresse fut l'unique asile où ils cachérent leur frayeur. Alors dans le désordre

de leurs orgies, s'étourdissant sur leurs dangers, ils s'encouragaient au meûrtre; ils se distribuaient des poignards; et à les entendre, le lendemain était constamment le jour pris, pour signaler leur vengeance; mais le lendemain retrouvant les fumées du vin dissipées, ramenait les frayeurs dans ces âmes de boue. Enfin ils furent arrêtés, jugés et condamnés, par ce même tribunal révolutionnaire au pied duquel ils avaient conduit tant de milliers de victimes. On les accusa d'être les agens du gouvernement Anglais. C'était bien le comble de la déraison. Certes, le gouvernement Anglais, si il lui avait plu de tourmenter la France, aurait choisi des agens un peu moins bêtes que ces hommes; mais alors l'expression à la mode, pour signifier un homme ennemi de la révolution, était, *agent de Pitt et Cobourg.* S'il eût fallu à Mr. Pitt salarier tout les agens dont on le gratifia en France, je doute que tous les trèsors de l'Inde eussent pu y suffire. Il est regrétable que le comité de salut public soit descendu à ces puerilités. Il n'avait qu'à dire simplement, ces hommes sont des scélérats. Cela n'était pas difficile à prouver. Le

1er. Germinal, Hebert, Vincent, Proli, Peirèra, Dubuisson, Anacharsis Cloots, et une vingtaine d'autres, furent conduits à la mort. Le peuple fit éclater toute sa joie. La philosophie preférerait sans doute que quand des hommes vont expier leurs crimes, l'insulte fut réduite au silence; mais si dans ce moment la joie du peuple eut quelque chose de barbare elle prouva du moins combien ces malheureux le calomniaient, quand ils prétendaient n'agir que par ses ordres.

Une nouvelle commune fut créée. La liberté et la vertu républicaine ne gagnérent rien à ces nouveaux choix. Le crime n'avait fait que changer de couleur. La nouvelle municipalité ne fut composée que de créatures de Robespierre. Ce fut sa cour future qu'il composa. Il venait de faire un grand pas vers la puissance suprême; mais ce n'était pas assez. Tout serait incertain pour lui, tant que Danton vivrait. Dix jours après Danton, La Croix, Camille Desmoulins, Herault de Séchelles, Westerman, Phelippaux, furent arrêtés. Cette audace du comité de salut public fit une sensation singuliére. Avant que

l'on fût assuré d'où partait le coup, des orateurs énergiques, soit de la Montagne, soit des Jacobins, s'élevérent avec force contre cet attentat. Il n'est pas douteux que si ils eussent eu seulement vingt quatre heures pour se concerter, le crime de *contre révolution* dont on allait accuser Danton et ses amis eût été rétorqué contre ses accusateurs; semblable à ces pieces d'artillerie dont on s'empare dans les batailles, et que l'on retourne contre ceux même qui les ont amenées. Le Gendre défendait encore avec vigueur l'innocence de Danton, et dans peu de temps eut entrainé la Montagne dans son avis, lorsque le comité de salut public parut en corps, et s'empara de la tribune. Communément on devinait d'avance le sujet des rapports que l'on allait entendre, soit au nom des membres qui se présentaient, soit à leur nombre, soit aux différentes parties d'administration qu'ils remplissaient dans le comité. Par exemple s'agissait-il de victoires remportées, c'était Barrere; de mesures de terreur pour les départemens, Collot d'Herbois; de création d'asignats, Lindet; mais quand il s'agissait de ces grands coups d'autorité, dont

le poids devait tomber sur quelques chefs fameux de ces partis divers, qui s'arrogeaient la suprématie prétendue républicaine, ce n'était pas trop de la force réunie des dominateurs du comité. Robespierre, Couthon, Saint Just, Collot d'Herbois, Billaud de Varennes parurent ensemble. A l'épaisseur, à la noiceur de l'orage on prévit que l'éclat de la foudre serait terrible; mais on ignorait encore, sur qui elle tomberait. Le Gendre achevait de tonner contre l'arestation de l'un des plus grands soutiens de la révolution. Robespierre, avec ce ton glacial que son hypocrisie s'avait si bien emprunter lui dit; *poursuis, nous apprendrons si quelques ennemis de la liberté nous sont échappés.* Le Gendre se tut. La Montagne, resta pétrifiée. Une foule de jacobins que l'on laissait facilement s'introduire dans la salle et siéger sur les bancs, surtout depuis que la Gironde n'existait plus, attendirent, la paleur sur le front, ce que les dieux du jour allaient dicter aux hommes. Ce fut Saint Just qui fit le rapport. Il faut vraiment un talent supérieur pour associer, comme il le fit, les idées les plus contradictoires, pour faire coïncider

ensemble les faits les plus opposés, pour amalgamer les actions les plus discordantes avec les actions d'un individu. Son discours fut un chef d'œuvre de mensonges, de paradoxes et d'impostures. C'est peut-être en scélératesse profonde ce que l'esprit humain à jamais créé de plus parfait; et Catilina, tel grand orateur qu'il fût, s'il lui eût été donné d'accuser Cicéron en face du Sénat Romain, ne fût pas arrivé à ce dégré d'élévation. Danton dont le bras avait brisé le trône de Louis XVI. fut accusé de royalisme; Danton, l'un des plus terribles adversaires de la Gironde, fut accusé de fédéralisme: on le représenta comme intimement ami des victimes du deux Septembre massacrées par ses ordres; enfin on l'offrit comme le plus chaud défenseur de cette commune, que le bourreau venait de frapper tout à l'heure, et dont il avait avec tant d'apreté provoqué l'arestation à cette même tribune où la sienne était aujourd'hui si perfidement sollicitée. Une circonstance qui n'est pas indigne de remarque c'est que la défense de Danton au tribunal fut, ou parut calquée pour ainsi dire sur l'accusation portée contre lui par

Saint Just. Ainsi pour conduire Robespierre à l'échafaud, il ne fallait que changer les acteurs de place. Cependant si la joie avait été générale à la chûte de la commune, le mécontentement parut l'être également dès qu'il s'agit de la perte de Danton. C'est que dans les révolutions on éprouve en général le besoin des ames fortes; que les idées rétrogradent difficilement vers le passé; et que l'on cherche des appuis pour l'avenir sans trop s'inquiéter s'ils sont de la famille d'Hercule, ou de la race des Titans. Pendant les premiers jours des débats de ce grand procès, l'inquiétude des conjurés fut visible. L'empreinte des soucis était sur leurs figures, et presque tous veillérent plusieurs nuits dans la salle du comité où leurs espions fidèles venaient, de minutes en minutes, les instruire de l'opinion des faubourgs! Pendant un de ces jours, je passe sur la terrasse du chateau des Thuileries. Je sens une main s'apuyer sur mon épaule. Je me retourne. C'est Collot d'Herbois. Où vastu? me dit-il, d'une voix sombre, altérée, et sépulchrale.—Je vais diner.—Tu dines! tu es heureux.—Quand j'ai faim sans doute.—Tu ris, tu es

heureux. Que dit le peuple?—Un souverain me le demande!—Vas diner! Adieu.—Il me quitta. Que dit le peuple! L'accent qu'il mit à cette question singuliére est encore présent à mon oreille. Ce sera l'unique fois je l'espère, où il me sera donné d'appercevoir de si près les tourmens internes de l'ame d'un tyran. Collot d'Herbois avait été comédien. Si cette profession l'eut conduit par hasard à représenter dans une tragédie de Don Carlos le rôle de Philippe Second, et que, entre cette apostrophe *tu es heureux,* et cette question *que fait le peuple?* il eut mis cette transition, dont l'extraordinaire vérité me fit frémir, des applaudissemens interminables l'eussent poursuivi sur la scéne, et il eut été réputé le premier acteur du monde. Au reste sa sombre et farouche inquiétude ne doit pas surprendre. Il désirait vivement la perte de Danton; mais cette perte ne devait pas ramener le calme dans son ame. Robespierre devait seul en profiter; et déja une haine profonde aigrissait Billaud Varennes, et Collot d'Herbois contre Robespierre; mais le temps de l'écraser n'était pas encore venu. Ils

comptaient beaucoup sur le peu d'étendue de son gènie. Quand une fois il allait par la mort de Danton se trouver seul chargé du poids de la responsibilité de chef de factieux, ils espéraient que sa nullité le rendrait en peu de jours l'objet du mépris même de ses plus grands défenseurs ou partisans. Sous cet aspect la mort de Danton leur était encore nécessaire puis qu'elle accellererait le moment ou Robespierre ne serait plus qu'un pygmée qu'un souffle pourrait abattre. Dans le vrai, l'opinion du peuple pendant ce grand procès n'était pas à dédaigner. Son attachement pour Danton se prononçait assez vivement, et rendit orageuses les premiéres séances du tribunal. La partialité du président interrompant sans cesse Danton dans sa défense, l'opiniâtreté de celui ci à conserver la parole, les sanglantes vérités qu'il adressait aux juges, les réclamations des accusés contre l'iniquité des questions dont on les accablait, l'impatience que les spectateurs témoignaient contre la conduite du tribunal, portaient le trouble à son comble. Le président embarrassé, en écrivit à la Convention Nationale. Elle décrêta que les dé-

bats étaient terminés. Alors il n'y eut plus que la condamnation à prononcer. Danton ne put terminer sa défense. Les autres accusés ne furent pas même entendus. Danton ne perdit rien de son hardi caractére. Il tourna en ridicule le décret que l'on venait de rendre. Il persifla amèrement les juges, et leur témoigna son souverain mépris en leur décochant des boulettes de pain ou de papier. Il répèta plusieurs fois, et dans le tribunal et en marchant au supplice, *Robespierre! tu as beau faire; je t'entraine avec moi dans la tombe.* Hérault de Sechelles et Phélippaux ne laissérent percer ni crainte ni effronterie au moment de la mort. Hérault était un jeune homme de grande espérance. Ce fut une perte pour la patrie. Camille Desmoulins avait une ame brulante; malheureusement le jugement lui manquait. Quand à Danton et à son ami la Croix, l'audace ne les abandonna pas. Ils plaisantérent encore au pied même de la guillotine. La Croix était d'une stature colossale. Il tenait Danton sous le bras, autant que des hommes enchainés peuvent le faire. *Vois tu cette guillotine?* dit-il a Danton.

Quand on m'aura coupé la tête je serai encore plus grand que toi. Peu de jours après la femme de Camille Desmoulins fut enveloppée dans le triste sort de son mari! Pendant qu'on le jugeait, ou pour parler plus juste qu'on le proscrivait, elle avait demandé à grands cris au tribunal de périr avec lui. Elle ne fut point écoutée. Cette femme aussi belle qu'infortunée fut à la porte de toutes les maisons d'arrêt ponr obtenir de s'y faire recevoir. On ne vit pas quelle était en délire. On ne vit dans sa conduite qu'un prétexte pour créer un nouveau crime. On inventa la conspiration des prisons. Elle en fut accusée, et elle fut executée avec Chaumette, et ce qui restait encore de membres de l'ancienne commune. Ainsi l'on frappait ensemble des individus tirés des partis les plus opposés. Mais qu'importait? On frappait. C'était tout ce que l'on voulait.

Robespierre, maître du champ de bataille par la destruction de la commune et par le supplice de Danton, ne songea plus qu'à l'établissement de sa puissance; et ce fut alors que de concert avec Couthon et Saint Just, il

établît cette police secrette, qui demeura ignorée pendant tout le reste de sa vie, dont le bureau central fut caché à tous les yeux dans les combles du palais des Thuileries, et dont l'obscure activité mit dans ses mains les rènes du gouvernement, sans que personne s'en doutât; en sorte que par un phénoméne vraiment bizare, la France fut pendant plus de deux mois régie par deux gouvernemens bien distincts, l'un qui réunissait tout à la fois la puissance législative et la puissance exécutive, c'était celui de Robespierre: l'autre qui dans son autorité exécutive n'agissait cependant que d'après la puissance législative de la Convention Nationale. Je reviendai dans la suite sur cette police secrette de Robespierre, quand il sera temps de rapporter comment elle fut découverte. Qu'il me suffise à présent de dire que ce gouvernement clandestin avait ses fonds à part, sa poste à part, ses bureaux à part; qu'il était ponctuellement obéi par les administrations des départemens, parce qu'elles se figuraient que les ordres qu'elles recevaient des deux autorités, partaient du même point, et que la crainte que

leur inspirait le comité de salut public les empéchait de se plaindre des contradictions trop fréquentes qu'elles remarquaient dans les ordres qu'on leur transmettait.

En même temps qu'il cherchait ainsi à étendre les ramifications de sa puissance sur tous les départemens de la France, et qu'il s'était assuré la ville de Paris en créant une commune toute à sa dévotion, il ne négligeait pas ce qui pouvait concourir à sa sureté personnelle. Indépendament d'un certain nombre d'amis, dont l'aveuglement fanatique les attachait à sa personne, et qui l'accompagnaient constamment, armés de batons que l'on aurait pu appeler des massues, il se faisait élever encore pour l'avenir des gardes du corps. Sous prétexte de favoriser les pauvres familles des patriotes, il avait établi à l'entrée du bois de Boulogne un camp, dans le quel il avait rassemblé un corps de six mille jeunes gens, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à dixhuit, sous le nom d'Eléves de Mars. Ces enfans portaient un habit emprunté de l'antiquité; des bottes courtes ou brodequins, des pantalons rouges, un petite soubreveste

fermée par devant, faite de drap vert, coupée en forme de chlamyde, arrêtée par une large ceinture où écharpe, le col nud dégagé du collet de la chemise qui retombait sur l'habit, les cheveux coupés et sans poudre, la tète coiffée d'une toque surmontée d'une plume; tel était le costume des ces jeunes gens. Ils étaient armés d'un fusil, d'un sabre, d'un poignard, et de deux pistolets qu'ils portaient à la ceinture. Il est difficile de voir une cohorte plus jolie, plus leste et mieux disciplinée en apparence. Elle manœeuvrait avec une perfection admirable. Les officiers, les instructeurs, les maitres qu'on leur avait donnés ne les entretenaient que des vertus de Robespierre; et tel était l'enthousiasme qu'on leur avait inspiré pour lui, qu'il n'était pas un seul de ces enfans qui n'eût sans regret non seulement sacrifié sa vie pour lui, mais encore obéi à tous les ordres qu'il en eût reçus.

Ces espéces d'annonces de domination future et individuelle, commencérent à éveiller la jalousie des grands supôts de la démagogie. Collot d'Herbois, Tallien, Billaud de Varennes ne virent pas sans inquiétude la tyrannie

s'avancer sur leur tête; elle s'accrut encore lors que Robespierre parut dans quelques uns de ses discours se raprocher des idées religieuses. Alors ses antagonistes en profitérent pour faire tomber le ridicule sur lui; et la conspiration de la Mère de Dieu fut inventée par le comité de sureté générale. Une vieille femme se chargea de ce rôle, moyennant quelques assignats et quelques verres d'eau de vie. La crédulité attira chez elle quelques vieilles dévotes et quelques hommes imbéciles, dont la sottise croyait s'entretenir avec la vierge Marie. On feignit de croire que cette foible réunion d'êtres sans consistance, était un conciliabule où l'on traitait de la contrerévolution. On arrêta quelques uns de ces pauvres d'esprit. Cette bouffonerie politique occupa tout Paris. Il ne fut bientôt plus question que du séjour que la mére de Dieu était venue faire dans la capitale. Vadier, membre du comité de sureté générale, agé de soixante et dix ans, vint au nom du comité faire un rapport à la Convention sur la faction de la mére de Dieu; et, ce malin et perfide vieillard, fit, sans indiquer personne,

la satire la plus amère et la plus sanglante des idées bigotes que Robespierre avait jetées en enfans perdus dans ses derniers discours. Personne ne s'y méprit ; et Robespierre qu'il était facile de déconcerter, quand il appercevait quelque danger, n'osa prendre la défense des partisans de la mère de Dieu, dans la crainte d'ajouter au ricicule dont il voyait que des hommes, qu'il lui fallait ménager encore, cherchaient à l'accabler.

A cette époque, un événement d'un autre genre, troubla davantage son caractére envieux. Tout ce qui lui prouvait qu'il n'occupait pas seul l'attention publique, lui causait de profondes alarmes. Collot d'Herbois, rentrant un soir chez lui à onze heures, fut attaqué sur son escalier par un nommé l'Amiral. Le propriétaire de la maison accourut aux cris de Collot, prit généreusement sa défense, et fut griévement blessé d'un coup de pistolet, que l'assassin prétendait adresser au représentant du peuple. Dans l'intervale, la garde était arrivée, et l'Amiral fut arrêté. Le lendemain, la Convention Nationale informée de cet événement, déclara que le propriétaire

avait bien mérité de la patrie, et ordonna que chaque matin le buletin de la santé de ce propriétaire serait lu à l'ouverture de la séance; ce qui eut lieu pendant quinze jours, c'est à dire jusqu'à son parfait rétablissement. Collot d'Herbois devint ainsi l'objet de l'interêt général. Cela ne doit pas surprendre. On était au temps des phénomênes. Robespierre ne put dévorer l'outrage de cette éclipse passagére; et voulut à son tour avoir les honneurs de l'assassinat. Une jeune fille de seize ans, timide, innocente, et sans expérience, entendant chaque jour parler de Robespierre, désire voir la figure d'un homme, dont tout Paris s'entretient. Il demeurait rue Saint Honoré chez un menuisier. Cette jeune fille, nommée Cécile Renaud, s'arête un moment auprès de cette maison, dans l'espoir de voir sortir de chez lui cet homme extraordinaire. Les soupçons veillent à la porte des tyrans. Soit que ces soupçons fussent réels, soit que l'on ne cherchât qu'une occasion de faire un éclat, la station de cette jeune fille parait inquiéter les familiers de Robespierre. Ils l'arrêtent. Ils l'interrogent. Elle répond avec

naiveté qu'elle ne s'est arrêtée là que pour voir Robespierre. Elle veut le voir; donc elle veut l'assassiner. D'après cette logique, la garde est appelée et elle est arrêtée. C'est à tort que presque tous les historiens du temps, ceux même que l'on peut le moins soupçonner d'avoir été favorables à Robespierre, c'est à tort, dis je, qu'ils ont répété que Cécile Renaud avait dit, *je voulais voir comme était fait un tyran*. C'est un mensonge, qui fut inventé par les sbires et les amis de Robespierre, pour colorer, du moins par quelques excuses apparentes, l'arrestation de cette malheureuse fille. Dans sa simplicité elle ne savait peut être pas même ce que signifiait le mot tyran. Elle périt, et avec elle son père et ses deux tantes avec qui elle vivait; et avec elle, deux de ses frérs qui étaient aux armées, et que le peuple, et que la Convention, et que le gouvernement pour la liberté des quels ils versaient leur sang dans les combats, eurent la lâcheté de laisser périr; et avec elle soixante et dix personnes de tout rang, de tout état, de toute classe, étrangers, inconnus les uns aux autres, et dont la majeure partie n'avait

jamais connu, ni même entendu citer la fille Renaud et sa famille. Robespierre tint à honneur qu'on eût voulu l'assassiner; il crut que son importance en était accrue. Les hommes de cette espèce se font des genres de gloire, que les autres hommes ne soupçonnent pas. Il est présumable qu'il fut un moment où ce laurier d'une espéce nouvelle dont il venait de se couronner ne satisfit pas toute son ambition. J'ai la certitude qu'un jour, dans les bureaux de la commission d'instruction publique, un homme, puissant alors, dicta à un commis un rapport destiné à être fait à la Convention Nationale dans le quel on entrait dans tous les détails d'un assasinat nouveau que l'on avait voulu, disait-on, exécuter encore sur Robespierre. J'ai vu, tenu et lu ce raport, que le commis, qui avait en moi une confiance illimitée, me communiqua confidemment pendant le temps qu'il le mettait au net. Lui et moi nous attendîmes avec une sorte d'impatience l'effet que ferait à la Convention ce nouveau raport; mais notre attente fut trompée; plusieurs jours se passérent sans qu'il en fût question; la minute

fut enlevée des cartons du commis et rien ne transpira.

Cependant le jour que Robespierre avait sans doute indiqué pour arriver à l'autorité suprême approchait. Il crut préparer les esprits à l'amour de sa puissance par son long et ridicule discours sur l'existence de la divinité, qu'il termina en demandant que la Convention Nationale décretât que, *le peuple Français reconnoissait l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame*. La Convention rendit ce décret! La postérité doutera d'une semblable folie. Je l'ai vue, et j'en doute moi même. La fameuse fête de l'Etre suprême succéda peu de jours après à ce discours. C'était l'époque que Robespierre avait fixée pour se faire proclamer. Il semblait que ces idées d'être suprême qu'il mettait en avant depuis quelque temps eussent ramené l'espérance dans l'esprit du public et que l'on se persuadât que devant naturellement craindre les vengeances de cet être suprême, il se disposait à mettre un terme à ses longues proscriptions. L'élégance française reparut pour la premiere fois depuis deux ans, le jour de cette fête. Le temps

était superbe. Dès huit heures du matin, le jardin des Thuileries était rempli de peuple. Les femmes y étaient accourues dans toute la recherche de la parure. Plusieurs y avaient amené leurs enfans, qu'elles trainaient dans des chars pafumés de fleurs, ou fesaient porter dans des barcelonettes garnies de rubans. La joie respirait sur tous les fronts, et les accents des chansons diverses retentissaient dans les différens groupes. Robespierre vint de bonne heure au palais des Thuileries. Il monta au troisiéme étage du pavillon de Flore, chez un de ses amis nommé Villet, chès qui il déjeuna, avec quelques uns de ses courtisans intimes. Il examina à plusieurs reprises le spectacle mobile qu'offrait le Jardin; son orgeuil s'en repaissait; il se figurait que cet empressement de la foule était un hommage qu'on lui rendait. C'est la premiére fois que j'aie vù une teinte légére de satisfaction sur ce front obscur et sanguinaire. Vers midi, on vint le prévenir que la Convention l'attendait; elle était rassemblée sur un immense balcon, que l'on avait pratiqué contre la façade du pavillon du milieu, qui donne du

côté du jardin. L'insolent despote se fit attendre long-temps. Il arriva enfin, et du haut de ce balcon il harengua le peuple et lui répéta quelques unes des ces froides et plates maximes, qu'il avait semées dans son *fameux discours*. La Convention qu'il présidait se mit en marche pour se rendre au champ de Mars. Elle traversa le jardin dans toute sa longueur; les députés marchaient deux à deux, et Robespierre affecta, surtout en sortant du palais, de mettre une grande distance entre la Convention et lui; en sorte qu'il marchait seul derrière à quarante pas peut-être de ses collègues. Les personnes qui l'observérent remarquérent que sa figure se rembrunit et que la rage s'y peignit insensiblement à mesure qu'il approcha du grand bassin. Quel était le motif de ce changement extrême que l'on aperçut sur sa figure? le voici. C'est que dans ce court intervalle de sept à huit cents pas il vit toutes ses espérances anéanties. Ses agens, qui avaient été chargés d'aposter dans le jardin des hommes de la classe populaire, qui n'auraient eu d'autre chose à faire que de crier sur différens points,

Vive Robespierre! vive le Dictateur! et qui par ces cris eussent entrainé cette classe moutoniere qui repéte toujours au hazard et sans réflexion ce qu'elle entend crier à ses côtés, ses agens, dis-je, avaient eu l'indiscrette maladresse de distribuer d'avance à ces hommes les cent écus que l'on avait promis à chacun d'eux pour prix de leur complaisance. Qu'ariva-t-il? c'est que les cabarets eurent la préférence sur Robespierre, et que ces hommes s'inquiétant fort peu des destinées du dictateur, oubliérent dans l'ivresse qu'ils étaient chargés des destinées du monde. L'explosion étant ainsi manquée aux Thuileries, tout était manqué. Quand même il eût été possible de les réunir au champ de Mars, ou la Convention se rendait en corps, l'effet n'eut plus été le même. Cela n'aurait paru qu'une comédie concertée; et dailleurs dans l'immensité de cet espace, où trois ou quatre cents mille personnes étaient réunies pour jouir du spectacle de la féte, leurs voix se seraient infailliblement perdues dans les airs; au lieu que si l'explosion eut commencé aux Thuileries elle se serait insensiblement propagée de proche en

proche des Thuileries à la place de la concorde, de la place au pont et sur le quai des invalides, et des invalides au Champ de Mars; en sorte que partout Robespierre eut été salué dictateur, et que cela eût paru la volonté bien prononcée du peuple. Robespierre, qui malgré son peu de génie connaissait parfaitement la théorie des mouvemens populaires, ne s'y trompa pas; et vit que pour ce jour là tout était manqué. Il est rare lorsque de semblables intrigues échouent une premiére fois, il est rare, disje, que les ressorts que l'on a voulu faire mouvoir ne soient découverts, et que l'on puisse dans la suite les remettre en jeu avec quelque espérance de succès. Ce fut cependant à cette circonstance, en apparence si pitoyable, que fut attaché le sort de la France, et la vie de tant de victimes. Je dis le sort de la France, non pas que je croye que la puissance de cet homme eût été longue, mais le premier acte de son autorité eût été la dissolution subite de la Convention Nationale; et le second pour s'attirer un peu de confiance, de renverser les échafauds. Ainsi la France eût été pour un instant as-

servie, mais du moins deux mille innocens eussent été sauvés. Le ciel en ordonna autrement, et peut-être par là sauva-t-il à la patrie des déchiremens plus funestes encore. Robespierre détesté par l'armée et par les deux tiers des départemens, n'eût pas été tranquille possesseur du trône; mais l'audace de ses partisans se serait accrue de son élévation; ils eussent trouvé des recrues dans la faiblesse de ces hommes, qui se ployent à tous les événemens; et la guerre civile déja si terrible dans la Vendée, se fût étendue partout.

Le rêve de Robespierre était donc dissipé lorsqu'il arriva au grand bassin des Thuileries. Il prit avec un mouvement d'humeur très marqué le flambeau qu'on lui présenta, pour incendier le voile qui couvrait la statue colossale de la Raison, et suivit la Convention jusque au Champ de Mars sans proférer une seule parole. Ce fut dans cette marche que s'étant rapproché beaucoup de ses collegues, le Cointre de Versailles, Bourdon de l'Oise et quelques autres députés, lui dirent quelques paroles piquantes et épigrammatiques qui leur eussent couté la vie, si Robespierre eût vécu

plus long-temps. Arrivé au Champ de Mars, il mit le feu à la statue de l'Athéïsme; il répéta au peuple quelques phrases du discours, qu'il venait de prononcer aux Thuileries, et il termina par ces mots remarquables: "nous "avons donné ce jour aux doux sentimens de la "nature, et demain nous recommencerons avec "plus d'activité à poursuivre les ennemis de la "république et de la liberté." Dès lors, toute espérance fut perdue. Cet arrêt de mort fut entendu de tous les malheureux détenus. Les furies que l'on appelait Jacobines, furent dès le même soir les vociférer aux portes des prisons.

En effet depuis ce jour jusqu'au neuf Thermidor inclusivement, le nombre des victimes fut triplé chaque jour; et chaque jour la guillotine dévora de soixante à quatre vingt victimes. Ce fut deux jours après que le comité de salut public vint proposer ce fameux décret connu sous le nom de décret du 22 Prairial. Cette date prouve que j'entends parler du terrible décret sur les *suspects*. Les dispositions de ce décret glacérent de terreur la Convention Nationale. Il est vrai qu'il

était tellement vague, tellement indéterminé, qu'il n'était pas en France, je ne dis pas un seul royaliste, mais même un seul patriote, un seul ami de la liberté, un seul républicain, même un seul jacobin qui n'eût pû recevoir la qualité de *suspect*, et se trouver atteint par ce décret et par conséquent marcher à la mort, annoncée comme la peine méritée par ce titre. C'était un véritable arrêt de dépopulation; et l'on sait assez qu'il entrait dans le sistême de Robespierre de ne laisser subsister que la classe proprement dite ouvriére, et d'anéantir toutes les connoissances humaines, pour règner plus surement à la faveur de l'ignorance. Malgré sa haine pour Marat, il avait adopté, étendu même le principe que ce monstre avait tant de fois consigné dans ses écrits; savoir, que pour sauver la liberté, il fallait encore abattre six cents mille têtes. La Convention, la Montagne si révolutionnaire s'éleva toute entiére contre ce décret. Il n'y eut pas un seul membre qui ne vît sa perte assurée si il était adopté. Le comité de salut public mit à le défendre, toute l'insolence despotique d'une autorité accoutumée

depuis long-temps à se faire redouter et obéir. La Conventiou mit à le repousser toute la courageuse opiniatreté qu'inspire le désespoir. La lutte fut terrible. On chercha à le modifier par des *considérants* qui missent au moins à couvert la sureté des représantants. Le décret passa avec ces *considérants.* Le lendemain, le comité revint à la charge ; et à force de cris, de menaces, de discours captieux, réussit à faire rapporter les *considérants* et le décret passa purement et simplement. On peut dire que de ce moment la perte de Robespierre fut jurée. La terreur forma la conjuration ; et son indiscréte fureur ne fit qu'en hâter l'exécution. Il avait eu dans l'orageuse discussion qu'avait amenée le décret l'imprudence de désigner les victimes qu'il voulait prendre, non seulement dans la Montagne, mais encore dans le comité de salut public même.

Au reste c'était là qu'existaient ses deux plus cruels ennemis. Billaud de Varennes et Collot d'Herbois dominaient souverainement au comité ; et Robespierre le plus maladroit des tyrans dont l'histoire ait conservé l'odieuse mémoire, leur avait laissé usurper une autorité

que la plus simple politique devait lui apprendre à ne partager avec personne.

S'il m'est permis de me servir de cette expression familiére, ces trois hommes travaillaient chacun pour leur propre compte; tous trois prétendaient à l'autorité absolue; et depuis la mort de Danton, il était facile de s'apercevoir que cette grande faction *ultra* révolutionnaire s'était divisée en trois fractions bien distinctes. On connoit assez la maniére de procéder de Robespierre. Billaud de Varennes avait bien plus de génie que lui; mais son caractére sombre, taciturne, dissimulé, le rendait redoutable même aux hommes de son parti; et sa figure triste, sévère et farouche, repoussait également et ceux qui le connaissaient et ceux dont il n'était pas connu. Pendant long-temps il se montra impénétrable, et comme je l'ai dit ailleurs on crut qu'il était seulement animé par l'amour du bien public, et que l'éxagération de ses principes n'était qu'une erreur de son esprit. Mais son ambition cessa d'être douteuse, lorsque, après la mort de Danton long-temps son ami, et qu'il cessa tout à coup de défendre, on lui vit ré-

unir au tour de lui tous ceux qui dans les Jacobins et dans les débris des Cordeliers avaient suivi les baniéres de ce grand chef. Quelle forme de gouvernement désirait-il? A quel rang aspirait-il? mettrait-il un terme au régime de la terreur, ou le poursuivrait-il? voilà ce qu'on ignorait, et c'est un sécret qu'il a emporté dans la tombe. Quant à moi, je crois qu'il n'avait pas encore de plan arrêté; que sa grande occupation alors était simplement d'empêcher que ses concurrens n'arrivassent; et qu'il eût attendu à connaitre l'effet que leur chute eut fait naitre dans le public pour se prononcer suivant les circonstances. La marche de Collot d'Herbois était moins obscure, et par conséquent moins dangereuse. Sa phalange se composait de tout ce que la démagogie a de plus impur, des hommes qui s'étaient signalés aux massacres du 2 Septembre, et surtout de ceux dont les bras avaient servi ses fureurs à Lyon. S'il eût été possible que ce parti eut triomphé, en peu d'instans il eut été écrasé, parce que n'inspirant aucun intérêt, ou pour mieux dire étant l'objet de l'exécration générale, per-

sonne n'eût craint en écrasant de semblables monstres de rencontrer un français. Ces hommes s'étaient mis d'eux même hors de la loi de la nature, et la nature permettait de leur courir sus.

Ces deux hommes ne s'entendirent que sur un seul point. Ce fut d'écarter Robespierre du comité de salut public. Ils commencérent par le dégouter en contrariant sans cesse ses avis. Ils tourmentérent son orgueil, en s'oposant à toutes les mesures qu'il proposait. Ils humiliérent sa vanité en ne lui confiant jamais aucun des rapports à faire à la Convention. L'inhabile despote, au lieu de terrasser des hommes qui, s'il eût eu du génie, n'eussent été que des nains auprès de lui, préféra de leur céder la place, s'éloigna insensiblement des séances et enfin cessa totalement d'y paraitre. Pendant son abscence, le comité dont les séances se tinrent pendant long-temps au rès de chaussée du palais des Thuileries, craignant que les fenêtres des salles que la chaleur de l'été forçait à laisser souvent ouvertes, ne donnassent au public qui se promenait dans les jardins la facilité d'entendre les discussions

souvent orageuses qui s'élevaient dans ces assemblées, transféra ses séances au premier étage, et le local qu'il quitait fut occupé par les bureaux. Il ignorait tellement ce qui se passait au comité, que le 30 Messidor il s'y présenta, et vint dans ces salles basses ou il se figurait que les séances se tenaient toujours. Il était à peu près midi lorsqu'il y entra par une petite porte dérobée, à la quelle conduisait un corridor obscur, qu'il fallait même pendant le jour éclairer avec des réverbéres. Cette porte sans doute avait été pratiquée pour la plus grande commodité des membres, afin qu'ils pussent se rendre à couvert à la salle de la Convention Nationale. Le 30 Messidor était un jour décadaire ; par conséquent il n'y avait point de bureaux ; il ne s'y trouvait que quelques chefs, que la multiplicté de leurs travaux y avait conduits. En entrant dans la premiére salle, où deux de ces chefs se trouvaient, son étonnement et bientôt après son inquiétude, se remarquérent sur sa figure. Il balança quelques momens, pour savoir s'il reculerait. Il se détermina enfin à entrer, passa devant ces deux chefs qu'il regarda d'un œuil farouche,

ne leur parla pas, et de salle en salle arriva jusqu'à celle ou se trouvait Mr. Beignou, directeur général des bureaux. En voyant entrer Robespierre, il se leva par respect pour la représentation nationale. Robespierre, dont l'éffroi s'était accru, lui dit d'une voix altérée et brusque: Que fais tu ici ?—Citoyen représentant tu le vois. Je travaille.—Où sont-ils? —Qui ?—Il hésita quelque temps à répondre. Il sentit apparemment le ridicule de sa question. A l'instant même un des chefs, dont j'ai parlé, entra pour remettre quelques papiers au directeur général. Robespierre, dont le trouble allait toujours en augmentant, regarda vivement en arriére, et demanda enfin en balbutiant, où était le comité ?—Citoyen, il y a plus de quinze jours qu'il siége au premier étage. Il se retira alors. Le directeur général crût devoir par déférence l'accompagner. Robespierre en voyant qu'il le suivait détourna vingt fois la tête pour regarder derriere soi. Arrivé à la petite porte, il l'ouvrit, et prêt à entrer dans les corridors obscurs, il dit rudement à Mr. Beignou: Passe devant. Beignou lui répondit; Citoyen représentant, je vous ai

rendu ce que je vous devais, je n'irai pas plus loin. Robespierre sortit, tira rudement la porte sur lui, et la ferma à double tour. Je n'ai cité cette anecdote que pour prouver à quelles alarmes cet homme était en proye et combien il falait peu de chose pour repandre la terreur dans son ame. Trembler, et frapper ; tel est le sort des tyrans.

Cependant l'instant de sa chute avancait à grand pas. Les conjurés étaient d'acord, il ne restait plus qu'à déterminer le jour ; et ce fut Robespierre lui même dont la fausse et imbécile politique en accéléra l'aurore. Le 7 Thermidor les comités de salut public et de sureté générale se réunirent. Il eut connaissance de cette assemblée à la quelle il ne fut pas convoqué, et ne put avoir révélation de ce qui s'y était passé. Les conjurés avaient trouvé le secret d'écarter sous différens prétextes Couthon et St. Just, ainsi que les autres membres dont l'indiscrétion pouvait être à craindre. Robespierre employa la journée à préparer un discours à la Convention Nationale, dont le but était de satisfaire son puérile amour propre, en accusant les comités

de salut public et de sureté générale de lui avoir retiré leur confiance. Il connoissait si peu les hommes, et il avait une telle opinion de son autorité sur les esprits, qu'il ne doutait pas que la Convention à l'instant même ne révoquât les pouvoirs des membres des deux comités, ne les décretât d'accusation d'après le crime de contre révolution quil se disposait à leur imputer, et ne les remplaçât par les députés qu'il indiquerait, et sur la fidélité desquels il pourrait le plus surement compter. Son étroit génie ne voyait pas que quand on veut être soutenu, il ne faut pas annoncer que l'on est abandonné. Ce discours, qu'il prononça le 8 Thermidor fit un effet tont contraire. Quand la Montagne entendit qu'il avouait lui même n'étre plus maitre des deux comités, qu'il enveloppait dans sa haine Billaud, Collot, Amar, Vadier, et Cambon et que dans l'obscurité de ses phrases on s'apperçut que sa vengeance s'étendrait bien plus loin, les murmures éclatérent avec une telle force, qu'il n'osa pas terminer en demandant le décret d'accusation. On décreta dabord l'impression du discours. C'était un misérable

honneur qu'on ne refusait à personne. A peine ce décret était il rendu qu'on réclama vivement contre. Une partie de ceux qu'il venait d'accuser étaient présens à la séance. Robespierre fut accusé lui même d'avoir favorisé des contrerévolutionaires ; et le mot tyran fut pour la premiere fois prononcé par Vadier. Ce fut le flambeau jeté par le soldat Romain, dans le temple de Jérusalem. Le mot tyran aluma l'incendie dans la minute. A l'instant ce qui restait de membres du parti de la Gironde, ce qui restait des amis de Danton, tous les amis de Talien que Robespierre s'était rendu irréconciliable par l'emprisonnement d'une femme qu'il aimait, Fréron enfin qui osa le premier demander un décret qui interdît au comité le droit de faire arrêter un représentant du peuple, tous ces auxiliaires, disje, se réunirent à la Montagne, et le décret fut rapporté. Le discours ne fut pas imprimé, du moins ce jour là ; il l'a été depuis. Si les conjurés eussent été prévenus, il n'est pas douteux qu'il eût été le dernier de Robespierre. Il semblerait que la providence ne permit ce délai que pour mettre dans tout son jour

l'étonnante nullité de cet homme, dont l'ambition voulait gouverner la France. Ce délai eût été pour tout autre une victoire décisive ; il ne sut pas en profiter. Le soir il fut aux Jacobins. Le bruit de l'orageuse séance de la Convention Nationale s'était déja répandu dans tout Paris. Jamais l'assemblée des jacobins ne fut aussi nombreuse. Tous ceux qui tenaient encore au parti de Robespierre, soit par opinion, soit par intérêt, soit par affection personnelle, s'y trouvérent. Quant il parut, les aplaudissemens, les cris de *vive Robespierre* firent retentir les voutes. On frémit de le dire ; mais il est certain que dans ce moment sa lacheté seule fit sa perte. S'il eût exalté davantage les esprits des hommes de sang dont il était entouré, le dénouement de cette scène eût été horrible, mais il eût triomphé. Au contraire, cet ambitieux, maladroit jusqu'à la fin, sembla mettre tout son art à les réfroidir et à les décourager. Tant il est vrai qu'il craignait encore plus la mort, qu'il ne ressentait de désir de régner. Sentant à merveille qu'en donnant l'essor à l'emportement de tous ces hommes, il lui serait

impossible de se cacher, comme il était dans l'usage de le faire jusqu'à ce que la victoire se fût prononcée, et craignant les dangers qu'il pourrait courir lui même, s'il était forcé de se trouver à la tête de ses amis, on peut dire qu'intérieurement il se détermina à faire tout ce qu'il pourrait pour amortir les passions violentes qu'il entendait rugir en sa faveur. Ainsi donc au lieu de leur présenter un front audacieux, et dont l'aparente fermeté leur présageât un succès certain, il s'abandonna aux larmes, il déplora l'ingratitude des hommes, et affectant une philosophie bien déplacée à coup sur, et dans sa bouche, et dans une circonstance pareille, il annonça que comme Socrate, il était prêt à boire la cigue. Le criminel enthousiasme de ces hommes forcenés pour ce misérable jongleur, indigne de gouverner même les brigands qui sollicitaient l'honneur d'être ses esclaves, se porta à un tel point qu'ils furent jusqu'à le suplier de nommer ses ennemis, en l'assurant que dans une heure ils auraient cessé de vivre. Les malheureux! ils lui auraient tenu parole.

Il eut cependant sous les yeux pendant cette

même soirée, un grand exemple d'audace. Malgré ce qui s'était passé à la Convention, Billaud et Collot d'Herbois parurent aux Jacobins. Ce dernier surtout s'empara de la tribune presque par force, et là, malgré les cris, les huées, les siflets et le tumulte épouventable que présente toujours un nombreux auditoire soulevé contre un orateur, il récapitula tous les crimes de Robespierre; et déclara à ces Jacobins que sous un tyran semblable, cette liberté, dont ils avaient été si longtemps les défenseurs et les soutiens, était à jamais perdue. Il devint alors l'objet de toutes les menaces; il vit vingt poignards levés sur sa tête; rien ne put le déconcerter; impassible au milieu de cette épouventable tempête, achevant un discours dont heureusement pour lui la milliéme partie ne fut peut-être pas entendue, il descendit tranquillement de la tribune, jeta un coup d'oeil de mépris sur le lache objet de tant de dévoumens, et sortit à pas lents de cet antre où se trouvaient rassemblés tous les génies infernaux, dont les fureurs avaient si cruellement tourmenté la France; et fut, en sortant de là, se dédoma-

ger aux Cordeliers de la scène qu'il venait d'éprouver, et recevoir les hommages des ignonorans démagogues qui lui promirent et secours et vengeance.

Toute l'activité jacobine fut donc, comme on le voit, neutralisée par Robespierre. Il fut lui même l'instrument dont la providence se servit, pour accomplir ses décrets. Elle avait arrêté son suplice pour effrayer les tyrans; et quelque chose que l'on pût faire, il ne put y échapper. Les travaux nocturnes des Jacobins se bornérent donc à dresser des listes de tous les ennemis qu'ils supposaient à Robespierre. Avec un peu de reflexion elle eut été facile à faire; il leur eût suffi d'écrire sur une feuille de papier: TOUS LES FRANÇAIS. Quoi qu'il en soit, un régistre fut ouvert sur le bureau du président, et tous les membres furent invités à venir y consigner le nom des ennemis qu'ils connoissaient à Robespierre. Dumas inscrivait les noms sous leur dictée. Cette nuit offrit un phénomêne que l'on n'avait pas encore vu, et que pour le bonheur de l'humanité on ne reverra sans doute jamais; je veux dire une assamblée d'un millier

d'hommes, s'occupant à dresser une liste de leurs concitoyens ; et déclarant ouvertement que c'est dans l'intention de les assassiner ; tandis que deux ou trois mille spectateurs peut être, répandus dans les tribunes applaudissent avec transport à chaque nom qu'ils entendent sortir de la bouche des délateurs. Les assassins de grande route sont moins hardis ; quand ils méditent leurs expéditions, du moins c'est dans le fonds des forêts qu'ils tiennent leur conseils.

Les conjurés firent un meilleur usage de cette nuit. Ils coururent, enveloppés de ses ombres, chez tous les députés à qui la mémoire de Danton etoit chére, chez tous ceux dont les larmes attestaient encore les regrets qu'ils donnaient à la Gironde, chez tous les membres des comités de salut public et de sureté générale dont ils connaissaient la haine pour Robespierre. " si la patrie, si la liberté, leur
" dirent ils, vous sont chéres, si vous voulés
" sauver votre vie, celle de vos parens, celle de
" vos amis, ne perdéz pas de temps. Dans
" l'instant où nous parlons on résout votre
" mort, on résout la notre. Encore un jour

“ et le même échafaud nous attend. Que ce “ soit le dernier du tyran. Plus de désunion, “ plus de dissentimens d'opinion. Que tout “ se taise devant le danger commun.” Tels furent les préliminaires de cette journée à jamais fameuse, de ce 9 thermidor dont le nom ne s'effacera jamais. Pourquoi faut-il que ce grand mouvement, que ce mouvement magnanime n'eût pas vraiment le salut de la patrie, la conservation de la république, l'amour sacré de la liberté pour unique objet? C'est alors que l'antique et noble titre de Romains eût été bien du à tous les conjurés. Mais hélas! l'interêt personnel, la terreur profonde, le desir de la vengeance, les vœux de l'ambition, étaient le seul mobile de ces hommes; et le tyran du jour n'allait tomber que sous les coups des tyrans du lendemain.

Jamais, depuis le procés de Louis XVI, la Convention n'avait été aussi nombreuse. A dix heures elle était réunie. La populace de Robespierre remplissait les tribunes. Il parut lui même. Les murmures signalérent sont arrivée. Il entra plein d'espoir,

il s'assit plein de crainte. St. Just monte à la tribune. A peine a-t-il prononcé quelques phrases que Talien du sommet de la Montagne l'interrompt. " Souffrirons nous, dit-il " plus longtems l'audace de ces hommes qui " ne paraissent au milieu de vous que pour " étouffer la liberté des opinions? de quoi " viennent ils vous entretenir? est ce de l'intérêt de la patrie? non. Est ce du salut " de la république? non. Est ce des triomphes de vos armées? non. Que viennent ils donc faire à cette tribune? ne le " voyez vous pas? ne l'entendez vous pas " chaque jour? ils viennent vous y dicter " leur ordres insolens: ils viennent étudier " sur vos fronts le degré de votre obéissance, " et le plus lèger signe d'improbation, le " moindre mouvement de résistance, le silence même, sont notés par eux comme ' des crimes; votre suplice en est le prix; et " leur devise, *Esclavage où la mort.* Voyez " vous la fureur se peindre deja sur là figure " du chef de ces tyrans subalternes? il est " tems que vous mettiez un terme à tant de " honte. Il est tems que vous brisiez ce colosse

"qui n'a de consistance que par votre foiblesse. "Oui tyran, le jour de la vengeance est arrivé. "Cette nuit, le monstre à fait sous ses yeux "dresser la liste de ses victimes. Le comité "de salut public va venir vous en instruire. "Vos noms, le mien, y sont inscrits. Déja les "assassins se rassemblent; déja pour les guider, "l'exécrable Henriot se met à leur tête. Mais "je le jure; avant que de périr, ce poignard "que vous voyez vengera l'humanité outragée, "et si vous êtes forcés de leur rendre votre "boureau, ce ne sera du moins que son corps "sanglant qu'ils emporteront de cette enceinte." A peine a-t-il achevé, que Robespierre s'élance vers la tribune. Dans l'instant vingt membres s'y précipitent. Dans l'instant la Montagne entiére est levée, les cris de *à bas Robespierre! à bas le tyran!* éclatent de toutes parts. Vadier, Amar, Bourdon de l'Oise, le Cointre de Versailles, Collot d'Herbois, Leonard Bourdon, Javogue, le Gendre, Billaud de Varennes même, arraché à sa dissimulation profonde par une interpellation adroite de Talien, prennent tour à tour la parole. O que de crimes, que d'intrigues odieuses, que d'oppressions sang-

lantes, que d'iniquités inouies, furent mises au grand jour dans cette matinée terrible! Pendant plus de deux heures Robespierre fut dans un véritable état de convulsion; tous les mouvemens de sa figure et de ses membres, exprimaient la rage dont il était dévoré. Cent fois il demanda la parole, et ne put l'obtenir. Il s'était crampóné à l'escalier de la tribune, sans que l'on pût parvenir à l'en arracher; et dans cette position, il semblait que ces orateurs qui se succédaient de minute en minute fussent autant de dieux qui se plussent à le foudroyer, et l'on eût dit que les incalculables détails de ses crimes tombaient sur lui comme une pluie de feu. Ses forces s'épuisèrent enfin. Il chercha en s'asseyant à trouver quelque repos; mais partout il fut repoussé. Les mots les plus sanglants le poursuivaient de place en place. Prêt à se trouver mal, l'un lui disait; *ne vois tu pas que c'est le sang de Danton qui t'étoufe. Misérable! disait un autre, ne touche pas ce banc; c'est celui où* Verniaux *s'asséyait.* Il s'avança jusque sous les tribunes, et soulevant ses bras vers le peuple qui s'y trouvait; *m'abandonnerez vous; me laisserez*

vous périr; moi votre défenseur! tous gardérent le silence; et ces hommes qu'il avait amenés lui même, éffrayés d'une scène à la quelle ils etaient loin de s'attendre, restérent immobiles, et ne répondirent pas à son appel. Pendant toute cette séance, Couthon et S. Just ne tentérent pas une seule fois de le défendre. Un jeune homme seul, digne par son courage et son esprit de soutenir une meilleure cause, mais trop aveugle et trop malheureux séïde, tenta mille efforts pour plaider sa cause; mais la Convention, dont il était estimé, et qui ne voulait pas le perdre, refusa obstinément de l'entendre.

Robespierre succombant sous la fatigue parvint encore à se trainer en face de la tribune. Thuriot présidait dans ce moment. Robespierre lui cria: *Président d'assassins, pour la derniére fois je te demande la parole.* A cet instant un cri général s'éléve; *aux voix le décret d'accusation.* Le président le met aux voix. Un seul député ne resta pas assis. Le décret est rendu, et Robespierre est livré aux gendarmes. Le même décret mit en accusation Couthon et St. Just. Robespierre jeune

demanda à partager le sort de son frère, et fut compris dans le décret. Le Bas solli-cita la même faveur. L'assemblée pendant quelque temps fut sourde à sa demande; on chercha à l'étouffer par le tumulte; le malheureux jeune homme insista et il fut satisfait. Ce dévouement est un trait d'héroisme sans doute; mais peut être eût-il été de la dignité et de la justice de la convention de le considérer ce jour là comme un acte de démence. Un événement aussi extraordinaire, et, on pourait le dire, aussi inattendu fut en un instant connu de tout Paris. Je l'ai dit ailleurs; la terreur qu'inspirait cet homme était si grande, que pendant les premiéres heures la joie fut comprimée. On n'osait se dire cette grande nouvelle qu'à l'oreille. Mais l'on était loin encore d'avoir parcouru toute la série des alarmes que cette journée devait offrir. Les gendarmes, à la garde desquels Robespierre avait éte confié, le conduisirent à la prison du Luxembourg. Pour laisser à la posterité un témoignage autentique de l'anarchie qui régnait alors, il est bon de rapporter textuélement la réponse du

concierge de cette prison. Les gendarmes lui ayant signifié le décret de la Convention Nationale, cet homme leur répondit, qu'il ne pouvait recevoir Robespierre dans la prison. Les gendarmes, pour leur responsabilité, lui demandérent acte de son refus. Il le leur donna sans balancer, et le motiva de cette sorte : Qu'attendu qu'il n'avait pas reçu d'ordre des Jacobins, et de la Commune, il ne pouvait obéir au décret. Ainsi, comme on le voit, dans l'opinion de cet employé subalterne, mais dont les fonctions n'étaient pas sans importance, les Jacobins étaient l'autorité suprême; la Commune de Paris était la seconde en rang; et enfin la Représentation nationale n'était que la troisiéme. Cette aberration de tous les principes de subordination était générale; et c'était ainsi que les luttes perpétuelles entre les factions étaient parvenues à dénaturer dans l'esprit du peuple les idées les plus simples. Les gendarmes ennuyés d'éprouver les mêmes obstacles aux différentes prisons qu'ils parcoururent, conduisirent Robespierre à la Commune. Ce triomphe fut célébré à grand cris. Le pro-

cureur général sindic, Payan, propose à l'instant que tous les membres présens, et toutes les personnes qui se trouvent dans les tribunes, jurent de défendre Robespierre jusqu'à la mort. On connait les têtes volcaniques du peuple Français, et l'on sait assez avec quelle facilité il passe d'un excès à un autre. Ce serment fut prêté avec entousiasme. Dans quelques heures il sera oublié. La commune après s'être constituée en permanence, se déclare en insurrection. Le tocsin est sonné. Des commisssaires insurrecteurs sont envoyés dans toutes les sections. Henriot est nommé commandant de la garde nationale. Tout annonce que la nuit prochaine sera la derniére des représentans du peuple. Aux Jacobins, la même scène se répéte. L'assemblée se reconnait également insurgée; et des commissaires partent pour porter à la Commune une adhésion formelle à toutes ses mesures. Dans l'intervale, deux membres de la Convention rencontrent dans la rue St. Honoré Henriot, qui se trouvait compris dans le décret d'accusation des complices de Robespierre, et ordonnent à des gendarmes de l'ar-

rêter. Il est conduit au comité de salut public. La commune est bientôt instruite de cette arrestation. Cofinhal substitut du procureur sindic, s'écrie: *Cent hommes de bonne volonté.* Ils se présentent. Il part avec eux. Le comité de salut public est forcé; les membres sont insultés; et Henriot est délivré. En partant des Thuileries, il emméne avec lui les canons, et les troupes qui étaient de garde à la Convention. A huit heures du soir, elle se trouva seule, abandonnée et sans aucun espoir de secours. Tout semblait perdu, et cependant jamais elle ne se montra plus grande. Collot d'Herbois, (il étoit président,) arrive. Il prend le fauteuil: La représentation nationale a ête violée, dit-il. Henriot, que vous aviez fait arrêter, a été enlevé à main armée. L'enceinte de vos comités à été forcée; les membres en ont été dispersés. Vos gardes, abusés par un homme en révolte, ont abandonné leur poste. Vos canons sont enlevès. Jurons de ne pas nous séparer, et de recevoir la mort sur nos chaises curules, avec ce calme et cette fermeté dignes des représentans d'une grande nation. Le serment est prété; et certes le Sénat Ro-

main n'offre pas dans ses annales de situation plus imposante et plus auguste. Cependant plusieurs membres demandent qu'indépendament de cette détermination généreuse, il soit pris des mesures. Tallien s'écrie: J'aime mieux Robespierre révolté, que Robespierre accusé; il eut fallu le juger; il l'est maintenant. Je demande qu'à l'instant même il soit mis hors la loi. Le décret est rendu; et s'étend, non seulement aux députés arrêtés avec lui, mais à Henriot, et à tous les membres de la commune. Barras est nommé commandant de la force armée de Paris. Il accepte, et sort en jurant de revenir vainqueur. Léonard Bourdon le suit. LeGendre sort également; où vat-il? aux Jacobins. Leur salle étoit pleine. Quand il parut, les malédictions l'acceuillirent. Sa vie fut menacée. Le péril ne le déconcerta pas. C'était l'orateur de la nature. Il parlait sans méthode, sans aprêt, sans instruction; mais quand il était profondément ému, son éloquence était tour à tour attachante, entrainante, fondroyante. Son génie inculte créait les mots pour rendre ses idées, dont la nouveauté surprenait souvent, mais dont la vérité

frappait toujours. Il monte à la tribune. "Malheureux! que faites vous? vous parléz "de frapper quand vous êtes perdus, leur dit "il, demain, dans deux heures peut-être il ne "sera plus temps." Il les instruit de ce qui se passe. "Vous voulez exterminer la Conven-"tion! Mais exterminerez vous la nation? "empecherez vous qu'elle ne soit représentée? "dix Conventions naitront des cendres de celle "ci; et toutes vous demanderont compte du "sang de leur mére. Quelle puisssance vous "sauvera?" On l'écoute; son énergie redonble. Il tonne, il écrase, il terrifie les plus audacieux. La frayeur s'empare de tous ces hommes. La fuite disperse le plus grand nombre. La raison chasse le reste. Le Gendre reste seul enfin. Il ordonne aux concierges d'éteindre les lumiéres. Il fait fermer là porte, il enprend les clefs et les remet à la Convention Nationale. Il n'est plus de Jacobins, dit-il, ils sont dissous. C'étoit déja une grande victoire. Elle ne fut que le prélude d'une plus décisive, que la Convention allait remporter bientôt.

Son courage passa jusques dans ses employés subalternes. Elle trouva, parmi ses huis-

siers, un homme assez dévoué pour porter au milieu de la commune le décret de mise hors la loi. Il entra, s'avança fièrement jusqu'au bureau du président, fit son message à haute voix, et se retira. La hardiesse de cet homme en imposa même aux plus téméraires. On n'osa lui rien dire, et on le laissa sortir tranquilement. Le procureur sindic, Payan, prit le décret, le lut publiquement; et croyant, par une infidélité indigne d'un magistrat, assurer un plus grand nombre d'ennemis à la Convention, se permit de falsifier l'original, en y ajoutant que les dispositions du décret s'étendaient à toutes les personnes, qui se trouveraient dans les tribunes de la commune. Cette maladresse, cette profonde inconnaissance du cœur humain, accéléra la perte de ces criminels. En une minute, les tribunes furent désertées. Les citoyens furent cacher dans l'ombre de la nuit, et leurs noms et leurs figures, et la commune se trouva abandonnée à elle même. Alors l'incertitude, le trouble, la crainte, s'emparérent de tous ces forcenés. Aucunes mesures, ni d'attaque, ni de défense, n'avaient été prises. Les bataillons, armés de

piques, appelés à l'insurrection par le tocsin, érraient de rue en rue sans ordre, et sans point de ralliement. Les proclamations faites aux flambeaux par les commissaires de la commune étaient, un moment après, contredites et démenties par celles que la Convention Nationale faisait faire de son coté; et cette droiture de raison, dont la puissance agit toujours sur le peuple, lui disait, bien mieux encore que tous les discours, que c'était au gouvernement qu'il devait se rallier. Le lâche Robespierre, incapable d'aucune résolution, caché dans un coin de la salle, s'abandonnait aux larmes. Néron deshonora moins sa derniére heure. Barras avait réuni quelques bataillons. Léonard s'était mis à la tête de quelques autres. Ils arrivent ensemble à la maison commune; ils montent aux cris de *Vive la Convention;* et le régne de Robespierre est passé.

Il échappa peu de ces criminels. Robespierre, dit on, voulut se bruler la cervelle. Des gens mieux instruits m'ont affirmé, qu'en cherchant à se sauver, il reçut d'un gendarme le coup de pistolet qui lui fracassa la machoire,

Son frére se précipita d'une fenétre, et se brisa sur le pavé. Henriot, anéanti sous le poids de la plus brutale ivresse, ne se douta pas même qu'on l'arrêtait. Couthon fut découvert sous une table, emporté, et laissé sur les trottoirs du quai de la Gréve où il feignit d'être mort, jusqu'à l'instant où des hommes ayant dit qu'il valait mieux jeter ce cadavre à la rivière que de le laisser exposé, il fit alors un mouvement. On le releva et on le transporta à la prison de la Conciergerie. Le Bas fut le seul brave; il se poignarda, et mourut libre. Très peu s'échappérent. Le nom d'un seul et venu à ma connaissance. Il resta, m'a ton dit, caché sous un toit pendant cinq jours, sans boire et sans manger. Le ciel est juste. Il méritait de survivre à cette grande catastrophe. C'est un digne citoyen. Tout le reste fut mis aux fers.

Robespierre, baigné dans le sang, et en apparence mourant, fut apporté jusqu'au corps de garde du Pont Neuf par des hommes qui le tenaient par les quatre membres. De nouveaux porteurs les relayérent. On le transporta de la sorte jusques dans la salle qui

précédait celle de la Convention Nationale. On le jeta aux pieds de la statue colossale de la Liberté, que l'on voyait alors au milieu de cette salle; aux pieds de l'éffigie de cette liberté dont le nom avait si long-temps favorisé son hypocrisie. La Convention ordonna qu'on le transportât au comité de salut public. Dans une des vastes antichambres qui précédaient la salle d'assemblée du comité, il fut déposé sur une grande table à manger. On plaça sous sa tête une grande boîte remplie de madrépores, qui se trouva là par hasard. Il était trois heures du matin, et l'aube du jour était arrivée. Le comité prévenu que Robespierre était là, ne voulut pas le voir; et la justice éxige que l'on dise qu'aucun député ne dégrada son caractére, en venant repaitre ses regards de l'humiliation et des souffrances d'un tyran abbatu. Depuis trois heures du matin jusqu'à huit heures, que l'ordre vint de le transférer au tribunal révolutionaire, pour constater l'identité, seule formalité requise par le code à l'égard des hommes mis hors la loi, il ne fit pas un mouvement, ne prononça pas une parole, ne poussa pas un soupir. A le

voir, l'on eût dit pu'il ne respirait plus. Vers six heures, un chirurgien, appelé d'office, vint pour visiter sa blessure. L'enflure était déja forte. Ce chirurgien, en examinant la playe, la toucha assez rudement et lui introduisit à diverses reprises les doigts dans l'intérieur de la machoire. Vous devez le faire souffrir, lui disje? Il faut qu'il soit totalement sans connaissance. N'en croyez rien, me repondit-il. Il est plein de vie, et une chose assez extraordinaire, c'est qu'il n'a pas même de fiévre. Il est présumable que pour laisser une grande idée de sa stoïcité et de son impassibilité morale, il triompha de la nature en affectant cette impassibilité physique. A sept heures, des gendarmes amenérent St. Just et Dumas enchainés en semble. Dumas portait sur sa figure et dans l'habitude de son corps, toute la bassesse, tout le vil abattement d'un malfaiteur surpris en flagrant délit. Ce n'était qu'un lache criminel. St. Just au contraire conservait dans sa contenance toute la fierté, toute la morgue qui lui étaient ordinaires, et cherchait même à leur donner une expression plus forte encore. On les fit at-

tendre pendant que l'on fut avertir le comité de leur arrivée. Ils se trouvaient placés précisément au bout de la table sur la quelle Robespierre était couché. Sans doute que St. Just l'avait apperçu en entrant. Dans la position ou il se trouvait, il lui fallait tourner la tête pour jeter quelques regards sur lui. A la contraction des muscles de son visage, il était facile de voir qu'il se faisait violence pour ne pas le regarder. Il céda enfin au désir qu'il en avait. Il tourna brusquement la tête de ce coté, et tacha de redoubler dans ce moment son attitude altiére. On assure que ces deux hommes avaient été intimes amis. La froide insensibilité de St. Just n'aurait pas permis de le soupçonner. Il mesura plusieurs fois d'un œil sec ce compagnon de sa carriére politique. Il fut impossible de remarquer sur sa figure la plus légère nuance, je ne dis pas d'attendrissement on de pitié, mais même du plus foible interêt. Il regarda ce corps gissant sans mouvement sur cette table, avec ce sang froid cruel et barbare qui faisait la base de son caractére. Enfin il détourna les yeux, et son indifférence cessa de s'occuper de cet

objet. Peu de temps aprés l'ordre de les conduire à la conciergerie arriva. Dumas déja glacé par la frayeur de la mort se soutenait à peine, et St. Just, auquel il était lié par le bras, le trainait pour ainsi dire après lui. Celui-ci, en se retournant pour sortir, apperçut, appendu contre la muraille, un de ces grands tableaux que l'on voyait alors dans toutes les administrations, et sur les quels étaient écrits les droits de l'homme en gros caractéres. St. Just s'arréta devant ce tableau que son œil parcourut un moment. *C'est pourtant à moi,* dit-il d'un ton arrogant, *que l'on doit cela.* Un simple ouvrier, un commissionaire, assis près delà en attendant, je crois, réponse à quelque lettre qu'il venait d'aporter, lui dit avec une bonhommie remarquable, *Eh bien! pourquoi ne les a tu pas suivis? tu ne serais pas là.* St. Just fit un mouvement comme si quelqu'un l'eût frappé. Il regarda cet homme avec étonnement, qui sans jeter les yeux sur lui prit tranquilement du tabac. Il sortit sans proférer une parole.

Dès quatre heures du matin toutes les cours du palais des Thuileries étaient pleines, et

Paris pendant toute cette journée offrit un spectacle qu'il serait impossible de décrire. La joye était portée jusqu'au délire. On s'appelait, on s'abordait, on s'embrassait sans se connaître. L'hilarité était sur tous les fronts; toutes les classes étaient confondues. Un bonheur inespéré nivelle tous les états. On riait, on pleurait, on s'interrogeait; chacun racontait à sa maniére les événemens de cette nuit fameuse; on se les faisait repéter vingt fois; on les savait certains, il semblait que l'on en doutât encore. Combien, dans ce jour d'ivresse, n'ais-je pas rencontré d'épouses infortunées, d'orphelins innocens, d'amis en deuil, dont les regards élevés vers le ciel semblaient lui reprocher de n'avoir pas avancé ce jour fortuné de quelques semaines, de quelques mois. Hélas! il en était aussi que vingt quatre heures de moins dans la marche des événemens eussent consolés. La veille, soixante victimes avaient encore été trainées à l'échafaud. On prolongea leur agonie en faisant stationer les fatales voitures près de la maison commune. Un peuple immense les entourait et donnait des larmes au sort de ces derniers

martyrs. Hélas! Robespierre alors n'avait pas encore un soleil à vivre; et dans ce peuple il ne se trouva pas quelques hommes assez osés pour faire rétrograder ces fatales voitures, et dans la Convention le danger de ces infortunés ne se présenta pas à l'idée d'un seul représentant!

Robespierre et ses complices furent conduits à la mort à quatre heures après midi. L'échafaud avait été dressé sur la place de la concorde. Depuis quelques mois on ne faisait plus d'exécutions sur cette place. C'était à la barriére du Thrône qu'elles avaient lieu. En choisissant pour le supplice de Robespierre la place de la concorde, que l'on nommait alors place de la révolution, on présuma sans doute qu'il aurait plus de témoins. Cette place est voisine des plus superbes promenades de Paris. La peuple pour en jouir s'y porte les jours de repos et le 10 Thermidor était un jour décadaire. D'après cela l'on peut juger de la foule que la curiosité y attira ce jour là. Ce peuple ne se contraignait pas pour exprimer sa joye. Elle se manifestait par ses propos, par ses chansons, par ses éclats bruyans; mais

il faut le dire à la gloire de ce peuple, il ne se permit aucune apostrophe, aucune injure contre ses tyrans vainçus. Il eut le sentiment de sa dignité et n'insulta point au malheur. Les misérables que l'on entendait chaque jour outrager les innocens que le crime tout puissant envoyait à la mort, se gardérent bien de paraitre. Leur chef tombait ; ils se cachérent. Les précautions que la police avait prises pour que la tranquilité ne fût point troublée furent inutiles. Il n'y eut pas même un seul mot proféré en sa faveur. Si quelques scélérats eussent tenté quelque chose pour le délivrer, il est certain que le peuple en eût fait justice à l'instant. La haine qu'on lui portait était trop profonde. Le 11 et le 12, ses complices, au nombre de quatre vingt trois, furent exécutés. Presque tous étaient membres de la commune ; quelques autres apartenaient au Tribunal Révolutionaire, tels que les deux présidens, Dumas et Cofinhal : Fouquier Thinville leur survécut.

Ainsi finit cette faction fameuse, dont la sanglante politique avait dévoré toutes les grandes factions qui l'avaient précédée, et

engloutit dans le même abime, et royalistes, et républicains, et patriotes. Robespierre, pour arriver au pouvoir suprême, ne connut d'autre secret que d'abuser de deux mots, *peuple* et *liberté*. Il fatigua les gens sensés par l'assomante répétition de son attachement prétendu pour le peuple; mais cet attachement ressemblait à celui qu'un assasin porte à son poignard, quand il est sur que la lame en est tranchante et bien trempée. Sans influence dans l'assemblée constituante, où la faiblesse de ses talens ne lui permit par de se faire remarquer parmi tant d'hommes supérieurs, son ambition démesurée n'échappa point cependant aux regards perçans de Mirabeau. " Ce jeune homme est à craindre, dit-il à un " de mes amis, qui le soir même me rapporta " le propos; si l'on n'y prend garde, il ar-" rivera; ce ne sera, ni par le génie, ni par " l'éloquence; mais ce sera par le crime. Si " on le laisse poursuivre sa carriére, il sera " moins que Catilina, bien moins encore que " Cromwel; mais il osera plus qu'eux." Le peuple fut long-temps dupe de son amour hypocrite. Cette confiance ne doit pas sur-

prendre. Ce peuple sortait d'un régime où jamais personne ne s'était avisé de se dire son ami, et il se livra sans réserve à celui qui sembla se faire publiquement gloire de ce titre. Il se dégouta plus vîte de Marat, parce que Marat montra trop tôt et trop souvent la soif du sang dont il était tourmenté, et que le peuple veut bien qu'on le rende heureux, mais non pas que l'on tue pour qu'il soit heureux. Il resta froid pour la Gironde, qui seule travaillait pour sa prospérité, parce qu'elle se conduisit avec lui comme ces amis généreux, qui ne parlent jamais des services qu'ils vous rendent; mais il resta plus long-temps fidéle à Robespierre, parce que Robespierre eut l'art de ne paraitre s'occuper que de sa défense et de créer chaque jour de prétendus dangers afin d'avoir l'air d'en garantir ce peuple, et d'être en droit de lui commander la reconnaissance. Quand à la liberté qu'il feignait sans cesse d'adorer, qu'il affectait de croire toujours compromise, dont il vantait les bienfaits avec le ton glacé de l'indifférence, il n'en parlait que pour empêcher l'effervescence de s'amortir. Ce mot n'était dans sa bouche

qu'un venin que comme la vipére il lançait contre ceux qu'il voulait écraser. Il en usait pour éxaspérer l'animosité du peuple, à peu près comme on verse du vinaigre sur de la craye pour la mettre en ébulition; mais dans son amour pour le peuple et pour la liberté, il ne considérait que lui seul. Prosperités nationales et miséres publiques, étaient des mots que son oreille ne conduisait jamais jusqu'à son cœur. Innocence, vertus, nature ne présentaient aucune idée à son imagination; et humanité, était une expression qu'on ne lui avait pas appris. Malheureusement pour la France, Robespierre fut dédaigné trop longtemps, et il ne devint à craindre que parce que l'on ne le craignit pas assez. Il est des hommes que l'on ne doit jamais balancer à admettre dans les premiers rangs, quoi que l'on soit convainçu qu'à peine ils seraient dignes de figurer dans les inférieurs. Le moyen d'enchainer certaines ambitions est de leur accorder beaucoup. Celle de Robespierre était de ce genre. On lui fit trop sentir son infériorité; le désir de la vengeance irrita son amour pour le sang; et son systême de dé-

population lui fut suggéré, bien plus par ses ressentimens particuliers, que pour l'intérèt de sa grandeur préméditée. Ainsi poursuivit-il avec acharnement la cour, les constituants, et la Gironde; la cour, on pour mieux dire la reine, parce qu'elle ne l'avait pas cru digne d'élever son fils; les constituans, parce qu'ils l'avaient mortifié dans ses débuts; les Girondins, parce qu'ils avaient repoussé ses premiéres avances. Ainsi écrasa-t-il la commune d'Hebert, parce qu'elle lui fit trop appercevoir qu'elle prétendait régner sans lui; ainsi fit-il périr Danton, parce que Danton eut l'imprudence impolitique de lui faire sentir qu'il le regardait comme son second. Rien de plus dangereux que les ambitieux, dont l'orgueil ne pouvant supporter ni supérieurs ni égaux, ne les empêche pas cependant d'avoir l'intime conscience de leur médriocrité. S'ils portent une ame scélérate, pour se défaire de leurs rivaux, ils les tuent.

Robespierre n'avait pas assez de profondeur dans le génie pour concevoir un grand plan d'usurpation, ni assez d'élévation dans le caractére pour l'éxécuter. De tous les moyens d'arriver au pouvoir suprême qui s'offrirent à

son esprit, il choisit le pire ; je veux dire la terreur. Il crut qu'en comprimant toutes les pensées il se débarasserait de tous les obstacles ; il débuta comme les tyrans finissent. Quand il se crut à la veille du succés, il fut facile de remarquer dans ses derniers discours qu'il était dans son intention de détendre l'arc. L'on pourrait croire qu'il était entré dans son plan de commencer par se faire haïr de la partie saine de la nation, afin d'arriver plus certainement à s'en faire aimer. En parvenant à la puissance, il eût mis un terme à la terreur, et eût imputé à d'autres l'organisation de cet affreux régime. Il voulut singer Auguste, qui commença par la haine et finit par l'amour. Mais le modéle était mal choisi. Octave avait à faire à un peuple fatigué de huit cents ans de liberté, et Robespierre à un peuple aigri par douze cents ans d'esclavage ; la position n'était pas la même. Auguste se fit aimer des romains parce qu'il leur donna des fers ; et quelque chose que Robespierre eût pu faire, il eût été constament détesté des français parce qu'il leur eût rendu les leurs.

Parmi tous ses crimes, il en est un que l'on a, ce me semble, négligé de lui reprocher. Ce

régime de terreur, que dans les projets de son ambition sa politique étroite lui fit embrasser, glaça, anéantit le noble et généreux élan que le peuple français avait déployé pour reconquérir ses droits légitimes. Il amena une époque où il fut persmis de craindre que ce peuple n'eût perdu, pour de longues années peut-être, le sentiment de sa dignité que sa révolution lui avait appris à connaitre. L'amour pour la liberté, que quelques hommes conservaient encore dans le cœur, ne fut plus consideré que comme une disposition aux attentats. L'égalité devint un objet de dérision pour les classes même que cette égalité rétablissait dans les droits imprescriptibles accordés par la nature à tous les hommes. On en vint au point de rougir du titre sacré de citoyen. Le mot, patrie, ne parut plus qu'un mot vide de sens. Tout ce que l'éducation nous avait appris à admirer dans les peuples anciens, fut mis au nombre des absurdités. Robespierre deshonora l'antiquité parmi les modernes. Fabius, Cincinnatus devinrent des hommes sans vertus, parce que les satellites du tyran avaient usurpé leurs noms. La malheureuse influence de son régne de sang s'étendit jusques

sur les constitutions futures; il rendit les législateurs à venir plus timides devant les idées libérales. Il nous a fallu parcourir une période de vingt ans, faire l'essai de trois constitutions, avant d'arriver à en obtenir une, où les droits de tous et de chacun fussent à peu-près garantis. Mais tout devait être phénomène dans la révolution française. Les armées, que partout ailleurs on se figure comme si dangereuses pour la liberté publique, furent à cette époque l'unique azile qu'elle trouva en France. L'armée ne fléchit pas le genou devant le tyran. S'il eût triomphé, elle se serait débandée; elle le mésistimait; et le soldat français n'obéit pas à l'homme qu'il méprise. Robespierre enfin fut criminel envers toutes les nations. Il rendit, pour quelque temps du moins, le peuple français indifférent pour tous les régimes, pourvu qu'il trouvât le repos; et il consolida, pour des siécles sans doute, l'esclavage de vingt peuples, qui spectateurs éloignés de la révolution française, ne jugeaient de la liberté que par les sanglantes convulsions que l'abus de ce mot entretenait en France.

Il ne négligeait dans sa politique mesquine aucuns petits moyens pour se ménager des défenseurs, ou des prôneurs, quand il serait

parvenu au pouvoir souverain. La place de directeur général des bureaux du comité de salut public m'avait été offerte le jour même où il prononça son fameux discours sur l'être suprême. Il ne me falut pas une grande sagacité pour appercevoir tout le danger d'une semblable place. Ce n'était pas la responsabilité du moment qui était à craindre, mais la responsabilité future. Etranger à toutes les factions, je ne voulus pas que les jugemens publics, faciles à prévoir pour l'avenir, me confondissent un jour avec des hommes dont j'étais loin de partager les opinions. Je n'eus pas besoin d'une politique bien déliée, pour faire tomber sur la tête d'un autre l'honneur que l'on prétendait me faire. Quelques membres du comité imputérent à vertu républicaine ce qu'ils appelérent mon désinteressement. J'avoue simplement que ce n'était que l'effet de ma prudence. Robespierre fut, je ne sais comment, instruit de ce fait si peu important en lui même; et cela m'attira son attention. Heureusement je l'ignorai longtemps; ma tranquillité en eût été un peu troublée. Ne l'ayant jamais approché, ne lui ayant jamais parlé, j'étais loin de soupçonner

que mon nom même lui fût connu. Je ne l'appris que le 2 Thermidor. Ce jour là un homme de ma connaissance se présente chés moi à dix heures du soir, et me dit gaiement qu'il vient me demander à souper. Je le reçois avec franchise. Nous soupons tête à tête. Alors on parlait peu des affaires publiques. On vivait comme dans les pays d'inquisition; on craignait jusqu'aux murs. Cependant il mit la conversation sur ce chapitre, et après quelques mots vagues, il m'annonce sans détour la dictature de Robespierre comme très prochaine. C'est de sa part, que je te visite, me dit-il. Il sera bien aise de s'entourer de personnes estimées pour leurs talens littéraires. Il compte surtoi; et comme ton ami, je l'ai assuré qu'il pouvait être sur de ton zèle. Il a su le refus que tu as fait de la direction générale des bureaux. Il l'approuve; tu peux porter tes vües plus loin. Ce négociateur s'étendit beaucoup sur ces différens objets; et j'eus le temps de me remettre un peu de la surprise que m'avait occasionée une déclaration aussi brusque et aussi imprévue. Elle m'étonnait d'autant plus que je connaissais ce monsieur pour être très royaliste; mais dans la

révolution ces raprochemens d'hommes très opposés d'opinion, ont été plus fréquens qu'on ne croit. L'ambition ou l'intérêt explique ces contradictions. J'évitai eu lui répondant les protestations d'une reconnaissance que je n'éprouvais pas. Je me renfermai dans des généralités. J'appuyai sur ce principe, que partout l'un des premiers devoirs du citoyen était d'obéir au gouvernement établi dans son pays, et de le servir de tous ses moyens; et je m'épargnai des détails dans les quels je ne voulais pas entrer, en lui débitant quelques autres lieux communs semblables. Il me quitta bien convaincu que Robespierre aurait en moi un serviteur dévoué; et quant à moi je restai un peu soucieux d'un entretien de cette espéce. Que Robespierre reussît on ne reussît pas, le danger était le même; et j'étais loin de prévoir que huit jours après le ciel en aurait fait justice.

Robespierre manquait d'une qualité indispensable à tout ambitieux. Je veux dire le courage. Sa poltronerie surpassait celle de Thersite. La vue d'une epée nue lui causait de la frayeur. Il ne put jamais prendre sur lui d'essayer à monter sur un cheval et

l'eût-on conduit par la bride, il n'eût pas été rassuré. Il attachait de l'importance aux rêves, et cherchait à se faire expliquer les siens. Il consultait les tireuses de cartes, et comme tous les tyrans, il avait soif de connaitre l'avenir. J'ai su par un jeune homme, nommé l'Admiral, qui fut pendant quelques années attaché à la bibliothéque nationale, qu'il y fit chercher un livre, dont on lui avait sans doute parlé. Ce livre, selon l'indication qu'il avait donnée, devait traiter des sortiléges et des secrets ocultes employés par Catherine de Médicis. Il fut très mécontent de ce que le livre ne se trouva point, soit qu'on lui eût mal enseigné le titre, soit qu'en effet il n'existât point.

Robespierre en mourant ne fut pas le plus dangereux des tyrans dont la providence delivra la France le 10 Thermidor. St. Just, qu'à peine l'on remarquait à ses côtés et qui se perdait, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'orbite de cet astre sanglant, St. Just tôt ou tard l'eut renversé, remplacé, et surpassé. Celui ci beaucoup plus jeune, était impénétrable dans sa dissimulation. Son génie était vaste Il concevait et projettait grandement; et une fois décidé, il ignoraît comme on recule. La

mort ne l'cffrayait ni pour lui, ni pour les autres. Il étudiait les hommes, non pour les connaitre, mais pour les perdre. Il cherchait leurs passions pour en user contre eux comme on abuse de l'ivresse. Il s'aprocha de Robespierre, non pour le servir, non pour s'instruire dans la route du crime, mais pour que les crimes de Robespierre l'instruisissent de la route qu'il falait prendre pour l'écraser un jour. Il était froid dans le danger, calme dans l'orage, de glace dans la victoire. Sa politique était cruelle; il trompait sans caresser, et le mensonge avait chez lui toute l'austérité de la franchise. Son insolence toujours égale, toujours uniforme, ne permettait jamais d'appercevoir s'il commandait, on s'il obéissait. A ses yeux l'ingratitude était sublimité, et la reconnoissance faiblesse. Insensible aux bienfaits, il les recevait comme un hommage, et remerciait comme on injurie. Son éloquence était sinistre; ou eût dit que chaque phrase précédait l'annonce d'un malheur. Dans ses discours il ne persuadait jamais, il alarmait toujours. L'histoire des hommes et des temps lui était familiere, mais il l'appelait à son aide comme on évoque les spectres.

Sa figure était orgueilleuse et sévere; son teint avait cette sorte de lividité et de nuance jaunâtre que donnent les tourmens intérieurs de l'envie. Son regard etait superbe, apre et scrutateur. Le dédain n'abandonnait jamais ses lévres. Son oreille etoit toujours éveillée, sans cesse inquiéte, constament attentive. Il n'était pas d'une haute stature, mais ses formes etaient athlétiques. C'etoit la tête de Domitien sur le corps de Spartacus. Tel est le portrait de cet homme, qui passa sur le théatre de l'ambition avec la rapidité d'un météore. Son apparition se chargea seule de prédire ce qu'il fût devenu. Pour se faire redouter il dispensa de l'expérience. L'horreur qu'il inspira fut l'ouvrage de la réfléxion. Il fut semblable à ces dangers dont on ne s'épouvante que lors qu'ils ne sont plus. On eût dit que l'enfer avait médité sa vie pour prouver que Robespierre n'était pas son chef d'ouvre, et que le ciel indigné se fût haté de briser l'ébauche.

LIVRE IV.

Robespierre était tombé; toute la France respirait. Des jours plus doux s'annonceaient, les échafauts étaient abattus. On ouvrait les prisons. Les victimes, heureusement échappées, étaient rendues aux embrassemens et aux consolations de leurs familles. La victoire commençait à s'annoncer fidéle aux armées francaises; déja quelques traités de paix se ménageaient. Qui n'eût dit que ma belle et malheureuse patrie allait jouir enfin d'un repos si necessaire et si cruellement acheté? mais ces jours de calme si désirables et si désirés étaient loin encore. Un régime non moins cruel, non moins sanglant que le régime de la terreur allait lui succéder. La réaction allait paraitre. Jusqu'à présent le

crime avait eu sa discipline. Les chefs des factions lui avaient imposé une sorte de joug qu'il n'osait secouer, et il suivait en esclave soumis et infatigable la route qu'on lui traçait sans s'écarter jamais de la marche qui lui était commandée. Maintenant on va l'émanciper; il ne va plus dépendre que de ses caprices, de ses fantaisies, des inspirations de sa propre volonté. Il n'attendra plus à la porte d'un tribunal révolutionaire l'heure où il lui prescrira de frapper. Il ne sera plus assis à la porte de la commune, à la porte des cordeliers, à la porte des Jacobins pour obéir à leurs décisions. Il va jouir de sa liberté pléniere. Il va massacrer au hazard, dévorer en détail, moissonner les hommes en aveugle. Il ne s'informera plus s'il proscrit des royalistes, s'il frappe des répnblicains, s'il égorge des patriotes, des constituans, des Girondins, des contrerévolutionaires. Les opinions lui seront désormais indifférentes. Il prêtera son ministere à tous les vices, à toutes les noirceurs. Ici se termine le deshonneur des gouvernans et commence le deshonneur des gouvernés. La terreur n'a fait que changer de conduc-

teurs. Les vengeances personnelles, les haines de famille, les rivalités de tout genre, les inimitiés invétérées ou récentes, les ressentimens entretenus par la mémoire, les noirs souvenirs qu'alimentent toutes les passions; voila ce qu'il va servir. Cependant il écrira sur son front: VENGEUR DE L'HUMANITÉ. Il se fera tout à tous. Il noyera, égorgera, massacrera sans s'informer sur qui tombe ses coups. Les maisons, les rues, les campagnes, les hameaux, tout théatre lui sera bon. Ne lui demandez pas les forfaits de celui dont il tranchera les jours. Peu lui importe. On lui dira frappe; il frappera. Et voila ce que l'on appelera le REVEIL DU PEUPLE. O Malheureux peuple! quelques couleurs que portent les boureaux de l'humanité, c'est donc toujours à toi qu'ils imputeront leurs forfaits!

Comment se fait il que cette Convention Nationale, supérieure si souvent au sénat de l'antique Rome, si imposante dans ses propres dangers, si grande dans ceux de la patrie, dont le génie commandait aux armées de naitre, dont la volonté décrétait la victoire, et qui toujours obéie vit l'Europe conjurée

contre elle et triompha de l'Europe; comment, disje, se fait il qu'elle se soit tant de fois courbée sous le joug des tyrans divers qn'elle nourissait dans son sein, et qu'un pied sur la tête des rois elle abandonnât sans rougir ses mains aux fers honteux dont il plaisait au premier monstre de la charger? tant de bassesse, et tant de gloire! tant d'indifférence pour la vie des hommes, et tant de loix pour leur indépendance! cet exemple funeste donné par les péres de la patrie de fléchir ainsi le genou devant l'idole, était servilement imité, surpassé même, par les fonctionaires publics supérieurs et subalternes des départemens. L'odieux mensonge de ces honteuses adulations ne se fit jamais mieux sentir qu'a la chute de Robespierre. Déja sa tête avoit roulé sur l'echafaud que la correspondance pendant quelques jours présentait encore son nom chargé des titres fastueux de pére du peuple, de vertueux, de magnanime, d'incorruptible, de sauveur etc. La poste suivante, les mêmes signatures, les mêmes hommes surchargérent son nom des épithetes d' execrable tyran, de monstre avide de sang, de boureau,

etc. On aurait pu par les dates de ces lettres, calculer le plus ou moins de rapidité que les couriers, chargés de porter la nouvelle de sa mort, auraient mis dans leur marche. Quoique ce passage subit de l'adoration à l'injure, quoique ces damnations toujours promptes à remplacer ces apothéoses ridicules, ne fussent plus en droit d'étonner personne par leurs fréquentes répétitions, elle ne frappérent jamais autant que lors de la découverte de cette police secrette de Robespierre dont j'ai dit un mot ailleurs. Apeine quarante huit heures s'étaient écoulées depuis sa mort que dans les paquets adressés au comité de salut public il s'en trouva, pendant plusieurs jours de suite, un grand nombre, qui renvoyés dans les divers buseaux ne trouvérent point d'origine dans leurs attributions particuliéres. Ces paquets contenaient des tableaux, d'une grandeur peu commune, tous uniformes dans leur distribution, beaucoup plus longs que larges, tracés sur un papier fabriqué sans doute exprés, puis que le commerce n'en offre point de semblable, et dont selon toute appa-

rence on avait fait parvenir une certaine provision aux autorités qui devaient en faire usage. Ces-espéces de bandes d'un papier fort et épais, longues de quelques pieds, et larges à peu prés de dix huit pouces etaient divisées, *recto et verso* en colonnes assez étroites, imprimées ainsi que le titre de chaque tableau qui portait en substance, *Questions aux quelles répondra tel* (son nom et sa qualité civile) *avec exactitude et célérité.* Cette formule était signée communément par Robespierre, Couthon et St. Just, quelque fois par deux des triumvirs, quelque fois aussi par Robespierre seul. Mais ces signatures, fussent-elles réunies, ou moins nombreuses, celle de Robespierre s'y trouvait constament. Chaque colonne portait en tête la question, à la réponse de la quelle elle était consacrée; et la signature du fonctionaire public qui renvoyait le tableau, certifiait la véracité de ses réponses aux questions qu'on lui avait adressées; c'était dans la redaction de ces réponses que les qualifications d'incorruptible, de sublime, d'immortel etc. étaient prodiguées à Robespierre; et lors que peu de temps après ces fonctionaires

accusérent réception de l'ordre qu'on leur donna de ne pas donner suite à une correspondance de ce genre, le philosophe ne put voir sans pitié les mêmes hommes accabler d'outrages celui que peu de jours avant leur lâche adulation égalait à la divinité.

La plus part de ces questions, au reste, étaient misérables et décelaient toute la petitesse de celui qui les faisait. Elles embrassaient toutes les classes d'opinions. En voici quelques unes dont je me rapelle. Que font les cidevant nobles? se fréquentent-ils entre eux? se mêlent-ils avec les bourgeois? viennent ils sur la place publique? s'y prommenent ils? sont ils gais ou tristes? sur quoi roule leur conversation.? sachez s'ils parlent de moi. Vous apercevez vous que les prêtres disent la messe en cachette? est-il dans la commune des dévotes qui leur donnent de l'argent? sont ils bien habillés on mal vêtus? examinés s'il sont poudrés. Vos societés populaires sont elles fréquentées? les patriotes y font-ils mon eloge? etc. etc. telle était en général la puérilité de ces questions qu'égalait souvent celle des réponses. Ce genre de correspon-

dance durait, selon toute apparence, depuis un certain laps de temps ; puisque dans les réponses on renvoyait quelques fois à celles que l'on avait précédament faites. Il est présumable que pendant la vie de Robespierre quelqu'un fut spécialement chargé de la réception de ces paquets, puisque le lendemain de sa mort le comité de salut public en eut connaissance pour la premiére fois. Ils furent mis sous les yeux des membres du comité. Aucun d'eux n'avait ordonné cette mesure. Ce fut peu de jours après que l'on découvrit dans les combles du palais les bureaux de cette police occulte. Apparemment que les commis qui y étaient employés n'osérent plus y reparaitre après la chute de Robespierre. Ils sont restés inconnus. La liste de leurs noms ne se trouva pas au sécretariat général ; et s'ils étaient payés, ce n'était pas des fonds du comité.

Si catastrophe fut jamais mieux méritée que celle de Robespierre, si jamais il en fut une qui répondît davantage aux vœux du public, il faut dire cependant qu'elle ne fut point l'effet de la volonté nationale, et que

la mort de ce député ne fut point prononcée par un tribual avoué par la justice. Sa mort fut le résultat d'une conjuration. Il fut frappé par des hommes qui agissaient pour eux, et non pour la patrie; de-là les maux affreux qui succédérent à des maux affreux. La haine contre Robespierre avait réuni des hommes bien opposés de vues et d'opinion. Ils s'étaient entendus pour le renverser, mais leur intelligence cessa dès qu'il fut mort. Le français toujours prompt à se bercer de flatteuses espérances crut la tyrannie éteinte avec Robespierre; mais ce n'était qu'un tyran de moins. Les conjurés se divisérent sous deux enseignes bien distinctes. Les uns prirent ou affectérent le nom de thermidoriens pour appeler sur eux la reconnoissance de toutes les personnes qui, parents ou amis, regrettaient les victimes de Robespierre. Les autres, héritiers de la férocité révolutionaire, veillaient à la conservation de la terreur, et Billaud de Varennes et Collot d'Herbois étaient loin de souffrir qu'on ébranlât un empire qu'ils partageaient encore, mais qu'ils allaient bientôt se disputer. Ainsi en peu de jours se prononcérent deux

factions nouvelles. L'une était plus redoutable en apparence, mais elle fut chancelante dès son origine. Elle commença mal adroitement par afficher des principes que l'on réprouvait hautement, depuis que la mort de Robespierre permettait de s'expliquer avec franchise. Billaud de Varennes et Collot d'Herbois, chefs de cette faction, furent chercher un appui aux Jacobins. Revenus insensiblement de la stupeur ou les avait plongés la mort de leur maître, et de l'effroi que le Gendre leur avait causés, les Jacobins acceuillirent avec empressement des hommes qui venaient leur promettre la continuation des massacres. Mais maintenant la protection des Jacobins était bien précaire ; un homme de moins lui avait fait perdre en puissance ce qu'elle avait gagné en odieux. Les deux chefs ne refléchirent pas qu'il n'avait fallu qu'un jour pour conduire la societé mére à la caducité ; que la magie d'un pouvoir purement moral ne se réssuscite jamais quand il est évanoui, et que l'appui des Jacobins ne ferait que signaler leurs dessins sans les servir. L'autre faction, c'était celle des Thermidoriens, feignit dabord

de s'en reposer sur la gratitude que son nom semblait provoquer pour arriver à la puissance. Elle commença par s'arroger le mérite des bienfaits qui suivirent le 10 Thermidor, et résolue à dominer à son tour la Convention Nationale, elle dissimula avec adresse le régime de sang et d'épouvante qu'elle méditait d'employer; elle feignit un interêt qu'elle n'éprouvait pas pour la sureté de la Convention afin de l'entourer de janissaires d'un nouveau genre dont elle pût à son gré diriger le fanatisme; et décorant les massacres innombrables dont elle couvrit la France du beau titre de *vengeance populaire*, n'eut d'autre but que de relever le trône sur les ruines de la liberté publique, et trouva sa perte dans le 13 Vendémiaire, dont elle avait préparé de longue main l'horrible commotion pour completter son triomphe.

Malheureusement les leçons de l'expérience, quelques fortes qu'elles eussent été jusqu'à présent, n'avaient encore obtenu qu'un faible empire sur la Convention Nationale. Elle n'aperçut pas le nouvel abime que l'on creusait à ses cotés; et le noyeau d'hommes paisibles

qu'elle possédait encore dans son sein uniquement occuppés à réparer les maux du régime de la terreur servit sans s'en douter au-delà de leurs esperances les tyrans thermidoriens, en livrant à la justice des loix les agens les plus atroces du systême révolutionaire et en arrivant ainsi d'échelons en échelons jusqu'à Billaud Varennes et Collot d'Herbois, dont l'ostracisme fut l'unique punition. Ainsi ce fut la Convention elle même qui débarassa les thermidoriens des seuls rivaux qu'ils eussent à craindre. Comment met-on tant d'énergie à venger les anciens outrages faits à l'humanité, et tant d'indolence à prévenir ceux qu'on lui prépare. Le ciel en accordant à la Convention l'œil de la vérité, l'avait par distraction placé derriére sa tête. Il n'appercevait jamais que le passé.

Au reste si cette époque ne fut pas une de celles ou la Convention se montra le plus grande, ce fut celle du moins où elle se montra le plus juste; et le retour à la justice est bien aussi un titre à la gloire. Son premier soin fut de décreter la restitution des biens des condamnés que les tyrans avaient

ravis à leurs familles en les confisquant. Des hommes longtemps chers aux véritables amis de la liberté, Baudin, d'Aunou, Cambacérès, Lanjuinais, Pélet, et plusieurs autres firent rapporter une foule de loix incohérentes et barbares que le gouvernement révolutionaire avait enfantées. La philosophie dut à Boissy d'Anglas la premiére loi sur la liberté des cultes. Grégoire ramena l'attention sur les connoissances humaines. La nation fut rendue à son respect pour les arts. On receuillit les débris des monuments que le vandalisme avait mutilés, et l'on conserva ceux qu'il n'avait pu atteindre avec un soin religieux. Toutes les prisons furent ouvertes; les soixante treize députés recouvrérent la liberté. Enfin l'on s'occuppa d'une constitution dont les principes plus sains et les bases mieux méditées condamnassent à un éternel oubli cette constitution de 1793 favorable seulement à la démagogie, et qui n'était qu'une informe théorie d'insurrections et de dissensions civiles. L'histoire à conservé les noms des hommes recommendables que la convention chargea de cette rédaction. Merlin de Douay, Camba-

cérès, Boissy d'Anglas, Sieyés, Thibaudeau, La Réveillière, Daunou, Berlier, Creuzé la Touche, Louvet, Le Sage. La victoire secondait de son côté les efforts que la Convention faisait pour reconquerir sa dignité si long-temps compromise. La bataille de Fleurus et toutes les places frontiéres reprises sur les ennemis, rendaient la France à la gloire et la Convention au courage.

Cependant les deux factions que j'ai signalées commencaient déja à faire sentir leur influence. Le député Fréron, fils de ce Fréron que sa haine pour la philosophie et l'acharnement de sa critique contre Voltaire rendirent honteusement célébre dans le dernier siécle, Fréron disje, avait entrepris un journal sous le titre *d'Orateur du Peuple.* Il employa ce journal à échaufer l'esprit de tous les jeunes gens. Il les appela à la vengeance de leurs péres, de leurs parens, de leurs protecteurs, que le régime de la terreur avait sacrifiés. Il leur insinua l'idée de se ranger autour de la Convention, pour la garantir désormais, disait-il, de la tyrannique domination des Jacobins. Il ne lui falut pas beaucoup de soins pour éxalter

de jeunes têtes sans experience. Une partie de la jeunesse de Paris avait été enlevée par la premiére réquisition. Ce qui restait de jeunes gens dans la capitale, se composait de fils de proscrits, de quelques adolescents à qui leur age n'avait pas permis de suivre leurs péres dans leur émigration, de fils d'anciens nobles dont l'enfance avait été imbue de principes bien opposés à ceux de la liberté, enfin de fils de bourgeois qui n'étaient pas d'age encore à être atteints par la réquisition, dont l'éducation avait été nulle parce que la révolution les avait surpris à l'époque ou ils ne faisaient que commencer à s'instruire, à qui l'ignorance ne permettait pas d'apprécier le danger des démarches qu'on leur suggérait, et qui n'embrassérent ce parti que par ton, par air, par fatuité, et pour singer ceux qu'ils se figuraient être par la naissance au-dessus d'eux. Assurément ils étaïent trop jeunes pour avoir une idée juste de ce que c'était que l'ancienne noblesse; mais en cela ils héritaient de la ridicule manie de leurs péres et de leurs ayeux. Telle fut la troupe que l'on appela la jeunesse de Fréron. Elle vint offrir

ses services à la Convention, et la Convention eut la foiblesse de les accepter. Ainsi dans d'autres temps elle confia la garde de ses portes à des brigands, dont on se servit dans la suite pour la décimer; ainsi acceuille-telle aujourd'hui ces modernes seïdes, qu'elle croira dévoués à son salut au 1 Préirial dont nous parlerons bientôt, tandis qu'ils n'agissaient que par l'impulsion et pour la puissance des chefs thermidoriens, et qu'elle verra, au 13 Vendémiaire, déployer contre elle toute leur énergie et tout leur courâge. Bientôt ces jeunes imprudens affectérent un costhume, un genre d'habits particuliers pour se reconnaitre sans doute, mais qui plus d'une fois leur attira des avanies. On les vit pendant quelque temps porter une coifure qu'ils nommérent *à la victime*, dont la forme et le nom étaient également révoltans. Ils employaient la poudre pour cette espéce de coifure. Les cotés, ou ce que l'on appele les faces, étaient d'une longueur prodigieuse, et entierement plattes; cela se nommait *Oreilles de chien.* C'était le simbole de la fidélité. Les cheveux de derriere étaient relevés autant que possible, et

retenus sur le sommet de la tête avec un peigne. L'habit était extrêmement décoleté, et le col de la chemise se portait rabattu sur le collet de l'habit; ensorte que dans le grand intervale qui séparait les cheveux du collet de l'habit et de la chemise, on appercevait le col de l'homme entierement nud, et que ces messieurs paraissaient n'avoir plus d'autre chose à faire que de s'agenouiller et de placer la tête sur le billot. Les collets noirs succéderent aux habits *à la victime.* Ces collets qui véritablement étaient un signe de ralliement, occasionérent plusieurs querelles et furent défendus par la police. Mais sans m'arrêter plus long-temps à ces futilités, j'ajouterai seulement que ces jeunes gens, dont la plus part s'étaient armés à leurs frais, faisaient de leur autorité privée des patrouilles autour de la Convention et dans Paris; avaient souvent des rixes avec les militaires et la garde nationale; s'arrogeaient le droit de donner le ton dans les spectacles; outragérent souvent des acteurs recommendables par leur conduite et par leurs talens; et par leur despotisme insolent envers le public occasionérent au théatre plusieurs

scénes scandaleuses. Leurs chefs ne négligeaient rien pour entretenir cette effervescence parmi ce troupeau d'étourdis. Cette chanson fameuse, connue sous le nom de *Aux armes citoyens*, dont l'unique tort était d'avoir été chantée à une époque, que l'on regardait comme l'origine du régime révolutionaire, mais dont l'air héroique et la poésie énergiqe et martiale avaient conduit tant de bataillons aux champs de la gloire, et inspiré pour ainsi dire la victoire à nos armées, cette chanson fut proscrite comme un forfait; et la mort, on plutôt le massacre, eût à l'instant puni la hardiesse du malheureux, que l'on eût surpris à en fredonner quelques notes ou quelques paroles par distraction on par habitude. On la remplaca par une autre chanson, que l'on intitula *Le Reveil du Peuple*, dont la musique sans couleur était parodiée sur les airs niais et vulgaires des fileuses de Normandie, et dont le faux enthousiasme qu'un versificateur glacé àvait tenté d'imprimer aux paroles, demeurait sans effet si le chanteur ne le faisait valoir par tous les gestes de la menace et de la fureur. Veut-on en deux mots juger du mérite des deux

chansons? L'hymne, *Aux armes, citoyens*, appelait les français à de nobles combats contre les ennemis étrangers; *Le Reveil du Peuple* appelait les français à de lâches assasinats contre des français. On ajouta à ces stimulants de méchantes piéces de circonstance, que la jeunesse de Fréron, qui en peu de jours se répandit par toute la France, faisait jouer par ordre. Les *Suspects*, les *Comités révolutionaires*, et quelques autres de ce genre, furent répétées jusqu'à satièté, et rarement ces représentations se terminaient-elles, sans amener l'assasinat de quelque malheureux. On meublait les places publiques et les carrefours des trétaux de Thespis, et du haut de ces planches ambulantes des chanteurs grossiers, par des chansons trop spirituelles souvent pour être leur ouvrage, faisaient glisser dans l'ame du peuple la haine de la liberté, l'amour du sang, et la défiance pour ses représentans. Enfin l'on créa une expression *triviale* pour légitimer les assasinats déja exécutés ou médités. *La queue de Robespierre* était cette expression, et l'infortuné que l'on égorgeait à Lyon, à Marseille,

et dans tout le midi, était toujours, après sa mort, de *la queue de Robespierre.*

L'autre faction ne le cédait pas à celle-ci en infamies. L'une frappait par le poignard, et la seconde par la famine. Le sceptre d'airain du comité de salut public; ses loix sur le maximum; ses réquisitions forcées; ses ordres inconséquens et maladroits donnés souvent aux agriculteurs d'approvisioner tels ou tels marchés, sous peine d'amendes ou d'autres punitions; ses défenses d'exportation de grains; ses marchés onéreux et irréfléchis pour les approvisionnemens des armées, si bienfaits pour tenter la cupidité; et plus que tout cela la disparution totale du numéraire, et la dépréciation toujours progressive des assignats que les consommateurs offraient vainement aux fermiers en échange de leurs denrées, avaient préparé de longue main et enfin amené cette disette qui n'existait vraiment pas. Le peuple de Paris, après avoir passé chaque jour douze ou quinze heures aux portes des boulangers, n'en rapportait dans sa famille que quelques onces d'un pain détesta-

ble, fait avec de la farine de maïs,-d'haricots, ou de vesce, et dans le quel il n'entrait pas un seul grain de froment. Le tableau qu'offrait cette grande population était déplorable. Tous les travaux étaient suspendus, parce que les ouvriers ne pouvaient être à la fois dans les atteliers, et à la porte des boulangers. Les rues étaient innondées de femmes couvertes de haillons, sollicitant la pitié pour leurs enfans expirans de faim; ou de malheureux, trainant avec peine leurs corps décharnés, et cherchant dans la fange des cloaques quelques dégoutans débris de légumes pourris ou de poissons infects, qu'ils dévoraient avec une effrayante volupté. La logique du peuple est inexplicable. Sous les rois, une disette d'un seul jour eût amené une révolte générale; et sous la Convention, il la supporta près de quinze mois, non pas sans murmures sans doute, mais sans aucune explosion; car les deux mouvemens populaires dont je parlerai tout à l'heure, ne furent pas un effet de sa volonté directe, mais une conséquence de la tactique routiniere des Jacobins Les deux factions n'avaient garde de mettre un terme à cette

calamité publique; les thermidoriens, parce qu'elle leur servait à exaspérer la haine du peuple contre les terroristes qu'ils accusaient d'être cause des souffrances qu'il éprouvait; les successeurs de Robespierre, parce qu'elle leur assurait la facilité d'ameuter ce peuple, toutes les fois que leur intérêt l'éxigerait. La portion saine de la Convention, qui n'appartenait ni à l'une ni à l'autre faction, essaya de remédier au mal, et Boissy d'Anglas fut chargé de s'occuper de l'approvisionnement de Paris. On ne peut se figurer les entraves que l'un et l'autre parti accumulérent autour de lui. Sa patience, sa fermeté, son dévouement, triomphérent des plus embarassantes; et il vint annoncer â la Convention qu'il répondait des subsistances de Paris, si le peuple avait le bon esprit de se contenter, pendant les premiers temps, de la moitié de ce qu'il consommait dans les temps ordinaires. Une pareille assurance était un bienfait dans la détresse ou l'on était réduit. La Convention n'en tint aucun compte. Elle flotta incertaine entre les Jacobins qui prétendirent que la disette cesserait si l'on rendait au peuple

ses anciens amis, et les thermidoriens qui affirmérent que l'abondance reparaitrait si l'on livrait au supplice le reste impur des bourreaux de ce même peuple. L'un et l'autre conseil répugnait à la Convention et elle se sépara sans rien prononcer.

Mais enfin elle eut l'air de se déterminer à accorder quelque chose à la vindicte publique, et au respect qu'elle se devait à elle même; et ce fut alors que Carrier fut mis en jugement. Je ne reviendrai point sur les attentats de cet homme, dont le tableau a déja dans le cours de cet ouvrage contristé l'ame du lecteur, et c'est bien assez pour moi d'avoir été réduit une seule fois au supplice de les peindre. Sa défense se borna à cet argument: Que s'il méritait la mort, le même arrêt devait s'étendre sur toute l'assemblée; qu'il n'avait fait qu'obéir à ses décrets; qu'il n'était pas plus criminel qu'elle, et qu'il y a parité de crime, entre celui qui l'ordonne, et celui qui l'exécute. Carrier fut condamné. Ce ne fut que quelques mois après que l'on songea à Joseph le Bon.

Cependant avant que l'on en fût venu à

prendre en considération la disette qui affligeait Paris, deux événemens y avaient répandu l'alarme; l'incendie de l'abbaye St. Germain et l'explosion du magasin à poudre de Grenelle. Il était possible que ces deux événemens ne fussent dus qu'à quelque imprudente négligence. Mais on n'en jugea pas ainsi dans le public; et chacune des deux factions les interpréta d'une maniére conforme à ses intérêts. Les Jacobins les imputérent aux agens de l'étranger, et aux malveillans de l'intérieur; et en prirent occasion de regretter la sévére vigilance de l'ancien comité de salut public, entiérement perdue depuis qu'il avait cessé d'être le centre du gouvernement, et de faire valoir la nécessité de revenir à un systême de rigueur, capable de maintenir les ennemis de la chose publique. Les Thermidoriens, de leur coté, pour rendre de plus en plus les terroristes odieux, accusérent de l'incendie de l'abbaye le comité révolutionaire de la section du Bonnet rouge qui y tenait ses séances, dont les membres, disaient-ils, n'avaient pas trouvé d'autre moyen, pour dérobber la connaissance de leurs dilapidations et de leur

conduite sous Robespierre, que de mettre le feu à cet antique monument afin, que leurs papiers venant à périr dans ce grand incendie, ils fussent dispensés de rendre leurs comptes, et que l'examen de leur conduite devint impossible. Quand à l'explosion de Grenelle ils la rejetérent sur l'impéritie des employés que les Jacobins y avaient introduits, et en conclurent qu'il était instant pour le salut de la patrie que toutes les administrations fussent recrées, on tout au moins épurées.

Telles étaient les attaques, encore indirectes toutes fois, que les deux partis se portaient. Mais l'horison se rembrunissait, et l'orage depuis quelque temps grondait dans le lointain et menaçait les farouches successeurs des triumvirs. Le Cointre de Versailles avait rompu la glace et osé le premier les dénoncer à la tribune de la Convention; mais l'étourderie habituelle de ce député, l'opinion même que l'on avait alors que sa raison était un peu altérée, empéchérent que l'on ne donnât à cette dénonciation l'attention qu'elle méritait. Elle fut déclarée calomnieuse; quoi que son unique tort, peut-être, fût d'être pré-

maturée. Quoi qu'il en soit, chaque jour on frappait en détail quelques uns des anciens agens de Robespierre. Billaud Varennes, malgré tout son crédit n'avait pu sauver le fameux Fouquier Thinville, et l'échafaud en avait fait justice. Jagot, La Viconterie, Rossignol, Chrétien et nombre d'autres étaient tombés, et leur arrestation avait neutralisé leur redoutable influence. Enfin un dénonciateur, plus justement estimé que le Cointre, saisit corps à corps Billaud Varennes, Collot d'Herbois, et quelques autres membres de l'ancien comité de salut public. Ce fut le Gendre, dont le républicanisme et la droiture des intentions ne pouvaient se révoquer en doute. Longtemps ami de Danton, et jamais son complice, l'un des premiers parmi ce petit nombre de députés sans reproche qui ne séparérent jamais l'humanité de la liberté, l'estime que l'on avait pour son caractére donna du poids et de la gravité à son accusation. La Convention nomma une commission de douze membres pour examiner la conduite des accusés. Carnot quelques jours après parut à la tribune, et entreprit leur dé-

fense; et c'est ici que la posterité éprouvera quelque incertitude sur la réalité des faits qui leur étaient reprochés. La réputation de Carnot, si justement célébre et par ses grands talens, et par la loyale franchise de ses opinions, que son noble caractére rendit toujours étranger aux factions, garantit constament de tous les excés, et fit dans tous les temps aborder sans crainte tous les genres de despotisme pour les combattrc et les épargner à sa patrie, la réputation, disje, de Carnot plaidera la cause des accusés devant les races futures avec plus de succés peut-être qu'il ne le fit lui même devant les contemporains. Ils étaient convaincus qu'il ne pouvait rien ignorer de la conduite politique de ses clients, et l'on imputa sa démarche inattendue à la générosité de son ame; et certes dans une telle circonstance, c'était lui donner la plus honorable marque d'estime. Ce n'est pas à moi à chercher les motifs qui déterminérent un homme comme lui. Ce sera le droit de l'histoire, quand les temps seront arrivés où elle écrira sur les tombeaux de tous les hommes de la révolution. Je dirai simplement que je crus, comme

tout le public, que Carnot ne cédait qu'à la noble inspiration d'une ame généreuse; mais j'ajouterai qu'il était possible que ses yeux perçassent mieux dans l'avenir que ceux de la Convention; qu'après l'avoir vue tant de fois dépasser imprudemment la juste mesure que la sagesse et la politique lui prescrivaient, sa raison lui fit craindre qu'elle n'apperçût pas encore cette fois le piége nouveau qu'on lui tendait, que toujours dupe de son enthousiasme on ne l'entrainât à son inscu vers la contre révolution, et qu'en frappant de la sorte en détail de grands coupables sans doute, dont les crimes commis au nom de la république l'avaient compromise bien loin de la servir, sa justiciere séverité au lieu de venger cette république ne fît qu'en accélérer la ruine, en délivrant insensiblement ainsi ses antagonistes de leurs plus fiers ennemis. C'était donc bien moins à mon avis les accusés qu'il prétendit défendre que la liberté qu'il voyait sur le bord de l'abime. Sa sagacité le faisait lire dans l'avenir. En prononçant son discours il assistait par sa préscience au 13 Vendemiaire. On écouta Carnot

avec l'attention qui lui était due; un autre député, Prieur de la côte d'or, parla dans le même sens, et la discussion allait s'entamer, lorsque le député Bréard, en annonçant que les comités de la Convention se proposaient de faire un rapport général sur l'ancien comité de salut public, demanda que l'on passât à l'ordre du jour sur la dénonciation. Dans la révolution, et surtout depuis le régne de la Convention, gagner quelques jours, c'était gagner des années. Ce délai était donc beaucoup pour Collot d'Herbois et Billaud Varennes s'ils eussent su en profiter. Mais les Jacobins, depuis que leur décadence se prononçait, ne marchaient plus que de fautes en fautes, et bientôt par un mouvement populaire mal combiné, et insignifiant par sa composition, ils accélérerent la condamnation de ces chefs qu'ils avaient tant d'intérêt à conserver.

Le 12 Germinal, ils ameutérent quelques centaines d'hommes et de femmes mal vétus. Ils pénétrerent dans la cour du palais des Thuileries, en trainant avec eux quelques enfans. Ils étaient précédés d'une *insigne*

dessinée d'après celles en usage dans l'antique Rome. Cette insigne portait ces mots, *Du pain et la constitution* de 93. Ces mots écrits avec de la craie, étaient répétés sur leurs chapeaux. Du pain à la bonne heure. Mais la consitution de 93! que pouvait elle importer à des hommes, et plus encore à des femmes de cette espece, que l'on semblait avoir choisies dans les plus basses classes de la populace, et dont l'ignorance était incontestable. Rien assurément n'était plus mal adroit qu'une semblable demande. Elle éclaira à l'instant sur les véritables intentions des auteurs de cette èmeute. La constitution de 93, impossible dans son exécution, était odieuse à tout le monde et par ses principes antisociaux et par le souvenir des hommes à qui elle avait du le jour; et la faire réclamer par cette tourbe ignorante et affamée, qui venait avec tant de justice demander du pain, mais qui n'avait aucun droit d'usurper la puissance du peuple dont elle était à peine une parcelle, c'était réunir subitement toute la portion saine des députés aux Thermidoriens; et dans l'intérêt des successeurs de

Robespierre c'était de la part des Jacobins la faute la plus grossière et la plus impolitique. Ces factieux, qui n'étaient au reste redoutables que par l'appui que leur promettait la Montagne, pénétrerent en partie dans la salle de la Convention. Les Thermidoriens accoururent avec leurs imberbes prétoriens. Ils cernèrent la Convention pour la défendre, disaient ils, et pour la premiere fois s'essayèrent dans l'art de sabrer ce peuple, que répresentait cette Convention dont ces jeunes *messieurs* s'annoncaient être les libérateurs. Le petit nombre de perturbateurs que l'insolence avait conduits jusques dans l'intérieur, instruits du sort de leurs compagnons restés à l'extérieur prirent l'épouvante et se sauvèrent. Ce fut alors que les Jacobins durent reconnaitre la faute qu'ils venaient de commettre. L'indignation d'un côté, la perfidie de l'autre, appelèrent à l'instant en jugement Collot d'Herbois, Billaud Varennes et quelques autres. Ils furent condamnés par enthousiasme, si il est permis de s'exprimer ainsi, à la déportation. C'était trop peu si leurs crimes étaient avérés, et trop s'ils ne l'étaient pas. Et dans la même

séance on approuva le *généreux* dévouement de la jeunesse de Fréron, dont le sang d'un peuple sans armes venait de rougir le premier exploit. Et voila comme la passion apprend aux hommes l'art de punir et de caresser le crime sans descendre de leur tribunal. La détention de Moyse Baile, de Granet, d'Amar, de Léonard Bourdon même, qui le 9 Thermidor cependant était monté à la commune à la tête d'un bataillon, de Cambon, de Maignet, et de quelques autres chefs du terrorisme, fut ordonnée ; et par une de ces contradictions que nous avons déja rencontrées tant de fois dans les procédés de la Convention, ce le Cointre de Versailles, qui peu de mois avant avait été traité de fou, quand le premier il avait osé dénoncer Billaud et Collot, est aujourd'hui compris dans la proscription des hommes qui n'avaient soulevé cette portion de peuple que pour les défendre. Qui méritait *Bedlam*? Etait-ce le Cointre, était-ce ses juges?

Quoi qu'il en soit cette tolérance, envers Collot d'Herbois principalement, donna à Lyon, et dans tout le midi, une horrible ac-

tivité à la réaction. Lyon s'indigna surtout de cette coupable indulgence envers l'homme dont les fureurs avaient innondé de sang ses malheureuses ruines, déplorables vestiges des désastres de la guerre. Son indignation etait juste; mais pour l'exprimer, Lyon devait-il imiter son boureau? l'assassinat vengea les assassinats. Le jour, la nuit les égorgés se partagerent les rues avec les égorgeurs; on marchait avec indifference au milieu des corps gissans sur le pavé. Tout devint terroriste aux yeux de la vengeance effrénée. On frappait de rage, on frappait de sangfroid, on frappait à l'aventure. Dans le Forest, sur les bords de la Durance et de la Drome, à St. Etienne, au St. Esprit, à Tournus, à Tarascon, à Avignon, à Arles, sur une superficie de plus de cent lienes se promena ce délire sanglant. Ici l'on force les prisons, et sans distinction de crimes et d'infortunes les détenus en masse sont massacrés. Ailleurs on livre aux flammes ces aziles des revers, et le malheureux dont la vie servait d'otage à son créancier périt à coté du brigand que la justice y réservait au glaive de la loi. Le voyageur est poig-

nardé parce que sa figure est inconnue. Un pére conduit son enfant à l'école de Soréze. En exhibant son passeport, il laisse tomber par hazard une ancienne carte de sureté signée par Chaumette. On la ramasse, on voit ce nom et cet homme est massacré dans les bras de son fils. Deux soldats en congé reviennent de l'armée. Leurs habits usés dans les campagnes sont en mauvais ordre. Leurs cheveux et leur barbe sont negligés. Ce costhume sent le terroriste. A deffaut de chapeau ils portent un bonnet de police dont le retroussis est écarlate. On s'ecrie, ce sont des bonnets rouges; ils sont assasinés à une lieue de Tarascon. On citerait cent exemples semblables. Le paroxisme de cette horrible fièvre dura plusieurs mois. On jetait les cadavres par centaines dans le Rhone; la Méditerrannée engloutissait les assasins de l'an deux que leur expédiaient les assasins de l'an quatre; et dans cettc foule énorme de victimes, les os des innocens égorgés dans Lyon allaient au sein des mers se heurter contre les squelettes des innocens égorgés dans Nantes par Carrier.

Ces excès trouvérent la Convention aussi faible que l'Assemblée législative l'avait été lors des excès du 2 Septembre. Son indifférence à les prévenir comme à les punir amèna l'une des plus dangereuses insurrections dont jusqu'ici Paris eût été le théatre. Les Jacobins informés de cette réaction, et ne pouvant se dissimuler qu'elle était totalement dirigée contre eux, n'espérant désormais aucun secours de la Convention ou le parti de la Montagne était maintenant en minorité, privés de leurs chefs principaux que la déportation transportait au delà des mers, chaque jour troublés dans leurs séances ou insultés dans les rues par la jeunesse de Fréron, se résolurent à jouer le tout pour le tout, à terrasser d'un seul coup leurs ennemis, ou s'il falait périr à périr du moins avec éclat. Cette grande insurrection éclata le 1 Prairial, et aucune jusqu'à ce jour n'avait présenté un plus grand nombre d'hommes armés. On a porté à soixante mille celui des citoyens de tout rang que le tocsin força de marcher contre la Convention ; sans compter cette multitude de furies, et de brigands sans aveu, que l'espoir

du crime et du pillage faisait sortir de leurs repaires dans ces jours de troubles et de discordes; et que l'on pourait appeler les troupes legéres des factieux, si l'on ne craignait, par une semblable comparaison, de faire un affront au militaire français. Le nom de Cosaques des insurrections leur conviendrait mieux. Ils en avaient du moins toute la saleté, tout la grossiére ignorance, et toute l'avidité.

Le mot de ralliement, ou plutôt la devise du jour, fut la même que celle du 12 germinal précédent; c'est à dire DU PAIN ET LA CONSTITUTION DE 93. La convention fut entierement cernée. Les bataillons de piques occupérent le carouzel, la cour des Thuileries, la place de la concorde, la rue St. Honoré jusqu'aux feuillants, et tous les quais qui bordent la galerie et les jardins. Vers les quatre heures d'après midi les portes de la Convention furent forcées. Boissy d'Anglas présidait; et cette terrible journée l'à rendu immortel. Tous les députés s'étaient dispersés. Entouré des furies et des assasins dont la salle était encombrée, en butte à leurs cris, à leurs

menaces, à leurs blasphèmes, il resta seul au milieu de cette troupe de forcenés; et impassible à la crainte, il n'abandonna pas le fauteuil. Son admirable fermeté en imposa sans doute à ces misérables; ils n'osérent se porter contre lui à aucunes violences; ils ne l'insultérent qu'en paroles. Mais un crime horrible fut commis sons ses yeux et pour ainsi dire dans ses bras. Un député, nommé Féraud, jeune homme aussi interessant par ses principes que par ses talens, arrivait ce même jour de mission. Il se rend à la Convention, et entre dans la salle à l'instant même où ce tumulte affreux s'y passait. Il parvient enfin jusqu'à Boissy d'Anglas. Tandis qu'ils s'entretiennent, un assasin lui tire un coup de pistolet à bout portant. Le malheureux Féraud expire à l'instant. On a dit que l'assasin fut induit en erreur par la ressemblance du nom de Féraud avec celui de Fréron. Eh! quand c'eût été Fréron!

Ces monstres trainérent le cadavre hors de la salle. La téte fut séparée du corps, et promenée au bout d'une pique dans Paris Croirait-on qu'ils eurent l'épouvantable bar-

barie de rapporter cet horrible trophée dans la salle de la Convention, et de le présenter à Boissy d'Anglas. Quelques amis l'arrachérent enfin de ce fauteuil, sur le quel il resta pendaut quatre heures, abandonné de tous ses collegues, à chaque instant exposé à perdre la vie. Combien il faut que la vertu unie à la fermeté soit puissante! Vingt fois le glaive fut levé sur sa tête. Nul n'osa le frapper. Il sortit; ils s'ouvrirent pour lui faire passage.

Cependant à 9 heures du soir les députés du parti Jacobin arivérent, et une Convention factieuse se forma. Elle nomma pour président le député Romme. Les assasins siegérent, et délibérérent avec ce sénat. Vingt décrets furent rendus. La démence proposait, et le crime sanctionait. Mais au dehors le député le Gendre rassemble quelques hommes de courage. La nuit avait rappelé dans leurs foyers la plupart des citoyens, que l'on avait armés sans qu'ils sussent pourquoi. Le Gendre arrive avec ses compagnens. Ils tombent sur les brigands dont la salle est encore remplie. La terreur les saisit; tout se disperse; tout fuit; la salle est libre; et la véritable

Convention est réintégrée. Les décrets que l'anarchie vient de rendre sont cassés à l'instant. Les membres séditieux qui les ont sollicités sont arretés. La victoire est commencée, mais n'est pas complette encore.

Le lendemain, le même nombre d'hommes armés se rassemble. La Convention est de nouveau assiégée; mais cette fois, les assasins de la veille n'osent plus se montrer, du moins avec la même audace. Le meurtrier de Féraud a été mis en jugement, et cet exemple les intimide. Cette fois aussi, quelques sections sont venues offrir leurs secours à la Convention et ses portes sont mieux gardées. Comme le prétexte apparent de l'insurrection était toujours le même, elle admit à sa barre une députation de cette multitude armée; dans la réponse que le président fit à la pétition qu'elle présenta, il annonça que la Convention s'occupait des subsistances, et que bientôt la constitution à la quelle on travaillait serait soumise à l'acceptation du peuple.

Des écrivains ont traité de faiblesse la condescendance avec la quelle la Convention admit cette députation. Elle ne sut pas,

disent-ils, profitter de sa victoire; elle ménageait encore des hommes, en qui elle s'obstinait à voir, malgré leurs excès, d'anciens amis de la liberté; elle les voyait avec peine persécutés dans le midi; enfin, ajoutent encore ces historiens, elle n'avait nulle confiance dans la jeun esse de Fréron.

La Convention ne mérite aucun de ces reproches. Si dans sa session elle fut faible souvent, ce ne fut pas dans cette circonstance. Cette fois, elle ne fut que sage. Pourquoi eût elle refusé d'écouter la pétition qu'on lui présentait? à la bonne-heure si elle eût été apportée par les brigands de la veille, mais aujourd'hui ce sont des citoyens quelle reçoit à sa barè. Que demandent-ils au reste? *du Pain.* N'eût il pas été inhumain, dangereux même, de ne pas chercher du moins à les tranquiliser? une attitude trop sévére ne pouvait elle pas amener quelque rixe entre les citoyens venus pour la défendre, et les citoyens venus pour faire entendre leurs plaintes? un seul coup de fusil laché, c'en était fait; tout était en feu. Ils demandaient de plus la constitution de 93. C'était un mot qu'on leur avait souflé. Ils

ne connaissaient, ni ne savaient ce qu'ils demandaient. La Convention leur en promettait une. Qu'importait la quelle, pourvu qu'elle en donnât une. C'était un devoir dont elle ne pouvait se dispenser. On l'accuse de voir toujours dans les terroristes d'anciens défenseurs de la liberté, et d'après cette considération d'être toujours disposée à les ménager. Elle ne les ménage pas, puis qu'elle vient de faire arrêter ceux dont la révolte est manifeste; ses accusateurs auraient ils voulu quelle eût raisonné comme les réacteurs; et que sous prétexte de terrasser les terroristes, elle eût anéanti tous les amis de la liberté? enfin, dit-on encore, elle n'avait point de confiance dans les jeunes gens qui la défendaient. Eh! plus à Dieu que cette confiance n'eût jamais existé; bien plus, qu'elle n'eût jamais permis cette congrégation contre-révolutionaire. Le sang n'eût pas coulé au 13 Vendemiaire dont nous allons parler toute à l'heure, et l'infernal génie de la réaction ne se fût pas étendu sur toute la France.

La Convention mit au contraire dans sa conduite une mesure, une tenue qu'il eût été

bien à desirer qu'elle eût employées plus souvent. Ceux qui l'ont blamée, (et aujourd-hui personne n'ignore par quel motif, puis que la suite des événemens a démasqué leurs opinions,) ceux là, disje, ont, ou manqué de bonne foi, ou ne se sont pas donnés la peine d'observer ce qui se passait au dehors. Pendant toute l'après midi du second jour, et surtout depuis cinq jusqu'à sept heures, les deux armées furent en présence; c'est à dire les bataillons venus au secours de la Convention, et les bataillons sortis des faubourgs. Les canons des deux cotés étaient braqués. Les canoniers, la méche allumée, ne quittaient pas leurs piéces, Ils n'étaient séparés que par la cour des Thuileries, Pendant ce laps de temps des Thermidoriens se glissaient furtivement dans les differens bataillons pour les irriter par de faux rapports et amener l'attaque, mais quelques députés purs observaient ces manœuvres sourdes, et usant de la même tactique détruisaient de suite ce que les autres venaient de faire; et l'ordre ainsi fut maintenu. Les comités par une mesure assurément tres imprudente avaient fait dis-

tribuer des armes à tous les commis des bureaux. Cela n'ajoutait rien à la defense, et exposait ces malheureux à être égorgés si le chateau eût été forcé. A six heures du dn soir un député Thermidorien vint dans ces bureaux. Sauvés vous, dit-il, jetés vos armes. Le peuple va entrer. Vóus étes tous perdus. On ne l'écouta pas. Le peuple ne força point les bureaux. Au contraire, peu de temps après les bataillons des deux partis fraternisérent. (Je me sers ici d'une expression du temps.) La nuit arriva, et chacun rentra dans ses quartiers. Ainsi se passa le 2 Prairial dont l'aspect fut aussi alarmant que celui du 1 mais dont le dénouement fut moins terrible.

L'esprit de révolte, toujours sourdement alimenté par les intrigues de la faction, subsistait encore dans son entier. L'assasin du député Féraud avait été jugé et condamné à mort. Le 3 lors qu'il sort de prison pour marcher au suplice, une troupe de factieux l'enléve aux gardes et le soustrait à son arrêt. Ses libérateurs le conduissent dans le faubourg St. Antoine, et c'est là qu'on lui

trouve un refuge. La Convention instruite de cette infraction à la loi, décrete à l'instant même que cet homme sera de nouveau arrêté et que quiconque serait convaincu d'avoir, en le cachant, tenté de le ravir à la justice serait réputé en état de rébellion, et puni comme tel. On publie le décret. Le faubourg St. Antoine déclare qu'il prend le condamné sous sa protection, et repousse la gendarmerie qui venait pour s'en saisir. Comment expliquer les hommes? pendant plus de six mois les innocentes victimes que le tribunal révolutionaire envoyait à la mort traversérent chaque jour ce faubourg dans toute son immense étendue. Ce peuple du faubourg les voyait passer ; disons plus, la justice et la vérité l'exigent, chaque jour il les plaignait, il gémissait sur leur sort, il maudissait le tribunal qui les immolait. Mais voila tout. Aujourd'hui il s'agit d'un assasin, justement et légalement condamné ; et voila ce même faubourg, entierement soulevé pour lui conserver la vie. En effet dans la nuit du 3 au 4 Prairial les rues sont barricadées et dépavées ; des coupures, des retranchemens sont pratiqués à tous les

débouchés; les canons des nombreux bataillons du faubourg sont amenés et placés en batterie à toutes les issues qui conduisent à Paris. Enfin toutes les dispositions sont prises pour soutenir un siége; et pourquoi tous ces aprêts? pour sauver un assasin. Je le répête: comment expliquer les hommes?

La Convention ordonna que le faubourg serait desarmé dans la journée du 3. Et des forces furent appellées à Paris pour faire exécuter le décret. Dès la pointe du jour, quelques centaines d'hommes de la jeunesse de Fréron, pleins de présomption et de jactance, comme on l'est à cet age, demandérent à marcher sur le faubourg. On les laissa faire. N'étant pas plus en nombre, cette démarche était irréfléchie. Ils ne devaient pas ignorer que leur composition était odieuse aux Jacobins, et cette seule raison devait leur faire entendre qu'ils avaient tout à craindre dans une attaque si disproportionée. Heureusement le faubourg fut magnanime à leur égard, et n'abusa point de leur faiblesse. On les laissa pénétrer dans la rue principale, dont la longueur et la largeur sont vraiment prodigieuses. On feignit même

de se retirer pour les attirer davantage; on les enveloppa ensuite tout à conp; et quand on leur eût laissé le temps de se convaincre qu'on était maitre de les désarmer et de les retenir prisonniers, on leur laissa la retraite libre; et ils en furent quittes pour quelques huées, dont on les salua à leur départ.

Il n'en fut pas de même dans le courant de la journée. Trente mille hommes marchérent contre le faubourg St. Antoine, suivis d'une artillerie formidable. Tout se prépara pour attaquer vivement cette population armée et pour bombarder ce quartier, qui par son étendue et sa grandeur ferait à lui seul, une ville du premier rang. Les généraux, après avoir fait leurs dispositions, et avant de commencer l'attaque, firent sommer les habitans de se rendre. Heureusement la sagesse présida à leur réponse. Jugeant de près les malheurs dont ils allaient se trouver accablés, et ne voulant pas mériter un jour le reproche d'avoir été les auteurs de la guerre civile, ils consentirent à se soumettre; une députation, composée des plus notables habitans, porta à la Convention l'as-

surance de la fidélité du faubourg, rejetta sur des rapports mensongers et perfides la conduite qu'il venait de tenir, et protesta de son respect aux loix pour l'avenir. André Dumont présidait. Sa réponse à la députation fut pleine de dignité. Il évita avec beaucoup de présence d'esprit tout ce qui pouvait annoncer des dispositions à une séverité trop rigide, et y substitua les sentimens de la plus noble clémence. L'assasin de Féraud subit son suplice, le faubourg fut desarmé, on retira aux sections les canons dont on les avait gratifiées sous le régime de la terreur, les députés du parti Jacobin, dont la conduite répréhensible avait été le plus en évidence le 1 Prairial, furent envoyés devant une commission militaire, et condamnés à mort. Hommes courageux, dont les torts ne peuvent être imputés qu'à cette puissance de l'opinion que les circonstances n'ont pas toujours le droit de changer à leur gré dans les caractéres fermes; hommes forts que l'histoire est dispensée de blamer puis qu'il furent jugés par l'opinion adverse. On les nommait Romme, Soubrany, Bourbotte, du Quesnoy, Gougeon, et Duroi. Ils se pla-

cérent par la sublimité de leurs derniers momens à coté des hommes le plus admirés dans l'antiquité. Ils se poignardérent en présence de leurs juges. Ainsi Caton eût échappé à l'échafaud.

Tel fut le dénouement de ces trois journées. Il n'en fut aucune dans la révolution dont l'appareil fût plus menaçant et plus sinistre. Elles ne firent pas périr la liberté, mais la compromirent. On n'en à pas assez, ce me semble, calculé les résultats; et des événemens qui lui sont postérieurs de plus d'une décade d'années s'y rattachent peut-être beaucoup plus qu'on ne croit. Pendant ces trois journées, la liberté, on pour m'exprimer plus clairement encore, la cause du peuple marcha entre deux écueils. Le retour du terrorisme, et le retour de la royauté. Le terrorisme eût affermi l'esclavage pour des siecles; la royauté eut amené des vengeances incalculables, que l'épouventable réaction qui s'opérait dans le midi annoncait avec trop d'éclat pour que l'on pût les révoquer en doute. Ce qui sauva la chose publique, ce ne fut pas précisement l'horreur que les réactions

inspirérent à la partie saine de la nation; ce ne fut pas même la crainte que le jacobinisme se relevât, du moins de sitôt; je dis de sitôt, parce que nous arriverons à une époque où il tentera, mais vainement, de reconquerir sa puissance. Ce ne fut, disje, aucun de ces motifs. Le peuple français, si longtemps battu par tant de tempêtes, sans avoir jamais parfaitement distingué le port où il lui serait enfin permis de se reposer, et sans avoir jamais vu s'accomplir aucune des promesses qu'on lui avait faites, en était venu à ce point d'apathie, dont j'ai déja fait ailleurs pressentir au lecteur l'apparition inévitable. République, olygarchie, royauté, peu lui importait. Son choix ne se fût arrêté sur aucune maniére d'être; il était tombé dans un tel état d'indifférence qu'il ne se fût pas donné la peine d'examiner s'il lui convenait mieux de commander que d'obéir. Il eût cédé, voila tout. Aussi venons nous de le voir paraitre pour la derniére fois sur le scéne. Il nous reste sans doute encore quelques grandès crises à peindre; mais il n'y aura plus de véritables mouvemens populaires. La bayonnette dés-

ormais prononcera seule entre les factions; ou si, par exemple, sous le directoire executif nous retrouvons encore par hazard ce peuple à la journée du 18 Fructidor, il n'y figurera plus que comme un *ornement* consacré par l'usage. Les factieux du temps ne le promèneront alors dans les rues que pour en imposer par les souvenirs; à peu près comme les Grands de l'antique Romie se faisaient précéder en public par les images de leurs ayeux, pour commander le respect à la multitude. Ce ne fut donc, après les journées de Prairial, ni l'opinion publique bien prononcée, ni la force, ni la sagesse, ni la sévérité des mesures du gouvernement qui sauvérent la liberté d'un naufrage total; ce fut la lassitude de la Convention. Elle ressemblait à ces vieillards, dont l'autorité ne se prolonge dans leurs familles que parce que, plus sujets à la fatigue, ils s'éloignent plus rarement de leur maison. Dans le fait, depuis lors jusqu'à l'installation du directoire, il n'exista de gouvernement que de nom. Depuis longtemps les secousses révolutionaires avaient accoutumé les législatures à ne jamais savoir tenir un juste milieu.

Après le neuf Thermidor, la haine que l'on portait au comité de salut public avait fait faire le procès à la centralité du pouvoir executif, et pour se débarasser d'un excès on avait donné dans un autre plus dangereux encore. On avait disséminé ce pouvoir dans un vingtaine de comités. Il y en avait autant que de branches d'administration. Il en résultait un tiraillement entre les autorités, un conflit dans les attributions, une contradiction dans les ordres, une obscurité dans la correspondance, un engorgement dans l'exécution, dont à peine on peut se faire une idée; et si dans cette mécanique horriblement compliquée, il était quelques rouages qui marchassant encore, tels que la guerre par exemple, c'est que la forte impulsion précédament donnée au pendule qui les faisait mouvoir, ne leur avait pas encore permis de s'arrèter.

La Convention aspirait au repos. Elle se hâta donc de présenter une constitution. Elle était loin encore de ce que l'on pouvait attendre d'hommes longtemps éprouvés. Elle offrait peu de garantie pour l'affermissement de la tranquilité. La balance entre les pou-

voirs n'avait pas été assez méditée. Leur indépendance réciproque n'était pas assez prononcée, et ils pouvaient se trouver dans quelques circonstances paralisés dans leur action. La liberté de la presse y était promise, mais rien n'en garantissait la jouissance. Les ministres, les agens du pouvoir executif, n'étaient soumis à aucune responsabilité. On promettait la liberté individuelle, mais on ne déterminait pas quel recours aurait le citoyen envers qui le principe aurait été violé. Finalement c'était une réunion de bons matériaux, mais encore mal coördonnés. Il ne falut pas de longues années pour faire la triste expérience de ces défauts, mais telle quelle était enfin, elle tranquilisa les bons esprits, et elle procura du moins cet avantage que l'on cessa de marcher en aveugle sous la volonté de quelques énerguménes, comme on le faisait depuis l'organisation du gouvernement révolutionaire; et c'était bien quelque gain pour la liberté. Il faut, pour en conserver du moins quelques parcelles, qu'un peuple s'appuye sur une loi, quand bien même il aurait la certitude d'être gouverné par les premiers sages de la terre. En restituant

cette espérance aux veritables amis de la patrie, c'était réveiller leur courage et leur annoncer que l'on ne souffrirait pas que la révolution rétrogradât, et que tant de sacrifices faits par la nation pour conquérir son indépendance ne seraient pas perdus. On dut, comme je l'ai dit plus haut, cet empressement à constituer l'état, à la lassitude de la Convention; mais de quelque côté que vînt le salut, peu importait, pourvu que la liberté fut sauvée. Elle n'avait pas alors de plus grands ennemis que les factieux réactionaires; et une constitution avait encore en cela quelque chose d'utile qu'en les renfermant, comme français, dans le cercle des loix, elle neutraliserait leur activité, en exposant à plus de difficultés l'exécution des projets qu'ils méditaient alors. Soit que cette verité, que dans leur sagesse ils ne purent se dissimuler, leur conseillât d'accélerer le développement de ces projets, soit qu'ils y fussent incités par l'inconséquence la plus déplacée que commit alors la Convention, il est du moins certain qu'ils se débarassérent tout à coup du masque dont ils s'étaient converts; qu'il ne fut plus permis de se méprendre

sur le but auquel ils aspiraient; et que se présentant au combat étourdiment et sans avoir pris le temps de préparer la victoire, ils rendirent leur défaite plus facile, plus décisive, et plus irréparable, et que le jugement du procés entre la royauté et la république fut encore ajourné pour quelque temps.

La nouvelle constitution divisait en deux chambres le corps législatif; la premiére, sous le titre de conseil des Cinq cents; la seconde sous celui de conseil des Anciens. La proposition des loix était affectée aux cinq cents, et leur discussion, leur approbation ou leur rejet aux anciens, qui toutes fois dans certaines circonstances pouvaient prendre l'initiative. Ce serait m'écarter de mon sujet que d'examiner le vice d'une semblable combinaison. Il n'échapera pas aux publicistes éclairés. Il me suffit de dire que l'élection des députés, appelés à composer les deux chambres, était, conformément à tous les principes, conferée aux corps électoraux de chaque département, à qui dans ce cas le peuple déléguait véritablement l'éxercice de sa puissance, puisque pour être électeur il falait être

nommé par le peuple même réuni dans ses assemblées de section ou assemblées primaires. Quoi que la Convention eut été la premiére à rendre justice au principe, puisque la constitution soumise alors à l'acceptation du peuple était son ouvrage, elle s'avisa tout à coup de décreter que les deux tiers de ses membres entreraient de droit dans les deux chambres nouvelles; et prescrivit aux corps électoraux le nombre de nominations dont ils devaient s'occuper pour completter la législature. Cet acte, dont l'arbitraire se ressentait encore du despotisme que la Convention avait exercé si longtemps et avec tant de hauteur, révolta tous les esprits. L'opinion publique sa manifesta avec un emportement, dont la révolution n'avait point encore offert d'éxemple. La Convention devint l'objet des plus sanglantes comme des plus plattes satyres. Dans les tribunes des quarante huit sections de Paris, les orateurs s'exprimaient contre elle avec une véhémence toujours sure de trouver nombre d'approbateurs. Les groupes étaient une arène ouverte à toutes les calomnies comme à toutes les vérités. Chaque place,

chaque carrefour, chaque traiteau avait son Juvénal. On n'a jamais insulté avec autant d'audace à une grande autorité, et jamais grande autorité ne brava avec plus de calme et d'indifférence la rumeur publique. Elle adressa, avec un flegme que l'on conçoit à peine, les deux décrets dont il est question à la sanction du peuple. Ils étaient du 5 et du 13 Fructidor. La constitution fut acceptée, mais la grande majorité des sections de Paris rejeta les décrets. On fut plus loin; il se forma une sorte de confédération pour opposer la résistance à leur exécution. Quelques petites villes voisines, dont les assemblées primaires avaient été troublées par des émissaires conventionels, adhérérent par leurs députés aux mesures prises par les sections. Rien ne fit perdre à la Convention son attitude impassible, et s'il ne s'agissait pas de l'un des plus grands outrages que depuis l'origine de la révolution on eût osé faire à la souveraineté du peuple, on pourrait dire que jamais la Convention ne développa un plus grand caractére. Le seul effet que produisit sur elle la rumeur générale, ce fut de réunir à l'instant les partis

les plus opposés. Députés thermidoriens, députés successeurs de Robespierre, députés héritiers des principes de la Gironde, ne firent plus qu'un ; et l'ambition de se survivre à eux mêmes en peuplant les deux chambres futures, nivela toutes les opinions. Son sang froid ne se démentit pas à l'acpect des préparatifs de révolte que l'on faisait sous ses yeux ; et elle fit succéder à l'annonce de l'acceptation de la constitution par le peuple français, l'annonce plus douteuse de l'acceptation des décrets à une grande majorité de votes.

Ce despotisme inouï, cet apparent mépris pour l'opinion publique, la fermentation à laquelle Paris était livré, ses dispositions hostiles contre des hommes que l'on accusait hautement de tyrannie, les déclamations virulentes des journaux dont l'habitude est de dénaturer toutes les vérités, d'envenimer toutes les actions, de torturer toutes les pensées, pour gagner le salaire que dans ces grandes occasions les factieux dont ils ont arboré les livrées leur prodiguent, les insinuations perfides de quelques agens vendus à des ennemis extérieurs dont cet état de trouble alimentait les

espérances, toutes ces causes réunies ne firènt qu'accroitre l'épouventable activité de la réaction dans le midi. Le nom de *Matévon* dont on chercherait en vain l'étimologie, était devenu sinonime de terroriste. Le malheureux à qui la haine, la prévention, la rivalité, l'envie, les vengeances personnelles, le caprice même l'appliquaient, était à l'instant frappé. *Meurs assasin*, lui disait on ; et qui le disait? Un assasin! On a vu des enfans, dont la langue innocente répéte au hasard les mots que leur oreille réceuille souvent sans les comprendre, donner dans leurs jeux le nom de *matévon* au premier passant, et soudain des monstres accourir, et poignarder l'infortuné sans lui parler ni le connaitre. A Aubagne un homme est frappé dans une circonstance semblable. Il tombe et meurt. On le fouille. Que trouve ton? Une lettre à l'adresse de celui qui vient de lui ravir la vie. De qui est la lettre? D'un habitant d'Aléxandrie, du frére de l'assasin qui lui recommande le porteur. Et quel est-il ce porteur? Le gendre de ce frére. C'est à la porte de son assasin qu'il expire. C'est chéz lui qu'il venait. Fu-

rieux, desespéré de sa méprise, le déplorable réacteur se poignarde lui même sur le corps de sa victime. La nouvelle parvient à Alexandrie; et la nièce de l'assasin, la veuve de l'assasiné, meurt dans les convulsions d'un enfautement précoce. A Lyon, à Arles, à Marseille, sur les deux rives du Rhône; les massacres s'éxécuterent en masse comme en détail. Le peuple de Toulon passait pour jacobin, Les jeunes gens de Marseille, ou peut-être bien étrangers à Marseille, partirent à dessein d'égorger toute une ville. Ils l'eussent fait, si quelques autorités sages ne fussent parvenues à rappeler en eux leur raison égarée par d'atroces conseils. Le nom de *suspects,* créé pour amonceler dans les prisons les malheureux dévoués au glaive des terroistes, n'a fait que changer d'application. Aujourd'hui on est *suspect* de terrorisme, comme hier on était *suspect* de contre-révolution; et la même *équité* préside aux arrestations; et les portes brisées la veille par les sanglantes mains du massacreur terroriste, le lendemain sont brisées de nouveau par le réacteur ensanglanté. Le fort St. Jean regorge de cadavres. La gla-

ciére d'Avignon, cet horrible temple du meurtre, n'a point abandonné le genre de ses sacrifices; il n'a changé que de sacrificateurs.

Tels étaient les simptomes précurseurs du volcan dont l'explosion menaçait Paris. Il semblait que la Convention par sa longanimité machiavélique laissât le temps à l'horreur de cette grande tragédie d'épouvanter tous les yeux, pour que l'on applaudît au dénouement qu'elle s'apprêtait à lui donner. Déja l'accord entre les sections n'existait plus. Elles cessaient de s'entendre sur les mesures de résistance. Les moins turbulentes commençaient à discerner quelques dangers dans les suites du mouvement que l'on préparait. *Diviser pour régner* était un adage que la Convention n'ignorait pas. La jeunesse de Fréron, si ardente n'a-guere à la défendre, avait deserté ses portes; et delaissée elle même par les thermidoriens que d'autres intérêts enchainaient sur leurs chaises curules, n'agissait plus qu'en tumulte. Toute entiére à la fougue comme à l'inconséquence de son age, tout lui paraissait possible. A l'entendre elle pouvait tout. La section le Pelletier était sa place d'armes.

C'était là quelle conspirait à haute voix; c'était de là quelle avertissait ses ennemis, et de son audace, et de son désordre, et de son imprévoyance. Chaque soir vingt députations partaient de ce *Juvenile Sénat*, se répandaient dans les diverses assmblées sectionaires de Paris, n'en rapportaient le plus souvent que des réponses vagues ou contradictoires, qui présentées dans leurs détails et considérées ensuite dans leur ensemble, ne faisaient qu'ajouter à l'indécision de l'assemblée *le Pelletier*, et redoubler l'incohérence des propositions que ces imberbes orateurs faisaient dans le tumulte, et que l'air emportait sans produire aucune détermination.

Les électeurs étaient nommés. Le théatre français fut choisi pour le local de leurs séances. On ne s'était point muni de l'autorisation du gouvernement. Il avait le droit de s'en offenser et il en usa. Il le pouvait à plus d'un titre. Quelques sections avaient arrêté qu'une force armée entourerait le corps électoral pour le défendre. Cette mesure inouïe dérogeait à tous les principes. S'il est jamais une assemblée dont les délibérations

doivent être à l'abri de l'influence des bayonnettes, c'est bien à coup sur une Assemblée d'Electeurs. D'ailleurs, la défendre: contre qui? C'était un outrage gratuit fait à la Convention Nationale. Ses décrets pour l'introduction des deux tiers de ses membres dans la Législature prochaine, étaient bien un attentat à la souveraineté du peuple, en admettant toutes fois que l'on voulût écarter la raison politique; mais du moins elle ne se présentait pas à main armée pour contraindre le corps électoral à s'y conformer. Elle avait bien dit que ses décrets avaient obtenu la sanction de la majorité du peuple français; mais en supposant pour un moment, ce qui n'est vraiment pas admissible sous aucun rapport, en supposant, disje, quelle en eût imposé, quelle circonstance plus favorable pour lui donner un démenti? Les corps électoraux ne sont-ils pas l'autorité qui exerce le plus immédiatement la souveraineté du peuple? et si les corps électoraux se fussent unanimement, on simplement même à une grande majorité, refusés aux décrets, n'eût il pas été évident que l'expresse volonté du peuple était de les

rejeter. Mais c'est qu'en effet il n'en était pas ainsi; et que l'opposition que Paris, dominé et trompé suivant son usage par les suggestions de la faction du jour, manifestait contre ces décrets, n'était point partagée par un grand nombre de départemens. Ailleurs on se rappellait l'impolitique précipitation que l'Assemblée Constituante avait mise à terminer sa session, et à laisser son ouvrage, non pas imparfait, mais sans s'être assurée de son succès et de son affermissement. Ceux qui pensaient ainsi savaient gré à la Convention de ce qu'elle évitait de tomber dans la même faute; l'on ne voyait dans cette conduite aucun désir réel de perpétuer ce qu'il plaisait à la malveillance d'appeler son despotisme; et puisque les deux conseils se renouvellaient par tiers tous les ans, il était dès lors incontestable que dans trois ans il ne resterait aucun membre conventionel dans les deux conseils, à moins que le choix libre du peuple n'y en maintint par hasard quelques uns.

Si l'opposition aux décrets eût été unanime en France, c'est alors que l'on eût été vraiment en droit d'accuser la Convention de

s'être constituée en révolte contre la souveraineté du peuple en appelant autour d'elle des troupes de ligne pour repousser par la force l'expression de la volonté populaire. Mais elle savait que cette unanimité était bien loin d'éxister. Elle ne voyait dans l'agitation de Paris que le mouvement imprimé par une faction dont le but ne lui échappait pas, et dont le succès eût remis le peuple français sous un joug qu'il n'avait brisé qu'à force de sacrifices et de sang répandu. Devait elle, après avoir par tant de victoires contenu loin des frontieres les ennemis étrangers, et soutenu, avec un bras de fer il est vrai, la liberté sur le piedestal qu'on lui avait élevé, devait elle, en se trouvant entourée par une foule de patriotes, qu'à cette époque, et depuis encore, il plaisait et il a plu à la mauvaise foi de qualifier de *buveurs de sang*, devait elle, disje, laisser ses portes accessibles à quelques hommes conjurés, bien moins contre elle, que contre la liberté française; attendre paissiblement que les restaurateurs d'un régime que ses commettans l'avaient spécialement chargée d'abolir, vinssent le relever sur ses ruines; souscrire

timidement à sa dissolution que les factieux lui eussent commandée, et laisser honteusement lacérer entre ses mains le contrat solemnel de la souveraineté du peuple dont le dépôt lui avait été transmis par les législatures précédentes? La calomnie, pour la rendre odieuse, l'accusait à cette époque de s'être elle même montrée la plus grande ennemie de cette *chimérique* souveraineté du peuple, en exercant tous les genres de tyrannies. Mais quels genres de tyrans avaient pu se dérobber à ses regards? En était il un seul qu'elle n'eut apperçu, atteint et frappé? N'avait elle pas, insensible à ses propres dangers, abjuré son inviolabilité individuelle, pour qu'aucun ennemi de la liberté ne put se rendre insaisissable sous un manteau sacré? Combien de fois s'était elle décimée elle même pour punir les atteintes portées à la souveraineté nationale? Quelle massue, si non la sienne, avait terrassé les chefs de tant de factions, qui, plus ou moins hypocrites peut-être, mais toujours usurpateurs ambitieux, enveloppaient la liberté d'un nuage d'encens, pour cacher à tous les yeux les fers dont ils flétrissaient ses mains? On parlait

alors, on à parlé depuis, on parlera longtemps, de la sanglante barbarie de nombre de ses décrets; mais fut elle plus indulgente pour ses membres coupables? Quand elle appercevait un ennemi de la patrie, peu lui importait qu'il eût dépassé la frontière, on qu'il tonnât à sa propre tribune; sa punition était soudaine. Dans Robespierre, Danton, Marat, et dans cette multitude d'autres modernes Nérons, on ne voit que la Convention; et pourquoi ne pas voir aussi la Convention dans leur supplice? Mais qui ne sait que les jugemens des factions sont indépendans de l'équité. Les factieux sont les Athées de la religion politique. Que leur importe la justice et la vérité? il n'est point d'avenir pour eux.

Cependant le flegme de la Convention ne se démentait pas. Les décrets que la prudence lui faisait rendre, n'annoncaient ni la crainte ni la présomption. Ce fut ainsi par exemple qu'elle décréta que si elle était attaquée elle transporterait ses séances à Châlons sur marne. Elle décréta de même que la constitution étant acceptée, et qu'en conséquence les assemblées primaires ne devant s'occupper d'autre

chose que de la nomination des électeurs, il était ordonné à celles où cette opération serait terminée de se séparer à l'instant; et dans le cas contraire, le 15 Vendémiaire était le terme de rigueur fixé pour la cloture de leurs travaux. Elle décréta encore que les commandans des sections de Paris ne pouraient obéir qu'aux ordres des représentans du peuple chargés de la direction de la force armée. Des décrets sur la police des cultes, sur la réunion à la république des pays conquis, sur l'abrogation de la loi des *suspects*, sur la fixation du jour où se ferait l'ouverture du corps législatif, occupérent le reste des séances qui précédérent le 13 Vendémiaire. Certes on ne reconnait dans cette conduite, ni timidité, ni confusion, ni dispositions hostiles. On n'y voit que les précautions inspirées par la prudence à un grand corps sur de la justice de sa cause, et n'appelant l'appui du militaire que dans l'immuable volonté de faire respecter la souveraineté du peuple français dont le dépôt lui était confié. Si pendant quelques jours on raisonna differemment à Paris, ce fut parce que le peuple de Paris n'a jamais

voulu renoncer à une erreur qui pendant la révolution lui fit commettre fautes sur fautes, et attira tant de malheurs sur la France; c'est à dire, de se considérer toujours comme faisant à lui seul le peuple français, et de se figurer être en possession de donner le ton à l'opinion de la France, comme il le lui donne pour les modes frivoles.

Quoi qu'il en soit le trouble, l'agitation, l'incertitude, et la mésintelligence entre les factieux croissaient chaque jour. Il était bien facile de reconnaitre que ces aveugles jeunes gens étaient sans relache aiguillonés par d'habiles agens, mais que vraiment ils n'avaient point de chefs avoués, ni accrédités près d'eux. Journellement il arrivait des troupes. Le jardin des Thuileries ressemblait à un bivouac d'armée; c'était là que la plupart des régimens stationnaient, et il n'en était que très peu de logés dans les cazernes. Le 12 Vendémiaire les électeurs, comme je l'ai déja dit, essayérent de s'assembler dans la salle du théatre français. Ils s'y réunirent deux cents. La plupart étaient armés; mais la plupart aussi n'ignoraient pas que beaucoup de sec-

tions desaprouvaient cette manière illicite de s'assembler, sans que le gouvernement en fût prévenu. En effet la Convention rendit à l'instant un décret d'*urgence* qu'elle fit proclamer dans le jour sur la place même du théatre français. Il enjoignait aux électeurs de se séparer sur le champ, sous peine de désobeissance, jusqu'a ce qu'on eût indiqué le jour et le lieu où ils se réuniraient. Ceux qui appartenaient aux sections opposées à cette réunion illégale se retirérent. Leur abscence empêcha la nomination du bureau, et l'on ne put s'occuper de la vérification des pouvoirs. Le soir à neuf heures, la salle était vide. Cette obéissance que la Convention obtint sans avoir recours à la force armée, lui donna la mesure de la puissance qu'elle conservait encore sur l'opinion publique. Il n'en fut pas de même le soir. Elle avait ordonné le desarmement de la section le Pelletier. Une colonne marcha sur cette section. Il s'établit des pourparlers entre le général qui la commandait et les jeunes gens. Ils étaient au nombre de mille à peu près. Ils déclarérent qu'ils se défendraient si l'on usait de violence,

mais ils promirent de se séparer et de se retirer si les troupes n'agissaient pas, et ils tinrent parole. La Convention blama l'indulgence du général. On assure même que par un décret il fut déclaré traitre à la patrie. Je n'ai pas eu connaissance de ce décret. Mais dans tout état de cause, le mécontentement de la Convention était déraisonnable. Ce général au contraire rendit un grand service à la patrie en empêchant l'effusion du sang. Comment prévoir l'issue que pouvait avoir un combat nocturne dans une ville immense où toutes les passions étaient en fermentation. S'il fut à mon avis blamable en quelque chose, c'était de n'avoir pas étendu sa négociation plus loin ; c'était de n'avoir pas profité de ce premier simptome de déférence pour les ordres de la Convention, pour éclairer sur les dangers dont ils étaient menacés ceux de ces jeunes gens dont la voix avait quelque prépondérance sur leurs camarades, et les amener par le langage de la raison, par le tableau de leur propre interêt, par le sentiment même de la patrie qu'aucun homme ne parvient jamais à etouffer, lès amener, disje, à une sou-

mission entiere. Ce général était de leur caste; presque toujours aux armées, il ne se rattachait en rien aux opérations de la Convention. Ils n'avaient donc aucun motif de s'en défier, et il est possible que ses efforts eussent été récompensés par le succés; alors la fameuse journée du lendemain n'aurait pas couté un deuil de plus à l'humanité; au lieu qu'en coupant ainsi séchement la négociation entamée, il en résulta un grand mal. Les jeunes gens considérérent comme un triomphe la facilité avec la quelle on avait souscrit à leur retraite. Ajoutant une chimére de plus aux chiméres dont ils se berçaient depuis longtemps, ils se figurérent que le militaire s'était refusé à agir contre eux; ils en conclurent qu'ils n'avaient plus rien à redouter, et révant à la fois la victoire et l'abandon de la Convention Nationale, ils ajoutérent à leur inexpérience de la guerre cette confiance présomptueuse, simptome ordinaire d'une défaite prochaine.

Il n'appartiendrait qu'à Milton de peindre l'épouvantable cahos de leur assemblée du lendemain. Ce que les passions exaltées

peuvent inspirer de plus extravagant, ce que l'excés de la vanité, de l'orgueil et de la jactance peut inventer de plus déraisonnable, tout fut épuisé dans cette orageuse matinée. Attaquer était le refrain detous les orateurs; attaquer était le mot constament couvert des plus vifs applaudissemens. Mais attaquer! avec quoi, sous les ordres de qui, et de quel coté? Quant à la Convention elle ne parlait pas d'attaque, mais elle était prête à la recevoir. Barras était nommé commandant de la force armée; toutes les issues étaient garnies d'artillerie; tous les régimens en bataille dans le jardin et la cour des Thuileries. Plusieurs sections étaient venues se rallier à la Convention. Un plus grand nombre, formées sur leur territoire, n'annonçaient d'autre intention que de veiller à la sureté de leur quartier. Le faubourg St. Antoine se prononça pour la Convention. Il avait depuis longtemps signalé la jeunesse de Fréron par le titre de *Muscadins*. La journée du trois Prairial lui était présente encore; et il ne se sentait pas disposé à s'armer en faveur de ceux que le parti qu'ils suivaient alors avait envoyés pour

le désarmer. Le délire de ces jeunes gens ne pouvait se dissiper que par un éclat; et il eut lieu.

Dans l'après midi, un imprudent, disons mieux, un ennemi de la France, lâche un coup de fusil par la fenêtre d'un restaurateur voisin des Thuileries. Etait il chargé de donner le signal du carnage? qu'importe? il est donné. On court aux armes. Une colonne des révoltés débouche par la rue de l'Echelle; une décharge à mitraille la recoit pour ainsi dire à bout portant, y répand la confusion, et la force à la retraite. Il en est de même au passage des Feuillans. Les jeunes gens se rallient dans l'eglise de St. Rock, enfoncent les portes, et se présentent au combat sur le haut d'un perron de vingt marches d'élévation. La rue St. Honoré, peu-large en cet endroit, les sépare seulement de leurs adversaires, formés en colonne serrée dans la petite rue de la Convention. La mitraille et la mousqueterie n'ont que la peine de choisir pour écraser des hommes que rien ne couvre. Ils se rompent bientôt. La cavalerie gravit au galop les degrés du peristile, les poursuit

dans le temple, et là le sabre achéve leur dispersion. Du coté de la riviere un nouvelle attaque se dispose, mais une batterie placée sur le quai de la galerie et à l'entrée du pont royal a dans peu de minutes balayé les foibles bataillons qui se rassemblent sur le quai de Voltaire. A la chute du jour le combat était cessé, et les coups de canon que l'on entendait encore n'étaient plus qu'un vain simulachre pour entretenir la terreur parmi les fuyars.

Cette derniére victoire, qu'il était donné à la Convention Nationale de remporter sur les ennemis de la république, ne fut funeste qu'au parti rebelle. Il y perdit beaucoup de monde. La troupe de ligne n'eut qu'un très petit nombre de blessés. Mais ce furent des français qui combattirent contre des français, et quoique la fortune se fut rangée du plus juste coté la patrie n'aura jamais que des larmes à donner à ce jour. Le fardeau de la défaite, tomba presque en entier sur cette malheureuse jeunesse, que des hommes d'une perversité profonde entrainérent dans l'abime avec une perfidie sans exemple. Est-il en effet sur la terre un crime plus odieux que

d'abuser des plus nobles sentimens pour entrainer de malheureux enfans sans expérience dans le piége le plus épouvantable, de réveiller dans de jeunes cœurs tout ce que les plus tendres affections ont de plus sacré pour les armer contre leur patrie, de ne les entretenir des infortunes de leurs péres que pour irriter leurs ressentimens, d'attendre que les boureaux de tout ce qui leur fut cher ayent expié leurs forfaits sur l'échafaud pour donner une fausse direction à leur vengeance, et de leur persuader qu'ils ne sont que généreux quand ils cédent aux fureurs que l'on soufle dans leur ame, et qu'ils doivent par honneur outrager à la fois le ciel, l'humanité, la nature et la patrie. Et une misérable chanson, enfantée par les furies, *le réveil du peuple*, donna naissance à tant de rage! Vous la chantâtes aussi, véritables amis de la liberté, vous dont l'ame républicaine et fiére benissait le ciel de la chute des sombres triumvirs, des féroces decemvirs! Vous etiés loin de penser que vous proferiés le chant de mort de tant de milliers de français égorgés dans le midi, que vous chantiés l'appel au plus honteux eselavage et

que vous répétiez l'hymne prophétique de la sanglante catastrophe du 13 Vendémiaire.

Très peu de sections prirent part à cette désastreuse journée. Toutes étaient sous les armes; mais presque toutes dès huit heures du soir étaient rentrées dans leurs quartiers. La nuit fut tranquile; tous les postes importans étaient occuppés. La salle de la section le Pelletier fut fermée; les factieux sans chef et sans point de ralliement se dispersérent. Qui le croirait? Une vingtaine de ces jeunes gens vaincus, se rendirent dans une guinguette située à l'autre extrémité de Paris, connue sous le nom de *la rappée*, et célébre par l'excellence du poisson que l'on y mange. Là, ils se firent servir un souper splendide, oubliérent bientôt les fatigues du jour, consacrérent la nuit à Bacchus et aux muses, chantérent leur défaite dans vingt couplets enfants de la gaieté, et par les calembourgs et par les épigrames se vengérent de cette Convention qu'ils n'avaient pu vaincre par les armes: et voila le français. Cette anecdote est vraie; deux d'entre eux vinrent incognito

chez moi à sept heures du matin me demander du thé et des nouvelles.

Cette nuit fut singuliére. Il y eut peu de maisons où l'inquiétude ne tînt les habitans éveillés. Les voisins se réunissaient chez un voisin quelconque. Qu'arrivait-il? Le danger, quand il commence à s'éloigner, établit une sorte de familiarité. Quelques fruits, quelques bagatelles étaient offerts à la société réunie par l'effroi. La cérémonie disparaissait: chacun apportait son tribut aux légers rafraichissemens, présentés par la politesse de l'hôte que l'on s'était choisi. L'on se mettait à table, les femmes étaient de la partie, une lueur de gaiété revenait; et s'il eût été donné à quelque observateur de pouvoir comme *Asmodée* enlever les toits des maisons pour en connaitre l'intérieur, il eût pu croire aux scênes qui s'y passaient que cette nuit succédait à un jour de fête.

Le lendemain, dès six heures du matin, Paris offrit le spectacle le plus bizare. Toutes les classes étaient répandues dans les rues. Les petits maitres, les plus jolies femmes dans le deshabillé le plus élégant, les mar-

chands, les bourgeois en rédingote ou en robe de chambre, le peuple ouvrier en habit de travail, venaient éxaminer le champ de bataille. Un boulet avait échancré une colonne du Théatre de la République, un autre avait emporté la corniche d'une boutique au coin de la rue du Coq en face du café de la Barriere des sergens, plusieurs coups de canon avaient offencé les façades des hôtels du quai de Voltaire, le portail de l'église de St. Roch était criblé de balles: tous ces stigmates de la fureur de la guerre attiraient les regards curieux de la multitude. On les examinait, on les comptait, on se les montrait. Je dirai plus; on riait en remarquant les effets singuliers que quelques uns des coups avaient fait sur la pierre ou sur les marbres. Les sentinelles étaient en assez grand nombre dans différens points, surtout aux environs des Thuileries. Ils étaient aussi l'objet de la curiosité publique. La foule se formait en cercle autour d'eux. On les regardait en silence. Si elles se promenaient, elle s'ouvrait pour leur laisser le passage libre; si elles s'arrêtaient, et que par hasard le soldat vint à se reposer sur son

arme, le cercle en fuyant devenait immense. On eût dit que le peuple, non encore revenu de l'effroi de la veille, prenait pour un coup de canon le bruit que faisait la crosse du fusil en touchant sur le pavé. Ce jour qui partout ailleurs eut été un jour de deuil, n'était pour l'habitant de Paris qu'un jour de promenade, il venait jouir d'un spectacle dont il n'avait pas d'idée. Le 14 Vendémiaire on parla du 13 Vendémiaire. Le 15 on n'en parla plus. Le 16 on l'avait oublié. Tel est ce peuple.

Jamais victoire de la Convention n'eut de suites moins sanglantes. Elle nomma des commissions pour juger les coupables, mais elle tint les barriéres ouvertes pour leur laisser la liberté de fuir. On traina en longueur le jugement des maladroits qui se laissérent arrêter, et personne ne porta sa tête sur l'échafaud. Elle ne se montra sévére que pour quelques uns de ses membres, accusés d'avoir favorisé la réaction dans le midi; Saladin et Rovére, déscendant de la famille de Jules de la Rovére, Jules 11. Aubry et Lomond. Elle ordonna la destitution de tous les fonctionaires publics qui n'avaient pas dénoncé les massacres de la

réaction. Elle décréta l'exclusion de la nomination aux fonctions publiques de tous les parens d'émigrés, et de tous les hommes coupables d'avoir signé des arrêtés *Liberticides* dans les assemblées primaires et électorales; ordonna la suppression de la peine de mort à dater de la paix générale, et prononça une amnistie universelle pour tous les délits révolutionaires, excepté le vol et l'assasinat.

Ainsi se termina cette Convention Nationale, monument éternel de grandeur et de faiblesse, à jamais condamnée à occupper tant de feuillets dans l'histoire des crimes, à jamais appellée à remplir tant de pages dans les annales de l'héroisme. En trois ans elle dépassa tout ce qu'en dix siècles Rome exécuta d'auguste, et souvent en un jour elle égala tout ce que Carthage commit d'atrocités pendant la longue période de sa punique splendeur. Inexplicable dans son étonnante versatilité, elle parcourait en un clin d'œil l'immense échelle des passions, et passait comme l'éclair du dernier degré de la bassesse au premier échelon de la sublimité. Aujourd'hui plus lâche que Thersite, on la surprenait aux

pieds d'une commune insolente et perverse ; demain Jupiter tonnant, les éclats de sa foudre faisaient palir l'Europe. Inconséquente dans son délire justicier, elle eut des échafauts pour Louis XVI. et n'en trouva pas pour Marat. D'un geste elle créait les armées, d'un mot commandait la victoire, d'un pas atteignait ses ennemis ; et tout à coup courbait sa tête sans vigueur sous la hâche de Robespierre. Mutilant les monumens des arts avec la barbarie des Huns et des Vandales, et les reproduisant dans ses fêtes avec le luxe et l'atticisme d'Athénes, et d'Eleusis ; s'exagérant les bienfaits de l'avenir, pour dissiper sans remords les trésors du présent ; ne connaissant d'autre politique que la force ; ne recevant de conseils que de l'enthousiasme ; doutant de la fidélité partout où l'éxaltation n'était pas ; tantôt laissant tomber le sceptre avec l'insouciance d'un enfant, tantôt le resaisissant avec la furie du lion dans l'imprudente main qui l'avait osé relever ; inépuisable dans ses ressources, mais pusillanime dans leur choix ; imposante dans ses revers ; infléxible dans sa stoïcité ; vénérable dans son désinteressement ;

sublime dans le danger; timide, incertaine, irrésolue après la victoire; et jamais plus grande, plus redoutable, plus souveraine qu'à l'instant même où on la croyait perdue; telle fut cette Convention qui ne sauva la liberté qu'en déployant toutes les tyrannies.

Elle commit une faute irréparable. Elle voulut constituer la France, tandis qu'il ne lui fallait qu'améliorer, perfectioner la constitution que la France avait reçue. En brisant l'ouvrage de l'Assemblée Constituante, elle se mit imprudemment à sa place, sans songer que sous cette assemblée il existait encore un pouvoir executif, qui l'empéchait d'ètre distraite de son travail; et que en s'occuppant de celui qu'elle s'imposait, elle allait se trouver chargée d'un double fardeau. Elle abolit la royauté, au lieu de l'approprier aux lumiéres du siécle; elle fonda la république sans l'avoir préparée par les habitudes et les vertus du peuple. Elle commença ce régime par la dictature, sans se rappeler que la dictature n'en est que l'extrême conséquence. Elle apperçut trop tard que cette dictature ne peut-être exercée par une assemblée de sept cents personnes.

Elle crut y parer par la plus extraordinaire des conceptions humaines; elle créa le gouvernement révolutionaire; mais en asséyant ainsi la liberté sur un piedestal d'airain, elle ouvrit la porte à toutes les factions, et les factions amenérent tous les crimes.

Ultra révolution et contre révolution, sont sinonimes. Elle ne le crut pas. Tous les trônes, s'armérent pour écarter l'une et pour protéger l'autre. Ainsi l'approbation que la Convention donnait aux principes *ultra* révolutionaires la calomniait auprès des rois, et l'application que les factieux en faisaient à la France calomniait la liberté auprès des peuples. Le premier de ces deux maux pouvait se réparer par la victoire; mais le second était irréparable. Par cette faute, elle doubla ses ennemis. Elle eut à combattre deux contre-révolutions, au lieu d'une.

Armé du sceptre de ce gouvernement, le comité de salut public enfanta des prodiges. En peu de semaines il eut douze cent mille hommes dans les camps; des forges, des fonderies, des atteliers d'armes furent établis sur cent points différens. Toutes les cloches, fur-

ent brisées, fondues, et métamorphosées en projectiles. Il est en France des milliers de piéces de 4 et de 8 qui dans moins de quinze jours furent coulées, forées, et lancérent la mort sur le champ de bataille; et pour me servir de l'expression de Danton, *Chaque citoyen eut son canon.* Cependant c'était l'impulsion de la force et non pas l'élan de la concorde. L'on en eût oublié le nom si le désir de vaincre n'en eût conservé le souvenir. La terreur avait détruit le désir de la vie. La mort, ou les combats, étaient le terme de toutes les espérances. L'homme pour la premiére fois se vit réduit à ne plus former qu'un vœu. Celui de sa fin. Et si le mot de fraternité surnagea sur toutes les haines, c'est que le tombeau garantit une fraternité inévitable.

Il faut le dire, cependant; si il n'y eut pas eu d'émigration, si les privilégiés plus sages ne se fussent pas toujours détachés de ce qu'ils appelaient le tiers état; si ils ne l'eussent pas toujours consideré comme un vil troupeau, jeté simplément sur la terre pour les nourrir et les servir; s'ils eussent regardé en arrière

et se fussent donné la peine de réflechir qu'au bout de douze cents ans de servitude et d'oppression il est naturel qu'un peuple céde aux conseils du desespoir, et ose tout entreprendre pour se délivrer à jamais de ce honteux et insupportable esclavage; si le traité de Pilnitz n'eût pas attristé la saine politique, et que sollicité par eux il n'eût pas soulevé tous les rois de l'Europe contre leur patrie; si ils eussent pris la peine de se compter, et que mettant en paralelle leur extrême minorité avec l'immense majorité du peuple français, ils eussent reconnu combien il était ridicule de traiter de révolte et de rébellion la volonté de toute une nation; enfin s'ils eussent bien voulu se souvenir qu'ils étaient hommes avant que d'être nobles, et que si la nature, qui ne connait ni les rangs dont on hérite ni ceux que l'on achette, les eût fait naitre dans ce tiers état ils eussent agi et pensé comme lui, ils n'auraient rien à reprocher à la Convention; au sein de leur patrie, ils jouiraient encore de leurs biens; Louis XVI. vivrait encore; et le sang n'eût pas inondé les échafauds. La ligne de démarcation serait alors parfaitement

ent brisées, fondues, et métamorphosées en projectiles. Il est en France des milliers de piéces de 4 et de 8 qui dans moins de quinze jours furent coulées, forées, et lancérent la mort sur le champ de bataille; et pour me servir de l'expression de Danton, *Chaque citoyen eut son canon.* Cependant c'était l'impulsion de la force et non pas l'élan de la concorde. L'on en eût oublié le nom si le désir de vaincre n'en eût conservé le souvenir. La terreur avait détruit le désir de la vie. La mort, ou les combats, étaient le terme de toutes les espérances. L'homme pour la premiére fois se vit réduit à ne plus former qu'un vœu. Celui de sa fin. Et si le mot de fraternité surnagea sur toutes les haines, c'est que le tombeau garantit une fraternité inévitable.

Il faut le dire, cependant; si il n'y eut pas eu d'émigration, si les privilégiés plus sages ne se fussent pas toujours détachés de ce qu'ils appelaient le tiers état; si ils ne l'eussent pas toujours consideré comme un vil troupeau, jeté simplément sur la terre pour les nourrir et les servir; s'ils eussent regardé en arrière

et se fussent donné la peine de réflechir qu'au bout de douze cents ans de servitude et d'oppression il est naturel qu'un peuple céde aux conseils du desespoir, et ose tout entreprendre pour se délivrer à jamais de ce honteux et insupportable esclavage; si le traité de Pilnitz n'eût pas attristé la saine politique, et que sollicité par eux il n'eût pas soulevé tous les rois de l'Europe contre leur patrie; si ils eussent pris la peine de se compter, et que mettant en paralelle leur extrême minorité avec l'immense majorité du peuple français, ils eussent reconnu combien il était ridicule de traiter de révolte et de rébellion la volonté de toute une nation; enfin s'ils eussent bien voulu se souvenir qu'ils étaient hommes avant que d'être nobles, et que si la nature, qui ne connait ni les rangs dont on hérite ni ceux que l'on achette, les eût fait naitre dans ce tiers état ils eussent agi et pensé comme lui, ils n'auraient rien à reprocher à la Convention; au sein de leur patrie, ils jouiraient encore de leurs biens; Louis XVI. vivrait encore; et le sang n'eût pas inondé les échafauds. La ligne de démarcation serait alors parfaitement

établie entre les actes de la Convention Nationale et les crimes qui n'appartienent qu'aux factions; mais leur conduite à l'égard de la France a rendu cette distinction presque impossible maintenant. On ne discerne plus ce qui fut d'une justice rigoureuse mais nécessaire, d'avec les décrets arrachés par des factions criminelles. Ils ont réduit les gens sages jusqu'à douter si l'on doit absoudre ou détester le fameux décret du 22 Prairial. Ils maudirent la Convention; mais a ton le droit d'éxiger la douceur dans ses adversaires quand on s'attache constament à les éxasperer? Rien ne motivait l'émigration; ni les intérêts du trône, puisque sans l'émigration il n'eût pas été renversé, et que les factieux ne l'auraient pas toujours présentée aux yeux du peuple comme le motif le plus puissant pour l'abolir; ni les intérêts de la noblesse, puisque elle eût conservé en France tout ce qu'elle n'a perdu que pour la défense de quelques prérogatives dont le prix ne repose philosophiquement parlant que sur les chiméres de l'imagination; ni les intérêts de leur patrie, puisque, malgré les torts que dans l'irritation de l'orgueil on lui impute sans examen, on

n'échappe point aux remords quand on porte la flamme et le fer dans les lieux qui nous ont vu naitre, pour satisfaire la vengeance d'un amour propre déraisonnable, et dont la marche des lumiéres a mis tout la futilité au grand jour. Chez beaucoup de peuples, où la vérité ne pénétre que par contrebande, et ne se laisse appercevoir que comme ces ombres phantasmagoriques qu'à la faveur d'un verre on grossit ou rapetisse à son gré, chez beaucoup de peuples, disje, on parle encore des excês révolutionaires des français de l'intérieur: pourquoi ne pas parler aussi des excès contre-révolutionaires des français de l'extérieur? L'histoire ne procéde pas ainsi. Elle doit dire avec impartialité, comme avec courage, que malheureusement trop de fois les excès des uns ont provoqué les excès des autres; que l'émigration ne fut point une conséquence des emportemens révolutionaires, mais qu'elle les précéda, les occasiona, les aggrava par un acharnement toujours progressif de haine contre la patrie; la nature veut que les rugissemens du lion croissent à mesure que le tigre lui enfonce les grifes dans les flancs.

Quoi qu'il en soit, les injustices, les abus de pouvoir, les oppressions prolongées, la marche des siècles enfin, peuvent ramener des révolutions. Il ne faut pas se flatter que le ciel use d'élémens nouveaux dans la composition des caractéres futurs. D'audacieuses ambitions se reproduiront sur la scéne du monde. Nul empire n'est exempt des grandes commotions. Le passé est le livre de l'avenir. Mais une Convention telle que la Convention Française ne se reverra plus. Elle n'eut point de modéle, elle n'aura point de double. Les phénoménes ne se répétent pas.

FIN DU TOME II.

NOTES.

(a) On appelait ainsi le côté on siégeaient les députés Jacobins. Cette dénomination de Montagne était parfaitement juste au physique comme au moral. La disposition des gradins sur les quels siégaient les députés, sur tout dans la salle que l'on avait disposée dans le palais des Thuileries, était un peu circulaire à ses deux extremités. La Barre on l'on admettait les pétitionnaires, placée en face du président et de la tribune des orateurs, coupait cette ligne de gradins en deux parties égales. Ainsi le président, qui faisait face à l'assemblée, aussi bien que les orateurs quand ils étaient à la tribune, avaient à leur gauche la Montagne; c'est à dire tous les membres Jacobins; et à leur droite ce que l'on appelait la Plaine, savoir les gradins où siégeaient les membres de la Gironde, les autres députés qui avaient appartenu à l'Assemblée Constituante et à l'Assemblée Législative, et enfin les députés qui commençaient leur carriére et n'avaient point encore paru dans les Assemblêes Nationales. La haine aussi funeste qu'anti patriotique qui régnait entre ces deux côtés, ne leur eût jamais parmis de se mêler, en sorte que tous les deputés Jacobins amoncelés du même côté, remplissaient les gradins jusqu'au

cintre de la salle, et cette effrayante piramide d'hommes pouvait assez justement être comparée à une Montagne.

Au reste, composée d'individus, ou pour mieux dire d'énergumênes qui ne s'exprimaient jamais qu'avec le sentiment de la passion, dont tous les gestes étaient autant de convulsions, et dont les cris, le tumulte, l'agitation constante semaient l'épouvante autour d'eux, la métaphore était dans cet état de choses encore parfaitement vraie. C'était un véritable volcan toujours en éruption. Robespierre et Couthon siégérent constament sur le banc du rès de chaussée. Tous leurs complices pouvaient les appercevoir, et ils n'avaient qu'un geste à faire pour être entendus et obéis. Pendant toute la session, un député, un malheureux imbecille, fanatisé de jocobinisme, ne sachant ni parler, ni écrire, ni penser même, siégea toujours seul sur le dernier gradin qui touchait au plufond de la salle. Il portait un bonnet rouge. Il était sans col, n'était vétu que d'une mauvaise veste appelée carmagnole, et d'un pantalon d'étoffe grossiére. Il avait les jambres nues, et sa chaussurre était une paire dc sabots. Il arrivait à l'assemblée avec un gros morceau de pain noir sous son bras, et un morceau de fromage à la main, et faisait ainsi chaque jour son déjeuner publiquement.

La Montagne avait un journal qui portait son nom et dont la société des Jacobins faisait les frais. C'était dans ce journal que les agens dc la faction trouvaient chaque matin leurs instructions.

C'est de cette Montagne que sont sortis tous les fleaux de la France et tous les malheurs de l'Europe. C'est à coup sur la premiére conjuration qui dans sa marche ait osé mettre cette audacieuse publicité.

(b) Cette verité à èté sentie par les gouvernemens qui ont succédé à la Convention. Non seulement les tableaux apportés de la Belgique, que le droit de conquête autorisait à

garder, sont devenus la propriété incontestable de la France par les nombreux tableaux que depuis l'on a donnés en échange, et dont la majeure partie, par exemple, enrichissait le musée de Bruxelles ; mais encore tous les objets d'arts venus d'Italie que l'on n'a jamais dérobbés à la curiosité des étrangers ni à l'étude des jeunes gens de tous les pays, et dont on n'a jamais fait payer la vue, comme cela se pratique ailleurs, ces objets, disje, ont presque tous été cédés à la France par les traités de *Tolentino* et de *Campo Formio,* ou ont été achctés directement par le gouvernement français, telle par exemple que la galerie Borghése qui a été payée trente millions, tel encore que *le St. Jérome du Corrége* dont le Général Bonaparte refusa deux millions que le Duc de Parme lui offrait pour ne pas le laisser sortir de son palais ; ce qui peut bien être consideré comme un achat, car refuser deux millions pour conserver un objet que l'on à conquis c'est bien à coup sur l'avoir acheté. Je ne fais cette observation que parce que quelques Journaux Anglais ont avancé, assez légèrement ce me semble, que tout ce qui était au musée de Paris avait été *volé.* Si ces journaux veulent philosophiquement admettre en principe général que tout ce qui est acquis par droit de conquête est *vol,* bien volontiers je serai de leur avis. Mais s'ils ne veulent faire l'application du principe qu'à la France, alors ils voudront bien nous apprendre comment ce qu'iis regarderaient comme vertu chez d'autres nations, devient crime quand il s'agit de la France. Au reste quelques uns de ces journaux n'ont pas été très bien instruits. Ils ont donné de longues listes des tableaux prétendus *volés* qui, disent ils, se trouvent au musée, et dans ces listes ou voit des tableaux qui depuis cent, deux cents, deux cents cinquante ans même, appartienent à l'ancienne collection des rois de France. Il m'est permis d'en savoir quelque chose puisque la description de ce musée en 12 volumes *in 8vo.* m'a couté dix ans de travail. Quoi qu'il en soit il était assez

difficile de ne pas rire quand ces journaux ont annoncé que le Pape Pie VII. avait fait présent de l'Apollon du Belvedere au Prince Régent. Il me semble que la générosité du St. Pere est un peu tardive, et que la bataille de Waterloo fut un peu plus alerte. Au reste de pareils cadeaux ne ruineront pas le serviteur des serviteurs de Dieu; depuis longtemps l'Apollon ne lui appartenait plus. Si le Duc de Wellington use du droit de conquête, l'Apollon est à lui. Si S. Altesse royale par amitié pour S. M. le Roi de France, laissait l'Apollon au musée de Paris alors il appartiendrait doublement à Louis XVIII. et par le don du Prince Régent, et par la garantie des princes alliés en 1814. Enfin si la Pape désirait à son tour le revoir à Rome, alors il payerait sans doute les compensations qu'on lui demanderait pour cet article du traité de *Tolentino* qui dans cette partie, ne serait pas rempli. Donc quand le Pape aura prouvé que son prêdecesseur Pie VI. n'avait pas le droit de céder par un traité de paix une statue; quand il aura prouvé qu'il n'avait pas le droit lui même de prier Napoleon de lui rendre cette statue pour sa peine d'être venu en poste à Paris le sacrer empereur; quand il aura prouvé qu'en 1814 les souverains alliés, n'avaient pas le droit de garantir l'intégrité du musée; quand il aura prouvé que la bataille de Waterloo n'avait pas le droit de donner cette statue au Duc de Wellington et par conséquent à son Al. Le Prince Régent; quand il aura prouvé que le Prince Régent n'avait pas le droit de se désaisir de sa conquête en faveur du Roi de France, alors nécessairement l'Apollon lui appartiendra, et il sera bien le maitre de le donner à qui bon lui semblera.

Quelque soit la détermination que les puissances prendront à cet égard il ne m'appartiendrait pas de la blamer. Cette note n'a d'autre but que de rétablir la verité des faits dont quelques journaux de Londres me paraissent avoir été mal informés; de rappeler



à leur justice que l'expression de *vol* est peu convenable quand il s'agit d'une grande nation; et que si l'on se croit permis de l'appliquer à la France parce qu'elle usa du droit de conquêtc, c'est autoriser la France à s'en servir vis-à-vis des autres peuples qui exercent également ce droit dans toute son étendue.

Depuis que cette note fut écrite, le musée de Paris a été démembré. Les mêmes journaux ont traité de *juste révendication* de la part des alliés, ce qu'il leur plaisait de traiter de *vol* quand il s'agissait de la France. Ils voudront bien ne pas s'offenser que l'homme impartial ne voye ici que le droit de conquête dont on a fait usage des deux côtés. Les alliés y renoncérent en 1814. La France depuis 1814 n'a pas démérité des alliés, car on ne peut imputer à une nation des événemens qu'elle n'a pu ni prévoir ni empêcher. Les alliés emportent en 1815 une proprieté qu'ils avaient garantie en 1814. Ils usent donc du droit de conquête comme le France en usa il y a quelques années, à cela près que la France n'avait pas garanti aux nations vaincues la proprieté des objets dont elle les dépouillait.

A Londres :—De l'imprimerie de G. Hayden, Brydges Street, Covent Garden.

14.1

